

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(26^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 29 avril 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. Questions au Gouvernement (p. 729).

MONTÉE DU CHOMAGE ET PRÉFÉRENCE NATIONALE POUR L'EMBAUCHE (p. 729)

MM. Christian Baeckeroot, Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

POSITION DU GOUVERNEMENT A L'ÉGARD DU FRONT NATIONAL (p. 730)

MM. André Labarrère, Jacques Chirac, Premier ministre.

RENÉGOCIATION DES PRÊTS AU LOGEMENT (p. 731)

MM. Guy Malandain, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

INVESTISSEMENT ET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (p. 732)

MM. Jacques Roger-Machart, Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

ARGENT ET TÉLÉVISION (p. 733)

MM. Bernard Schreiner, François Léotard, ministre de la culture et de la communication.

RÔLE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DANS L'INFORMATION DES JEUNES SUR LES MALADIES SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (p. 734).

M. Christian Cabal, Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

UTILISATION DES RECETTES PROVENANT DES PRIVATISATIONS (p. 735)

MM. Alain Chastagnol, Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES EN CORSE (p. 736)

MM. Pierre Pasquini, Claude Malhuret, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des droits de l'homme.

TRAVAUX DU CONSEIL NATIONAL PALESTINIEN ET POSITION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS FACE A LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE PAIX (p. 737).

MM. Bernard Stasi, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

OPÉRATIONS DE PRIVATISATION DES BANQUES ET CONCURRENCE BANCAIRE (p. 737)

MM. Edmond Alphandéry, Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES (p. 738)

MM. André Rossi, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur.

LICENCIEMENTS AUX CHANTIERS NAVALS ET SITUATION DE L'EMPLOI DANS LE BASSIN DE LA ROCHELLE (p. 739).

MM. Jean-Guy Branger, Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

NÉCESSITÉ D'UN COLLECTIF BUDGÉTAIRE SUR L'ÉDUCATION NATIONALE (p. 740)

M. Georges Hage, Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement.

MESURES SOCIALES D'URGENCE (p. 741)

MM. Vincent Porelli, Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

Suspension et reprise de la séance (p. 742)

2. Rappels au règlement (p. 742).

MM. Bruno Gollnisch, le président, Hector Rolland.

3. Etablissements d'hospitalisation et équipement sanitaire. - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 743).

Discussion générale (suite) :

M^{me} Muguette Jacquaint,
MM. François Bachelot,
Léonce Deprez,
Jean-Michel Dubernard,
Guy Béche,
Jean Bardet,
Jean-Pierre Sueur,
Bernard Debré,
Jean-François Michel,
Alain Jacquot,
Guy Chanfrault,
Bernard-Claude Savy,
M^{me} Ginette Leroux.

Clôture de la discussion générale.

Rappel au règlement (p. 757)

M^{me} Muguette Jacquaint, M. le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. Ordre du jour (p. 757).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Pour que les groupes puissent poser le plus grand nombre de questions possible dans le temps qui leur est imparti, il convient que les questions soient concises, ainsi que les réponses. Je ne peux rien au temps qui passe, je ne peux que le comptabiliser.

Nous commençons par les questions du groupe Front national (R.N.)

MONTÉE DU CHÔMAGE ET PRÉFÉRENCE NATIONALE POUR L'EMBAÛCHE

M. le président. La parole est à M. Christian Baeckeroot.

M. Christian Baeckeroot. Ma question porte sur l'aggravation du chômage et la poursuite d'une politique socialiste. Elle a trait à la priorité d'emploi en faveur des Français et des Européens.

D'autres interviendront sur ce sujet. Les socialistes et les communistes, en particulier, vont chercher à faire oublier leur lourde responsabilité dans l'aggravation du chômage. Or, en tant qu'élu de la région Nord-Pas-de-Calais, une des régions les plus touchées par le chômage, je peux constater chaque jour le triste bilan de la gestion socialiste et communiste.

Les chiffres sont les suivants : en mars 1986, il y avait 3 millions de chômeurs et, depuis votre arrivée au Gouvernement, monsieur le Premier ministre, il y en a eu 200 000 supplémentaires. Voilà la réalité ! 3 200 000 sans-emplois qui se décomposent comme suit : 2 700 000 qui figurent dans les statistiques officielles, 500 000 disparus de-ci, de-là, comme le confirme une étude récente de l'I.N.S.E.E.

Y a-t-il une fatalité ? Le Front national ne le croit pas.

Malgré la crise, l'économie allemande crée actuellement des centaines de milliers d'emplois chaque année. Depuis un an, le chômage a diminué également en Grande-Bretagne de 5 p. 100, aux Etats-Unis de 6 p. 100, alors qu'il a progressé de 8,5 p. 100 dans notre pays. Il n'y a pas de fatalité, mais il faut une volonté de rompre avec une politique socialiste qui écrase les entreprises françaises. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

Jean-Marie Le Pen a rappelé ici même que les prélèvements obligatoires sont de 38 p. 100 en Allemagne fédérale, alors qu'ils sont supérieurs à 45 p. 100 en France. Le seuil de 40 p. 100 a été franchi en 1979 sous le gouvernement de M. Barre. Le taux était de 42,5 p. 100 en 1981, MM. Mauroy et Fabius l'ont porté à plus de 45 p. 100.

Depuis lors, monsieur le Premier ministre, vous n'avez pas su réduire le taux des prélèvements obligatoires. Depuis un an, nous avons plus de 200 000 chômeurs nouveaux. Jusqu'à l'élection présidentielle, les mêmes causes entraînant les mêmes effets, nous risquons de constater à nouveau 200 000 chômeurs supplémentaires, soit le chiffre effrayant de près de 3,5 millions de chômeurs en 1988.

C'est sans doute pour cela que vous demandez au pays d'attendre 1992, mais les Français ne peuvent pas attendre cinq ans. Avec le Front national, nos compatriotes, dans leur immense majorité, réclament l'adoption d'une mesure déjà

appliquée en partie dans la plupart des pays, notamment en Allemagne fédérale, depuis 1973. Cette mesure consiste à accorder la priorité d'emploi aux Français et aux ressortissants de la C.E.E. Elle n'est entachée d'aucune xénophobie, elle n'est que l'expression naturelle de la solidarité à l'égard de nos compatriotes.

Les socialistes et les communistes se sont toujours opposés à cette priorité d'emploi en faveur des Français. Vous avez imposé au R.P.R. et à l'U.D.F. de s'allier avec la gauche pour repousser les amendements du Front national réclamant cette priorité. Il ne faut plus poursuivre dans cette voie, d'autant plus que M. Pasqua, Mmes Barzach et Catala en ont admis le principe lors d'un vote au conseil régional d'Ile-de-France en juillet 1986. *(Exact ! sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

Ma question est donc la suivante : prenez-vous l'engagement, monsieur le Premier ministre, de soumettre au Parlement, dès cette session, un texte qui permettra enfin aux entreprises d'accorder la priorité d'emploi aux Français et aux Européens ? Je vous remercie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur le député, c'est avec beaucoup d'intérêt que je vous ai entendu, de même que c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance des propositions que formule votre formation politique en matière d'emploi.

Le dispositif que vous proposez, et que vous appelez parfois très improprement « la préférence nationale », serait contraire à notre Constitution, contraire à nos engagements internationaux, contraire au contrat moral qui a été passé avec les étrangers en situation régulière et, enfin, contraire aux traditions de la France. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Les difficultés de notre mutation économique et sociale, la complexité des réponses à apporter aux problèmes de l'emploi ne sauraient conduire à des solutions simplistes ou démagogiques. *(Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. Jean-Marie Le Pen. C'est trop facile, monsieur Séguin.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Quel que soit le profit électoral qui pourrait en être retiré, chacun doit prendre garde à ne pas introduire dans notre droit des mesures discriminatoires à l'encontre des étrangers en situation régulière.

Rien ne serait pire, moralement, politiquement, socialement, que de transformer ces étrangers, selon les cas, en boucs émissaires de nos difficultés ou en victimes expiatoires d'un passé que nous avons tous à assumer. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. Jean-Marie Le Pen. C'est vous, les responsables !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Le Gouvernement s'en tiendra donc sans faiblesse et sans angélisme aux lois du 9 septembre 1986 pour éloigner les étrangers en situation irrégulière et du 27 janvier 1987 pour réprimer le travail clandestin. Il est déterminé, de surcroît, à lier les avantages sociaux à la régularité du séjour. Vous voyez qu'il y a déjà beaucoup à faire, sans perdre son âme, et même plus encore, et je pourrais vous le démontrer si j'avais le temps de vous parler de notre politique d'insertion.

M. Jacques Bompard. Les électeurs jugeront !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Mais, au-delà de ce problème de l'emploi, permettez-moi d'élargir le débat, car c'est toute votre démarche qui me paraît malsaine. (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) En vous entendant, je ne pouvais manquer de me faire une réflexion.

Cet après-midi, vous le savez peut-être, l'équipe de France de football recevra l'équipe d'Islande.

Eh bien ! si depuis quelques décennies, la France n'avait pas été fidèle aux traditions qui sont les siennes, si la France avait souscrit aux principes auxquels vous vous référez, ce soir, son équipe jouerait sans numéro 2, sans numéro 4 (*Rires sur divers bancs*), sans numéro 6, sans numéro 7, sans numéro 8 et, bien sûr, sans numéro 10. (*Applaudissements sur divers bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et socialiste. - Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Vous voyez, monsieur le député, la différence entre vous et nous, c'est que nous, nous voulons donner toutes ses chances à la France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur quelques bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. Les dix minutes du Front national étant épuisées, nous en venons aux questions du groupe socialiste.

POSITION DU GOUVERNEMENT A L'EGARD DU FRONT NATIONAL

M. le président. La parole est à M. André Labarrère.

M. André Labarrère. Monsieur le Premier ministre, même l'observateur le moins attentif de l'action gouvernementale ne peut manquer de savourer chaque jour le lot de petites phrases assassines que se décochent vos ministres entre eux, pris par une frénésie présidentielle irrépressible et, sans doute, congénitale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il y aurait peut-être matière à sourire, mais il vaudrait mieux - et je suis presque persuadé que vous partagez mon opinion - que toute cette énergie soit employée à la gestion des affaires publiques.

Cependant il y a plus grave et le sourire laisse place à l'inquiétude lorsque j'entends les déclarations, qui sont en général bien peu divergentes, de responsables de la majorité à l'égard de M. Le Pen et des idées réactionnaires véhiculées par le Front national. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Entre M. Gaudin qui, je le cite, s'estime « mal à l'aise » lorsque ses amis adoptent une attitude de brutalité à l'égard du Front national (*Exclamations sur divers bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Je comprends que vous hurliez. Ça vous gêne, et c'est normal ! Monsieur Gaudin, vous savez fort bien que vous êtes président du conseil régional à cause du Front national.

Entre M. Gaudin, disais-je, et M. Toubon, secrétaire général du R.P.R. et président de la commission des lois, qui en appelle explicitement à M. Le Pen pour tenter d'organiser la défaite des socialistes, monsieur le Premier ministre, où vous situez-vous ?

Votre silence sur ce point veut-il et peut-il faire oublier le vote de près de soixante-dix députés de la majorité en faveur d'un candidat du Front national à la vice-présidence de l'Assemblée nationale ?

M. Eric Raoult. Et la proportionnelle ?

M. André Labarrère. Monsieur le Premier ministre, comment oublier qu'en Aquitaine, le président du conseil régional a été élu grâce aux voix du Front national et qu'il n'a pu voter son budget qu'avec les voix du Front national ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Interruptions sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Monsieur le Premier ministre, si c'est exact, quel pacte avez-vous passé avec M. Le Pen ? Est-ce pour mieux enrayer la décadence de la France, sauver la patrie en danger, organiser son sursaut, participer à la renaissance que vous pactisez avec l'extrême droite ? N'en déplaît à M. Le Pen qui sans arrêt fait appel à Dieu, il est dangereux, monsieur le Premier ministre, de souper avec le diable, même avec une longue cuillère.

Pour la défense des libertés, pour la défense de la démocratie, des idéaux antiracistes, les Français... (*Exclamations sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Ne vous inquiétez pas, je suis habitué. Pendant cinq ans, j'en ai entendu d'autres !

M. le président. Écoutons l'orateur !

M. André Labarrère. ... les Français, dis-je, attendent une réponse claire de votre part qui ne soit pas seulement la référence aux propos bien isolés que, jusqu'à la présente intervention de M. Séguin, a tenus ici même M. Malhuret avec un certain courage. Mais M. Malhuret ne peut servir à lui seul de bonne conscience, même si elle est à l'éclipse, à l'ensemble de votre gouvernement.

Ma question est très simple, monsieur le Premier ministre : où vous situez-vous ? On voit partout sur tous les murs de la France une affiche de M. Le Pen sur fond de vague déferlante. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national - [R.N.]*) Monsieur le Premier ministre, êtes-vous un « surfeur » ou dénoncez-vous clairement M. Le Pen et ses idées réactionnaires ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur le député, bien que j'aie eu un peu de mal à entendre et donc à comprendre votre question, je vais tenter d'y répondre. (*Sourires.*)

Un député du groupe socialiste. C'est la faute à vos amis !

M. le Premier ministre. Dans votre introduction, vous avez engagé le Gouvernement à faire preuve du maximum d'énergie. Je tiens à vous rassurer. Nous avons, il y a un an, trouvé tant et tant de choses à faire, dans le cadre du redressement qui s'imposait pour notre pays, qu'il nous faut effectivement beaucoup d'énergie pour essayer de réparer les dégâts accumulés pendant cinq ans. Mais nous nous y employons ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je voudrais maintenant en venir à la question que vous m'avez posée. Mais si vous devez, messieurs, ne pas vous intéresser à ma réponse, je peux naturellement me rasseoir ! (*Non ! Non ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Alors, je vous demanderai d'exprimer votre intérêt en gardant le silence pendant que je parlerai. (*Oh ! sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Je rappelle donc, pour ceux qui n'auraient pu l'entendre, que M. Labarrère m'a posé la question suivante : « Monsieur le Premier ministre, où vous situez-vous politiquement ? » Cette interrogation est naturellement en rapport avec l'existence, au sein de l'Assemblée, d'un groupe parlementaire, composé d'élus du peuple, comme chacun ici, qui siège à droite et qui s'appelle le Front national.

Cette question m'inspire une autre question en réponse : je me demande quel jeu joue M. Labarrère en me la posant.

Un député du groupe du R.P.R. Oh ! il est futé !

M. le Premier ministre. en effet, lorsque le Gouvernement précédent, soutenu d'enthousiasme par la majorité de l'époque, dont il reste quelques éléments ici (*Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) - je ne fais pas de jugement de qualité - a proposé de réformer la loi électorale, il savait parfaitement qu'indépendamment de l'avantage qu'il pourrait en tirer pour essayer de sauver quelques meubles, cela se traduirait forcément par la présence, à l'Assemblée nationale, d'un groupe de députés du Front national. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ayant ainsi choisi délibérément, par option politique, de faire en sorte que siègent à l'Assemblée des représentants d'un courant politique français qui jusqu'ici n'y était pas représenté...

M. Jean-Claude Martinez. Hélas !

M. le Premier ministre. ... je comprends mal, messieurs, comment vous pouvez vous en offusquer aujourd'hui et comment vous avez le culot de demander à ceux qui ont voté contre cette loi et qui, depuis, en ont fait voter une autre, de se situer par rapport à ce courant. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Ce courant dont vous avez voulu, en raison de l'idée que vous vous faites de la démocratie, qu'il soit présent, institutionnellement, dans notre pays.

Dans ces conditions, monsieur Labarrère, je serais tenté de vous demander : quel jeu jouez-vous avec le Front national (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), quel intérêt trouvez-vous dans ce jeu et quelle tactique politique allez-vous essayer de mettre au point avec ce groupe ? (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

En effet, ce sera mon deuxième élément de réponse, nous avons, nous, une majorité. Elle est ce qu'elle est. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Elle respecte bien entendu tout le monde et elle a au moins pour avantage de soutenir sans défaillance et sans réserve (*Rires et exclamations sur les mêmes bancs*), par ses votes, l'action du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Je n'ai pas observé, messieurs, que lorsque vous étiez au gouvernement, la majorité sur laquelle vous étiez appuyés, sur laquelle vous étiez engagés devant le peuple français, à la suite de la signature - comment appelez-vous cela ? - de votre « programme commun », ait été si solide. On y a entendu des craquements sinistres et cela s'est traduit par une remise en cause puis une rupture de l'accord de gouvernement que vous aviez hypocritement signé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Alors ne venez pas donner de leçons aux autres et notamment à ceux qui, eux, se comportent convenablement, loyalement et unanimement. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

De surcroît, monsieur Labarrère, j'ai pu constater que dans tous les votes importants, notamment ceux qui concernaient la confiance au Gouvernement, les députés du Front national, que je respecte bien entendu, ont toujours pris la même position que les députés socialistes. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Cela me conduit à vous demander, monsieur Labarrère, comment vous vous situez, vous, par rapport au Front national. Ce n'est pas à nous qu'il faut poser cette question, c'est à nous de vous la poser ! Vous avez voulu qu'il y ait ce groupe, il est là ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Maintenant, il convient de le respecter !

Dans tous les débats importants, c'est avec vous que les députés du Front national votent, pas avec nous : ils sont donc dans l'opposition. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Alors, que l'opposition règle ses problèmes internes (*Nouveaux rires sur les bancs du groupe socialiste*), mais qu'elle n'essaie pas, par de faux procès, de mettre en cause des principes qu'elle-même a voulu mettre au point.

Voilà, monsieur Labarrère. Vous auriez été bien inspiré de ne pas poser cette question. Nous aurions tous gagné sept minutes ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et Front national [R.N.]*)

RENÉGOCIATION DES PRÊTS AU LOGEMENT

M. le président. La parole est à M. Guy Malandain.

M. Guy Malandain. Monsieur le Premier ministre, vous avez dit, en commençant à répondre à M. Labarrère, que vous aviez eu bien du mal à l'entendre. Dont acte ! Pour avoir bien entendu la réponse, nous sommes maintenant certains que vous n'aviez pas bien entendu la question. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Pierre Mazeaud. Bien entendu et bien répondu ! Au suivant !

M. Guy Malandain. En effet, votre réponse était faite d'arguties sur les lois électorales, mais nous ne savons toujours pas quelle est votre opinion sur les thèses fondamentales défendues par le Front national. Toutefois, nous sommes à demi rassurés car, les élections se suivant, nous l'apprendrons bientôt. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe Front national. Parlez plutôt du chômage !

M. Guy Malandain. Monsieur le ministre du logement, les pouvoirs publics ont, depuis de nombreuses années, encouragé les familles françaises à accéder à la propriété de leur logement. Cependant, les systèmes d'aide et de financement

ont été basés sur une hypothèse : la poursuite d'une inflation forte. Les conditions économiques ayant changé, les accédants qui ont emprunté à des taux d'intérêt élevés et avec des annuités à forte progressivité se trouvent aujourd'hui en difficulté. Certains ne peuvent plus payer, leur maison est saisie et vendue à un prix dérisoire qui ne leur permet même pas d'apurer leur dette.

Qu'avez-vous fait devant cette situation ? Vous avez pris quelques mesures qui, pour être utiles, n'en sont pas moins insuffisantes. Elles ont un caractère illusoire, car vous avez maintenu le taux d'effort à 37 p. 100 et, surtout, laissé le banquier et l'accédant face à face, dans un rapport de forces déséquilibré, lorsqu'il s'agit de convenir d'une éventuelle renégociation des prêts.

Dans les faits, que se passe-t-il ? Les bons clients, les clients intéressants, se voient proposer la renégociation de leur prêt. Les autres, ceux qui ont des revenus modestes et qui ont besoin d'être aidés, se la voient refuser. En refusant de créer un véritable droit à la renégociation, le Gouvernement ne résout pas le problème posé : telle est la vérité.

C'est pourquoi j'ai déposé, avec tous les députés du groupe socialiste, une proposition de loi sur ce sujet. Elle porte le n° 660 et le président de notre groupe a tenu à en être le premier signataire.

Elle prévoit d'abord un droit de renégociation pour tous les prêts pour les familles bénéficiaires de l'A.P.L. ou de l'allocation logement et dont le taux d'effort pour rembourser ces prêts dépasse 33 p. 100 de leur revenu.

Elle définit ensuite les modalités de refinancement des ressources des banques affectées à ces prêts immobiliers.

Enfin, cette proposition, contrairement aux vôtres, est neutre pour le budget de l'Etat.

Le Gouvernement ne fait, en règle générale, aucun cas des avis et des propositions de l'opposition. Cependant, devant la gravité d'une situation qui touche des dizaines de milliers de familles dans la France tout entière, je vous demande solennellement, monsieur le ministre, si le Gouvernement entend inscrire cette proposition de loi à l'ordre de notre assemblée.

La question est claire. La réponse doit l'être. C'est oui ou c'est non ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. J'aurais aimé, monsieur le député, ne pas avoir à guérir un mal que, pour une part, vous avez provoqué vous-même. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gilbert Bonnemaïson. Personne ne vous croit !

M. Jean Beufile. La baisse de l'inflation, c'est un mal ?

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. C'est en effet le gouvernement que vous avez soutenu qui a décidé, en 1982, de porter à 8 p. 100 le taux de progressivité des intérêts, afin de reporter les charges du remboursement sur les années futures. Voilà une des causes essentielles du mal ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Beufile. Personne ne vous croit !

M. Claude Bartolone. Même pas vos amis !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Qui a décidé, je le répète, d'augmenter à 8 p. 100 la progressivité des taux d'intérêt, alors qu'elle n'était que de 3 ou 4 p. 100 ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Raymond Douyère. Et la baisse de l'inflation ?

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Je vois, messieurs, que vous êtes gênés par cette réponse. Mais il est clair que vous êtes responsables des difficultés que rencontrent aujourd'hui les accédants à la propriété ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

L'énergie et la volonté que vous déployez aujourd'hui, j'aurais aimé vous les voir déployer il y a dix-huit mois pour régler des problèmes qui datent des années 1982-1985. (*Mêmes mouvements.*)

M. le président. Écoutons M. le ministre !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. En ce qui nous concerne, nous nous sommes attaqués doublement à la cause du mal.

Pour les accédants à la propriété, nous avons décidé de réduire de 8 à 4 p. 100 le taux de progressivité des intérêts et de 4 à 2,75 p. 100 les taux d'intérêt des P.A.P. C'est le premier élément de notre action pour remédier au mal que vous avez vous-mêmes provoqué.

M. André Laignel. Ce n'est pas vrai ! Vous dites n'importe quoi !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. En second lieu, nous avons fait en sorte que l'accédant à la propriété paie 15 p. 100 moins cher sa maison et ses remboursements...

M. André Laignel. Vous le pouvez parce que nous avons fait baisser l'inflation !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. ... grâce à des décisions fiscales et financières qui nous ont permis, en outre, de terminer l'année 1986 dans la stabilité de l'emploi, alors que, cinq années de suite, vous aviez perdu 50 000 emplois par an dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Laignel. Et la question ? C'est oui ou c'est non ?

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Quant aux accédants en difficulté, six mesures ont été prises en leur faveur. Elles vont permettre dès aujourd'hui à 50 000 familles de renégocier leurs prêts et à 50 000 familles supplémentaires de bénéficier d'un rééchelonnement que vous n'aviez pas rendu possible lorsque vous aviez la responsabilité de le faire ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Loncle. Parodie !

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est oui ou c'est non ?

INVESTISSEMENT ET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

M. le président. La parole est à M. Jacques Roger-Machart.

M. Jacques Roger-Machart. Monsieur le ministre du logement, mon prédécesseur, M. Guy Malandain, vous avait posé une question : oui ou non le Gouvernement est-il décidé à inscrire à l'ordre du jour la proposition de loi socialiste sur la renégociation des emprunts des familles ayant accédé à la propriété ? Vous n'y avez pas répondu. Mais votre absence de réponse vaut sans doute réponse négative. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances.

Le déficit du commerce extérieur a été de 3,3 milliards de francs au mois de mars. Il marque la dégradation rapide des échanges industriels de la France.

Les chiffres du chômage pour le mois de mars traduisent une nouvelle aggravation : plus 0,8 p. 100, soit 21 400 chômeurs nouveaux par rapport au mois dernier ; 2 675 000 chômeurs, soit 11,1 p. 100 de la population active. Je vous rappelle que ce taux n'était que de 10,3 p. 100 en mars 1986.

Les études prévisionnelles les plus optimistes montrent que sur la base des tendances actuelles de votre politique, la France dépassera les 3,3 millions de chômeurs d'ici à 1991.

Devant la gravité du problème, monsieur le ministre d'Etat, nous vous demandons de nous répondre sérieusement et de ne pas vous décharger de vos responsabilités sur vos prédécesseurs. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

M. Roger Corrèze. Pourquoi pas, si ce sont eux les responsables ?

M. Jacques Roger-Machart. ... car votre politique, celle que vous menez depuis un an, a largement contribué à cette situation.

Vous avez décidé de pénaliser la création d'entreprises. Ainsi, vous avez supprimé, dans la loi de finances, les avantages fiscaux que nous avions accordés aux entreprises nouvelles, notamment l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant cinq ans. Aujourd'hui, le chômeur qui crée son entreprise a toutes les peines du monde à obtenir les primes auxquelles il a droit, car les directions départementales du travail ne disposent pas des crédits nécessaires.

Nous avions prévu une diminution d'impôt pour les entreprises qui investissent leurs bénéfices. Vous avez annulé cette incitation à l'investissement en réduisant, au contraire, l'impôt lorsque ces bénéfices sont distribués. (*Eh oui ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous refusez l'aide spécifique à l'investissement que nous vous proposons encore la semaine dernière dans le débat sur la loi relative à l'épargne. (*Eh oui ! sur les mêmes bancs*) Car, une fois encore, vous préférez baisser l'impôt sur les dividendes distribués.

Monsieur le ministre de l'économie et des finances, quand allez-vous changer cette politique ? Quand allez-vous cesser de privilégier les rentiers de la fortune et leurs placements financiers ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Roger Corrèze. Tiens ! M. Fabius n'applaudit pas !

M. Jacques Roger-Machart. Quand allez-vous enfin favoriser les entreprises qui se créent et qui investissent dans des productions compétitives, celles qui peuvent générer des emplois ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. C'est à ses résultats, monsieur le député, qu'on juge une politique. (*Rires, exclamations et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Beauvils. Quel bon départ !

M. Pierre Joxe. Un grand orateur se révèle !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Parlons donc de nos résultats. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Comme vous le savez, les premiers résultats des comptes de la nation pour 1986 font ressortir une croissance de la production intérieure brute marchande de 2 p. 100 par rapport à 1985.

M. Henri Nallat. Pour le premier semestre de 1986 !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Il y a donc un progrès sensible par rapport à 1985.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pour le premier semestre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Je vous rappelle qu'en 1985, la production n'avait augmenté que de 1,4 p. 100, ce qui est également le taux moyen observé de 1981 à 1985.

M. Gérard Collomb et M. Louis Mermoz. Et en 1987 ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Je réponds à la question qui m'est posée. (*Sourires.*)

En ce qui concerne l'investissement, monsieur Roger-Machart, peut-être serez-vous intéressé par quelques éléments supplémentaires d'information. Le volume de l'investissement des entreprises a crû deux fois plus vite en 1986 qu'en 1985 : 4 p. 100 au lieu de 2 p. 100.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Au premier semestre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Il avait, au contraire, baissé de 2,3 p. 100 par an en moyenne sur la période 1981-1984.

M. Gérard Collomb. Et 1987 ?

M. Hector Rolland. Et 1982 et 1983, monsieur Collomb ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. L'investissement dans le secteur du bâtiment, qui augmente pour la première fois depuis 1979, a également progressé plus que prévu.

Dans l'industrie aussi, la croissance est significative, en particulier pour les petites entreprises de moins de 100 salariés, qui représentent les quatre cinquièmes du total des entreprises.

M. Guy Chanfrault. On devrait exporter alors !

M. François Loncle. Tout va bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. L'investissement industriel a crû de 10 p. 100 en 1986 et, selon l'I.N.S.E.E. - c'est la seule source à ma disposition qui soit officielle et indépendante - il progressera de 9 p. 100 en 1987, soit environ 20 p. 100 de croissance en volume durant deux ans.

Pour les seules entreprises du secteur concurrentiel, le taux de croissance en volume de l'investissement productif a atteint 5,6 p. 100 en 1986, après avoir été de 3,3 p. 100 en 1985. Il s'agit de la croissance la plus forte depuis 1978, première année pour laquelle l'information est disponible dans la nouvelle base des comptes nationaux. Je rappelle qu'en 1980, cette croissance avait été de 4,9 p. 100.

M. Guy Chanfrault. Que va dire M. Barre ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Il va être très content, car 4,9 p. 100, cela était très convenable !

Ces résultats sont très importants, car ils nous situent dans la moyenne de nos principaux partenaires.

Par ailleurs, je crois utile de rappeler que les entreprises françaises ont lancé de très importants programmes d'investissement à l'étranger...

M. Gilbert Bonnemaison. Grâce à M. Fabius !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. ... qui permettent de consolider nos positions industrielles dans la compétition mondiale. C'est ainsi que ces investissements sont passés de 20 milliards en 1985 à 34 milliards en 1986.

M. Gilbert Bonnemaison. Grâce à M. Fabius !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. J'en conclus, monsieur le député, que ce renforcement de l'investissement est de bon augure et, pour répondre à la question que vous me posez, qui résumait finalement votre intervention - « Quand allez-vous changer de politique ? » - je vous réponds : je n'en changerai pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

ARGENT ET TÉLÉVISION

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre d'Etat, il faudra tout de même nous expliquer comment une si bonne politique - celle que vous venez de décrire - donne d'aussi mauvais résultats en matière d'économie et d'emploi !

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. La question !

M. Bernard Schreiner. Les Français seront amenés à juger. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la communication.

Monsieur le ministre, qu'avez-vous fait du paysage audiovisuel français ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Rien !

M. Laurent Cethala. Un bazar !

M. Bernard Schreiner. Depuis quelques semaines, les chaînes de télévision se livrent une guerre sans merci à coups de milliards.

M. François Loncle. C'est lamentable !

M. Bernard Schreiner. Seul résultat de ces surenchères : les annonces triomphales et concurrentes de diffusion de superproductions américaines et des transferts de stars dont les mises à prix représentent jusqu'à deux cents fois le S.M.I.C.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est scandaleux !

M. Bernard Schreiner. On ne doit pas oublier les grands perdants de ce mauvais western : la production française, la qualité de la programmation, le téléspectateur et le service public français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Roger Corrèze. Et les socialistes !

M. Bernard Schreiner. Dans ce contexte, la Une restera-t-elle la Une ? M. Bouygues a racheté les murs, mais les présentateurs fétiches qui faisaient de la chaîne le symbole d'une télévision populaire de qualité quittent la maison.

M. Roger Corrèze. Et les socialistes !

M. Bernard Schreiner. C'est un mauvais présage, au moment où la chaîne doit proposer 40 p. 100 de son capital au grand public pour achever sa privatisation !

Nous avons, pour notre part, établi un équilibre entre le service public et les chaînes privées qui donnait aux chaînes du service public la possibilité d'exister et de se défendre.

M. Roger Corrèze. Et de défendre les socialistes !

M. Bernard Schreiner. Avec la privatisation de TF 1 vous avez rompu cet équilibre !

M. Gabriel Kasperleit. Allons, allons !

M. Bernard Schreiner. Le service public sort déjà très affaibli de cette guerre des chaînes et il est menacé à terme de disparition. Belle réussite !

M. Roger Corrèze. Mais il est libre !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Bravo Léo !

M. Bernard Schreiner. Les Français, les professionnels de la communication, les représentants de la nation aimeraient, monsieur le ministre, que vous nous expliquiez la situation actuelle dont nous commençons à mesurer les conséquences désastreuses que nous avons redoutées depuis mars 1986, avec l'irruption de l'idéologie libérale dans le domaine de la communication.

M. Jean-Louis Gosdoff. Les Français ne voulaient plus de vous !

M. Bernard Schreiner. Les milliards coulent à flots pour quelques-uns...

M. Roger Corrèze. Chacun son tour !

M. Bernard Schreiner. ... mais où est la définition d'une politique de communication pour tous ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Debré. Vous avez peur de la liberté !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, j'apporterai une réponse sereine à une question qui a pris un ton bien trop souvent polémique.

Au-delà de la guerre des stars...

M. Michel Sapin. Longuet !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... vous avez repris des arguments que vous avez évoqués à plusieurs reprises et sans succès dans cette enceinte à propos du financement de l'audiovisuel. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

La question principale est : financement public - vous aviez augmenté la redevance de 50 p. 100 en cinq ans - ou financement privé ? Nous allons dans cette direction.

Je répondrai donc à cette question selon deux axes que vous comprendrez bien vous-même : quel est le rôle de l'Etat dans ce domaine et quel peut être, aujourd'hui et demain, le rôle du service public ?

M. Jacques Mahéas. Et sur quelle chaîne ?

M. le ministre de la culture et de la communication. En ce qui concerne le rôle de l'Etat, vous aurez constaté, même si cela vous choque ou vous dérange, que le paysage audiovisuel français a changé et vous pouvez penser qu'il continuera de le faire dans les années à venir. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

A l'employeur unique qu'était l'Etat ont succédé quatre employeurs qui se concurrencent: naturellement - cela ne vous plaît peut-être pas - chacun avec ses propres moyens. L'un des moyens de cette concurrence est de faire appel à des vedettes. Il s'agit là - mais cela est sans doute difficile à comprendre pour un socialiste (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Rires et applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) - d'un problème privé qui concerne d'un côté des employeurs privés et de l'autre des personnes qui sont liées à ces employeurs par des contrats de droit privé. Je sais qu'il est difficile à un esprit socialiste d'intégrer ces notions-là. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Ces vedettes sont-elles trop payées? Cela les regarde et cela ne vous regarde pas, monsieur le député (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*); cela les regarde et cela regarde leurs employeurs. Cela ne pourrait concerner l'Etat, garant des grands équilibres, que s'il y avait un risque de déstabilisation de l'ensemble du secteur audiovisuel. Or vous constaterez avec moi que ce risque n'existe pas. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les indemnités qui sont aujourd'hui versées à l'ensemble des vedettes que vous avez qualifiées de stars représentent moins de 0,5 p. 100 du chiffre d'affaires des télévisions.

Quant au secteur public, son rôle ne doit pas être - et vous avez d'ailleurs constaté qu'il ne l'est pas - de déclencher cette guerre des vedettes. Il ne l'a pas fait. (*Bruits sur les bancs du groupe socialiste.*) Cependant les chaînes publiques, Antenne 2 et FR3 disposeront de tous les moyens, comme elles en ont disposé jusqu'à maintenant, pour faire face à cette concurrence. Je constate, d'ailleurs, monsieur le député, que jusqu'à présent ce ne sont pas de ces chaînes que des vedettes sont parties.

Je terminerai, monsieur le député, en répondant sur une question que vous avez traitée et qui a été évoquée à plusieurs reprises dans vos rangs au cours de cette réforme, car vous vous êtes toujours trompés.

Il y a onze mois, vous nous disiez, ici même, que jamais, au grand jamais, TF1 ne serait privatisée. Elle l'a été, sans qu'un seul jour de retard n'ait été pris dans le calendrier.

Il y a dix mois, lors des débats parlementaires, au début de la discussion, vous déclariez que jamais le projet de loi sur l'audiovisuel ne serait voté. Il l'a été.

Il y a trois mois, quand le prix de TF1 a été annoncé, vous affirmiez qu'il n'y aurait aucun candidat à TF1. J'ai pris le pari qu'il y en aurait deux; il y en a eu deux!

M. François Loncle. Escroquerie!

M. le ministre de la culture et de la communication. Vous disiez même que la compétition était fermée, mais, quelques jours plus tard, vous avez reconnu qu'en fait elle était ouverte.

Enfin, il y a quelques semaines, vous prétendiez que le secteur public allait perdre toutes ses vedettes. Je constate que ce n'est pas en son sein que l'hémorragie a eu lieu.

Ne soyez donc pas, monsieur le député, vous qui connaissez un tout petit peu mieux la question que vos collègues (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Rires et applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*), ne soyez donc pas l'un des Cassandre de l'audiovisuel! (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je dirai enfin devant cet hémicycle que, dans l'année qui vient de s'écouler, sept milliards de francs environ d'argent privé ont été investis dans l'audiovisuel français. Dans le même temps, la redevance a baissé pour la première fois de son histoire et la taxe sur les magnétoscopes, que vous aviez instituée, a été supprimée.

Voilà la question que vous auriez dû poser, monsieur le député. Mais celle-là, jamais, ni vous-même ni un membre de votre groupe, ne la poserez. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Raymond Douyère. Lamentable!

M. Gérard Collomb. On comprend pourquoi M. de Villiers est passé à la chaîne concurrente!

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

RÔLE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DANS L'INFORMATION DES JEUNES SUR LES MALADIES SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

M. le président. La parole est à M. Christian Cabal.

M. Christian Cabal. Monsieur le président, je pense que je répondrai à votre attente en vous indiquant que ma question sera une vraie question - vous voyez ce que je veux dire! - et qu'en outre, elle sera concise.

Cette question s'adresse à Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès de M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

Madame le ministre, les médecins, les familles observent avec une certaine inquiétude une augmentation sensible, régulière et constante, depuis plusieurs années, des maladies sexuellement transmissibles, autrefois qualifiées de « vénériennes ».

Ces maladies sont certes de gravité variable, mais nombre d'entre elles, mal soignées, ou insuffisamment soignées par automédication, risquent d'entraîner des séquelles graves, notamment sous la forme de stérilité chez la femme jeune. L'une d'entre elles a acquis une notoriété que je qualifierai d'inquiétante pour diverses raisons, parmi lesquelles, bien entendu, sa gravité puisqu'elle débouche, dans un certain nombre de cas, sur un pronostic fatal.

Une vaste campagne d'information et d'éducation vient d'être lancée à votre initiative. Chacun s'accorde à reconnaître qu'elle est de grande qualité, et l'on est en droit d'en attendre un impact majeur au niveau de l'opinion publique. Il importe, en effet, d'informer, de mettre en garde, d'éduquer, sans pour autant s'immiscer dans la vie et les choix de nos concitoyens.

Dans cet esprit, madame le ministre, pouvez-vous nous indiquer quelles sont les mesures que vous mettez en place pour lutter efficacement contre la propagation de ces maladies? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille. Monsieur le député, le S.I.D.A. est effectivement devenu un véritable fléau, car chacun peut être concerné. Les jeunes, en raison de leur mode de vie, représentent une cible particulièrement exposée. Ils constituent donc, pour les pouvoirs publics, une préoccupation majeure.

Nous savons que l'un des moyens de lutter contre le S.I.D.A., et donc de protéger la population, est l'information, afin que chacun prenne conscience de ce nouveau fléau. J'ai coutume de dire qu'il faudrait que chacun mette une nouvelle carte perforée dans son ordinateur et change ses comportements en fonction de cette nouvelle donnée! C'est pour cela que nous avons choisi de mener une campagne d'information nationale.

Dans le cadre de cette campagne, nous avons fait appel à trois moyens.

Il s'agit, en premier lieu, d'un spot télévisé qui a commencé à être diffusé hier soir sur les écrans et qui le sera pendant un mois sur plusieurs chaînes de télévision. Il a pour vocation de faire passer quatre messages.

Le premier est que le S.I.D.A. est un fléau.

Le deuxième est que chacun d'entre nous doit en prendre conscience et se responsabiliser. Tel est le thème de ce spot où il est dit: « Le S.I.D.A. ne passera pas par moi » et dans lequel la courbe ascendante est brisée par chacun des acteurs.

Le troisième message est d'expliquer simplement quels sont les modes de contamination du S.I.D.A.

Le quatrième est de montrer que l'on a les moyens de se protéger.

Le message essentiel est que le S.I.D.A. n'est pas une épidémie comme les autres, mais une maladie évitable. Il suffit que chacun en prenne conscience et assume ses responsabilités en conséquence. Tel est le but poursuivi par la diffusion de ce spot.

Le deux^{ème} moyen d'information réside en une campagne menée sur minitel, donc accessible à tous, où l'on répond à toutes les questions qui peuvent être posées sur le S.I.D.A. et les maladies sexuellement transmissibles.

Le troisième moyen est une petite brochure qui sera diffusée à dix millions d'exemplaires, en priorité aux jeunes, mais aussi à l'ensemble de la population, afin que chacun ait effectivement accès à une information courte, simple et qui résume parfaitement le problème du S.I.D.A. (*Mme le ministre présente un exemplaire de la brochure à l'Assemblée.*)

Enfin, nous avons choisi de diffuser une information plus ciblée et nous avons distribué cinq millions d'exemplaires d'une brochure plus complète, destinée aux professionnels de la santé.

Telle est cette campagne qui va durer plusieurs mois et qui sera suivie d'une campagne menée par la fondation pour la recherche médicale, laquelle aura pour vocation de drainer des fonds pour la recherche médicale contre le S.I.D.A.

Ainsi que vous l'avez dit, monsieur le député, les pouvoirs publics n'ont pas vocation à dire comment chacun doit vivre ou à édicter des comportements. Mais ils ont la responsabilité d'informer et de sensibiliser afin d'éviter que le S.I.D.A. ne devienne un moyen de discrimination, un prétexte de rejet et une forme de xénophobie qui transparait souvent sous les différents propos tenus sur le sujet.

Par ailleurs, les maladies sexuellement transmissibles ont continué de se développer et constituent un fléau pour les jeunes, car elles sont des causes de stérilité. Nous avons, en ce domaine, mené une campagne à très large échelle, à la fois par dépliant - c'est-à-dire une information qui se distribue - et par de petits films diffusés dans les différentes régions.

Il n'est pas toujours facile de conduire ce type de campagne, car il n'est pas aisé de trouver le ton qui accroche mais qui ne choque pas.

Voilà ce qui a été fait sous ma tutelle.

Par ailleurs, Mme Alliot-Marie a organisé une campagne axée sur les enfants et les adolescents des lycées et collèges. Elle a également disposé de moyens particuliers - un petit film, des dépliant - et elle a tenu des réunions très importantes, à la Sorbonne et à Bordeaux notamment, réunissant des milliers de personnes.

Sur ces sujets, qui sont aujourd'hui d'actualité et sur lesquels nous avons le devoir d'apporter une information, nous devons aussi montrer où est la responsabilité de chacun. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

UTILISATION DES RECETTES PROVENANT DES PRIVATISATIONS

M. le président. La parole est à M. Alain Chastagnol.

M. Alain Chastagnol. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

M. Gérard Collomb. Recalé !

M. Alain Chastagnol. Elle concerne les mesures prises pour soutenir l'investissement industriel, et donc l'emploi, qui préoccupe constamment le Gouvernement et nous tous, bien entendu.

Vous avez entrepris, monsieur le ministre d'Etat, un effort remarquable et reconnu par tous, pour assainir depuis un an nos finances : recul de l'inflation, diminution des déficits, remboursement de notre considérable dette. Cette restauration de la confiance a même permis l'avènement d'un capitalisme populaire (*murmures sur les bancs du groupe socialiste*), dont vous avez favorisé l'apparition, lors des premières privatisations et qui semble avoir réconcilié les Français avec leur industrie.

Toutefois, l'assainissement d'une économie ne coïncide pas avec une expansion accélérée et plusieurs fois a été exprimée l'idée d'une relance de notre économie. Elle a pris récemment un tour public, dans la mesure où, malgré une augmentation de nos investissements industriels de 5 p. 100 et un solde positif de 50 000 emplois en 1986, l'arrivée régulière de nouvelles classes d'âge sur le marché du travail - notamment au début de 1987 - a fait apparaître la nécessité d'investissements créateurs d'emplois beaucoup plus massifs.

Pour répondre à ce souci, vous avez pris, monsieur le ministre d'Etat, la décision d'affecter les rentrées des privatisations, pour partie au remboursement de nos dettes, pour

partie à des dotations en capital d'entreprises publiques ainsi qu'à l'équipement autoroutier, ce qui permettra d'engager des travaux d'une ampleur d'environ 3 milliards de francs. Cette mesure aura incontestablement un effet d'entraînement bénéfique sur l'activité économique et, donc, sur l'emploi.

Ma question, monsieur le ministre d'Etat, est la suivante : cette mesure, qui complète un dispositif fiscal déjà adopté par vous dans un sens très favorable aux entreprises, sera-t-elle accompagnée non par des mesures de relance, qui ruinerait l'œuvre d'assainissement antérieure, mais par d'autres mesures de soutien à l'investissement dans des secteurs particulièrement incitatifs, comme le bâtiment et les travaux publics, ou par d'autres dispositions fiscales ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

M. Gérard Collomb. C'est une question de consolation !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Dans votre question, monsieur Chastagnol, vous avez bien voulu évoquer les décisions prises par le Gouvernement en faveur de l'investissement.

Vous avez fait allusion à un débat sur l'éventuelle inflexion de notre politique économique.

Je me réjouis beaucoup de répondre à cette question, car elle m'offre l'occasion de montrer la continuité de notre action depuis un an et de réaffirmer que cette continuité ne sera pas remise en cause.

La stratégie du Gouvernement est en effet tout entière tournée vers le renforcement de l'investissement à travers l'amélioration de la rentabilité et de la compétitivité des entreprises, qui s'étaient gravement dégradées.

La réduction du déficit budgétaire, en réduisant la ponction de l'Etat sur les marchés financiers, contribue au financement des investissements productifs. Ce déficit était de 153 milliards de francs en 1985 ; il sera de 129 milliards en 1987 et j'espère bien vous soumettre un projet de budget qui le ramènera à 115 milliards en 1988.

M. Jean-Paul Séguela. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Les charges fiscales des entreprises ont été considérablement allégées : baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, allègement de la taxe professionnelle, de la taxe sur les frais généraux, des taxes sur le fioul lourd et le gaz naturel. Je rappelle que l'assujettissement des télécommunications à la T.V.A., qui prendra effet au 1^{er} novembre prochain, allégera de plusieurs milliards les charges des entreprises.

Je rappelle à cette occasion que tous ces allègements bénéficient à l'investissement au sens large du terme, c'est-à-dire aux investissements aussi bien immatériels que matériels. Je crois que c'est là un avantage très important dans la politique que nous menons.

Quant à l'affectation des produits de la privatisation, que nous avons mise en place, elle contribue aussi au développement de l'investissement. Cela va de soi pour la partie des produits de privatisation affectés aux dotations en capital, mais je vous rappelle que c'est également vrai pour la plus grande partie de ces produits de privatisation, qui sont affectés de façon majoritaire au désendettement de l'Etat. En effet, lorsque l'Etat se désendette, les sommes ainsi remboursées redeviennent disponibles pour le financement des investissements du secteur productif.

Loin de diminuer les possibilités d'investissement, les privatisations, contrairement à ce que l'on dit parfois, les renforcent.

A la faveur du succès de ces opérations de privatisation, il nous a semblé possible de faire bénéficier directement l'équipement du pays d'une partie de leurs produits. C'est ainsi que, complétant l'effort très important fait en matière d'infrastructures routières dans la loi de finances pour 1987, 2 milliards de francs seront affectés à des dotations en capital aux sociétés d'autoroutes qui, grâce à leurs capacités d'emprunts accrues, leur permettra de réaliser 5 milliards de travaux supplémentaires, s'intégrant dans le programme de 1 500 kilomètres supplémentaires d'autoroutes décidé lors du dernier comité d'aménagement du territoire.

Monsieur Chastagnol, vous m'avez demandé si le Gouvernement entendait prendre des mesures d'accompagnement destinées à prolonger les mesures déjà prises. Je rappelle que le Gouvernement a décidé précisément de proposer une mesure très importante en réduisant le taux des acomptes de l'impôt sur les sociétés de telle sorte que les entreprises bénéficient dès cette année de l'impact de la réduction à 42 p. 100 du taux de cet impôt.

M. Jacques Roger-Machart. Les dividendes ne sont pas pour les entreprises !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Ainsi, en stricte cohérence avec l'ensemble de notre politique, les entreprises bénéficieront d'une facilité supplémentaire...

M. Gérard Collomb. Les actionnaires !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. ...pour financer leurs programmes d'investissement.

Notre politique économique, monsieur le député, se caractérise par sa continuité et sa cohérence.

M. François Loncle. Erreur !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. C'est le soutien de l'investissement. Ce sont les assainissements financier et budgétaire qui, loin d'être antinomiques, sont complémentaires.

M. Gérard Collomb. Zéro !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Cette politique sera poursuivie. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES EN CORSE

M. le président. La parole est à M. Pierre Pasquini.

M. Pierre Pasquini. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme, en 1986, il y a eu en Corse 543 attentats.

M. Roger Corrèze. C'est trop !

M. Pierre Pasquini. Pour le seul premier trimestre de 1987, il y en a eu 268 visant exactement les mêmes victimes. Quelle est la faute de ceux qui sont visés ? C'est uniquement d'avoir la qualité de Français.

En seize mois, 30 rapatriés, 45 enseignants et 481 Français d'origine continentale ont payé l'impôt de leur nationalité. Ils commencent par être rackettés puis menacés. De quelle façon ?

Voici un passage d'une lettre adressée à une femme : « Pour nous le temps de la complaisance est révolu. Sachez que dès à présent votre sécurité physique sur notre terre n'est plus assurée. Tirez-en les leçons et agissez en conséquence. »

Voici un passage d'une lettre adressée à un homme : « Notre patience n'est pas infinie. Nous avons pris la décision de vous laisser un délai de deux mois pour quitter l'île. Passé ce délai, vous aurez le privilège d'être placé en tête de liste de nos éliminations physiques. »

N'y a-t-il pas là des atteintes aux droits de l'homme méritant la considération, l'attention, la dénonciation et la publicité de la condamnation du secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme ?

M. Hector Rolland et M. Henri de Gastines. Très bien !

M. Pierre Pasquini. La situation des enseignants, qui sont systématiquement visés parce que enseignants d'origine française continentale, mérite tout également votre attention.

M. René Drouin. Que fait Pasqua ?

M. Gérard Bapt. Laxiste, le ministre de l'intérieur !

M. Pierre Pasquini. Plus de quatre-vingts enseignants ont été plastiqués. Le directeur du foyer de l'enfance d'Ajaccio a vu son habitation rasée par sept kilos de dynamite.

M. Michel Margnes. Que fait Pasqua ?

M. Roger Corrèze. Pasqua, c'est pas Nucci !

M. Pierre Pasquini. Je vous répondrai que M. Pasqua a déjà fort à faire avec tous les dynamiteurs que vous avez fait sortir de prison ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes*

du R.P.R. et U.D.F.) Et nous aurions moins de mal si, en plus, vous ne les aviez pas amnistiés. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Écoutons M. Pasquini, l'affaire est assez grave !

M. Pierre Pasquini. L'agression, jeudi dernier, du directeur de FR 3, qui venait d'être nommé, qui a été enlevé, roué de coups, pose également la question des atteintes aux droits de l'homme.

C'est ainsi qu'on voit se développer, dans une région française, une vaste opération de violence, caractérisée par le racisme et aboutissant au véritable exode de celles et de ceux qui en sont victimes.

M. Hector Rolland. Très juste !

M. Pierre Pasquini. Voilà les préoccupations que je livre au secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme.

M. Jacques Roger-Machart. Que fait Pasqua ?

M. Pierre Pasquini. Ma question est la suivante : ne croyez-vous pas que vous devriez venir chez nous ? Ne croyez-vous pas, alors que cette situation sévit depuis douze ans, que ce serait de nature à nous rassurer ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non !

M. Gérard Collomb. Ce serait pire !

M. Pierre Pasquini. Vous pourriez ainsi faire connaître à l'opinion nationale, mal informée, la réalité des atteintes portées aux droits que vous êtes chargé de défendre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des droits de l'homme.

M. Gérard Collomb. Démission !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pasqua ! Pasqua !

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, puisque votre question porte sur le respect des droits de l'homme, permettez-moi de revenir brièvement sur les principes qui fondent notre Etat de droit et qui s'imposent en tout lieu et à l'égard de tous sur le territoire de la République française.

La France est un Etat démocratique, ...

M. Roger Corrèze. Depuis un an !

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. ...fondé sur le principe d'égalité des citoyens. Aucune discrimination ne saurait être justifiée pour quelque raison que ce soit.

Dans le cadre de la politique régionale, en Corse comme ailleurs, les revendications économiques, culturelles ou politiques sont incompatibles avec l'exclusion de quiconque. Personne ne peut justifier un traitement différent des Français, d'origine insulaire ou d'origine continentale. La politique menée par le Gouvernement en faveur du développement de l'île trouve ici sa condition.

La région Corse est évidemment une partie intégrante de l'ensemble républicain et tous les Français y ont des droits égaux. Les actes de discrimination sont encore plus condamnables lorsqu'ils se manifestent par des actions violentes.

M. Xavier Deniau. Ce n'est pas de la discrimination, ce sont des meurtres !

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. Une étape supplémentaire est alors franchie : non seulement ces actions violentes le principe d'égalité mais elles portent atteinte au respect des personnes et des biens que le Gouvernement est chargé de garantir. Il poursuit, dans ce but, son action avec fermeté et détermination.

Au plan politique, cette action s'est traduite, en particulier, par la dissolution le 21 janvier 1987 du mouvement Corse pour l'autodétermination.

Au plan policier, cette action a abouti à des résultats positifs. Je cite pour mémoire la récente arrestation d'Alain Orsini, militant de l'ex-F.L.N.C.

M. Gabriel Domenech. Vous l'avez libéré !

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. Plus récemment encore, six personnes ayant participé à l'action de commando contre une ferme à Ghisonaccia ont été arrêtées.

M. Pascal Arrighi. Les attentats continuent !

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. Une douzaine de poseurs de bombes ont été interpellés et inculpés au cours des dernières semaines. Toutes ces actions permettent à la justice de faire son œuvre et de condamner les responsables de ces attentats.

M. Pascal Arrighi. Mais ils continuent !

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. Je cite pour mémoire la condamnation d'un des responsables de l'ex-F.L.N.C., Marc Papi à une peine de six ans de prison.

Je voudrais rappeler deux points en conclusion de ce rapide survol des mesures qui ont été prises.

Tout d'abord, l'évaluation des résultats en matière de lutte antiterroriste demande le recul du temps et l'action entreprise est de longue haleine.

Ensuite, il faut rappeler que le but des terroristes est de faire céder les institutions républicaines en instaurant un cycle de violence incontrôlée. Notre réponse à l'agression terroriste doit donc se faire, comme c'est le cas, dans le strict respect de l'Etat de droit.

Les Corses comprennent l'enjeu et les moyens de cette bataille car s'il est une valeur qu'ils ont toujours su défendre, c'est celle du sens de l'honneur. Et l'honneur de la France aujourd'hui, face à ceux qui posent des bombes, c'est d'assurer la sécurité, sans renoncer ni à l'égalité de tous les citoyens ni à la liberté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur de nombreux bancs du groupe du R.P.R.)*

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Gérard Collomb. Gaudin applaudit une fois sur deux !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

TRAVAUX DU CONSEIL NATIONAL PALESTINIEN ET POSITION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS FACE A LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE PAIX

M. le président. La parole est à M. Bernard Stasi.

M. Bernard Stasi. Monsieur le ministre des affaires étrangères, samedi dernier se sont terminés à Alger les travaux du conseil national palestinien qui ont abouti à l'unification du mouvement palestinien sous l'autorité de M. Yasser Arafat.

Cette unification semble s'être réalisée sous le signe de la radicalisation du mouvement et a suscité une vive inquiétude chez les pays arabes modérés - l'Egypte, la Jordanie et le Maroc - ainsi qu'en Israël. On peut, par conséquent, se demander si la radicalisation de l'O.L.P. ne va pas renforcer, parmi les dirigeants israéliens, la position de ceux qui ont toujours manifesté leur hostilité à l'égard de l'organisation d'une conférence internationale sur le Proche-Orient.

Or la France, à différentes reprises, s'est déclarée favorable à cette initiative que d'ailleurs nombre de nos amis libanais appellent eux aussi de leurs vœux. Et il est vrai qu'en dehors de la réunion autour d'une même table des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, des pays de la région et des représentants du peuple palestinien, on ne voit aucune perspective de règlement aux différents conflits qui déchirent le Proche-Orient.

Ma question est la suivante : quelles conclusions le Gouvernement français tire-t-il de la réunification et de la radicalisation du mouvement palestinien ? De quelle façon, dans ce nouveau contexte, entend-il favoriser le processus devant aboutir à la tenue d'une conférence internationale sur le Proche-Orient ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur de nombreux bancs du groupe du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, la réunion du conseil national palestinien, qui vient d'avoir lieu à Alger, a effectivement été marquée, avant tout, par la réunification de l'O.L.P. Cette réunification devait inévitablement - ainsi que vous l'avez souligné - entraîner un certain durcissement qui s'est traduit, en fait, par l'abrogation de l'accord d'Amman de 1985 et par le rappel d'une résolution de 1983 jugée hostile au Gouvernement égyptien.

Les concessions d'Arafat et de la majorité qui le soutient à l'aile radicale sont restées néanmoins limitées : d'une part, l'O.L.P. n'a pas exclu la reprise du dialogue avec les dirigeants jordaniens ni annulé ses résolutions précédentes préconisant une confédération jordano-palestinienne ; d'autre part, lors de sa conférence de presse à l'issue du conseil, Yasser Arafat a qualifié d'excellentes ses relations avec Le Caire.

Ces décisions peuvent-elles avoir des conséquences négatives sur les perspectives de paix en général, et sur le projet de conférence internationale en particulier ? Je ne le crois pas, pour plusieurs raisons.

D'abord, le raidissement relatif de l'O.L.P. se manifeste plus dans son comportement vis-à-vis de tel ou tel pays arabe que sur le fond des résolutions adoptées, qui restent favorables à une procédure de règlement pacifique du conflit israëlo-arabe.

Par ailleurs, la réunification de l'O.L.P. est, en elle-même, un élément de nature à faire prévaloir la voie politique sur les autres et à orienter le mouvement palestinien vers un comportement empreint de responsabilité, en diminuant, sinon en supprimant, le risque de surenchère permanente qu'impliquaient la division des organisations palestiniennes et la concurrence entre elles. C'est d'ailleurs bien dans ce sens que les choses ont été interprétées par de nombreux responsables politiques et par de nombreux observateurs. Les chances de réunion et de succès de la conférence internationale ne devraient donc nullement souffrir du conseil d'Alger.

Pour ce qui le concerne, le Gouvernement reste attaché à ce projet qu'il estime souhaitable et conforme à l'intérêt des Etats et des peuples de la région, si cruellement éprouvés depuis tant d'années et qui aspirent si légitimement à la paix et à la sécurité.

Le Gouvernement continuera d'agir, notamment dans le cadre des Douze et dans celui des Nations unies, en vue de la réunion des conditions nécessaires au succès de cette conférence. Comme l'a déclaré, avec la plus grande netteté, le Premier ministre, dans son allocution à l'occasion du dîner qu'il offrait en l'honneur du Premier ministre d'Israël, et ses propos avaient un certain sens dans ce contexte : « Pourvu qu'elle soit sérieusement préparée, pourvu qu'elle soit restreinte aux parties directement concernées et aux Etats membres permanents du Conseil de sécurité, pourvu aussi qu'elle ne se substitue pas aux parties, mais conforte leurs efforts de dialogue, une conférence internationale devrait permettre, aux uns et aux autres, de mieux se comprendre et de mieux apprécier la portée de leurs préoccupations, en sorte que la négociation, inéluctable, puisse enfin consacrer un règlement durable, global et juste, parce que fondé sur la double nécessité d'assurer le droit d'Israël et des autres Etats de la région à vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues et de donner au peuple palestinien le moyen de choisir son avenir. » *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

OPÉRATIONS DE PRIVATISATION DES BANQUES ET CONCURRENCE BANCAIRE

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphandéry.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre d'Etat, 600 000 actions demandées en un seul jour, la privatisation du C.C.F. s'annonce d'ores et déjà comme un succès. Les députés de l'U.D.F. s'en réjouissent, car nous avons toujours pensé que la nationalisation des banques par les socialistes était une grave erreur. Avec Alain Griotteray, qui est notre rapporteur spécial, nous nous réjouissons aussi que le Gouvernement ait, cette fois, admis la constitution d'un groupe stable d'actionnaires.

Cela dit, monsieur le ministre d'Etat, le moment est particulièrement opportun pour se pencher sur les conditions de la concurrence entre les banques. En 1986, les résultats des banques se sont considérablement améliorés : la Société générale a dégagé un bénéfice de 2,3 milliards de francs, en augmentation de 76 p. 100 sur l'année précédente ; la B.N.P., 3 milliards de francs et 52 p. 100 ; le Crédit lyonnais, 1,9 milliard de francs et 51 p. 100 ; le C.C.F., 360 millions de francs et 41 p. 100. Ces profits sont un bien puisqu'ils permettent de conforter les fonds propres des banques, qui sont insuffisants. Mais est-on certain que dans l'avenir ces bénéfices se maintiendront si l'on fait jouer fortement la concurrence bancaire ?

Il y a dix ans, en 1977, le taux de base bancaire était pratiquement au niveau d'aujourd'hui, 9,5 p. 100, mais la hausse des prix était de 9,4 p. 100, alors que, cette année, elle devrait être de l'ordre de 2,5 p. 100. Il y a là un très sérieux handicap au redémarrage des investissements productifs, qui est indispensable, comme l'évoquait tout à l'heure M. Chastagnol. Il est essentiel pour le redressement de notre économie, en particulier pour l'emploi, que l'on fasse jouer plus nettement la concurrence entre les banques. Or vous disposez, monsieur le ministre d'Etat, d'instruments pour y parvenir, je pense en particulier à la levée du contrôle des changes qui existe encore sur certaines opérations de crédit.

Mais, si du fait de cette politique, les marges bénéficiaires des banques venaient à s'éroder, n'exposerait-on pas les banques privatisées à des risques de baisse de la valeur de leurs titres, avec toutes les répercussions que cela pourrait avoir sur les opérations de privatisation restant à réaliser ?

Aussi, monsieur le ministre d'Etat, ma question est la suivante : ne croyez-vous pas qu'en préalable aux autres opérations de privatisation bancaire, que nous souhaitons d'ailleurs vivement vous voir réaliser, il faille mettre en place une vigoureuse politique de la concurrence entre les banques de façon à faire baisser les taux d'intérêt et afin que les profits dégagés par les banques soient exclusivement le résultat de leur saine gestion ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Monsieur le député, l'évaluation d'une entreprise privatisable avant sa mise sur le marché, particulièrement lorsqu'il s'agit d'une banque, est un exercice délicat. Elle résulte d'un long travail de préparation et d'expertises techniques, le prix finalement fixé devant, au tout dernier moment, tenir compte de la situation instantanée du marché.

Les prix retenus pour ces opérations ont d'abord suscité des critiques sur le thème du bradage des intérêts patrimoniaux de l'Etat.

Plusieurs députés des groupes socialiste et communiste. Eh oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Depuis quelque temps, se multiplient, en revanche, et en sens contraire, les mises en garde sur un niveau de prix qui pourrait se révéler trop élevé sur le moyen terme et décourager les petits porteurs. J'ai tendance - et d'ailleurs ce n'est pas du tout la critique que vous avez faite, je m'empresse de le dire - à tirer de la coexistence de ces deux critiques la conclusion que, finalement, le Gouvernement a visé dans l'ensemble assez juste.

M. Jacques Roger-Machart. C'est de l'autosatisfaction !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Jusqu'à présent justifiée ! (*Sourires.*)

D'ailleurs, les cours enregistrés sur les premiers titres de privatisables, que l'on doit, bien sûr, corriger de la progression générale de la Bourse - comment oublier, en effet, que les cours ont été multipliés par quatre à cinq depuis cinq ans environ ? - se situent à des niveaux de plus-value tout à fait raisonnables par rapport au cours d'introduction.

Mais vous posez, plus précisément, monsieur le député, la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu, compte tenu des taux élevés pratiqués par les banques, de mettre en œuvre une réelle concurrence préalablement, dites-vous, à la poursuite d'opérations de privatisation.

Il est vrai que les taux d'intérêt sont élevés, trop élevés dans le monde et dans notre pays. Il est de fait aussi que nous ne pouvons pas nous abstraire du mouvement international ni décréter autoritairement une baisse des taux chez nous. Il est non moins vrai que, globalement, qu'il s'agisse du court ou du long terme, en taux réels, c'est-à-dire déduction faite de l'inflation, nos taux sont à peu près équivalents aux taux allemands, par exemple. Faut-il nous satisfaire de cette situation ? C'est la question que vous posez.

Pour y porter remède, monsieur le député, il y a deux catégories de mesures. Il y a d'abord des mesures nationales, telles que celles que vous avez évoquées et qui consistent à

développer la concurrence. Nous avons déjà pris, pour cela, un certain nombre de mesures. La loi bancaire de 1984 allait d'ailleurs dans ce sens. La fin de l'encadrement du crédit va également dans ce sens, de même que la privatisation de façon générale, et que l'ordonnance sur la concurrence qui a été prise au mois de décembre dernier et qui s'applique à l'ensemble du système.

Mais je pense, monsieur le député, que nous n'arriverons à une baisse réelle des taux d'intérêt que par une action internationale. Les taux d'intérêt élevés sont la conséquence des fluctuations monétaires qui caractérisent un système, ou plutôt une absence de système, dont chacun peut aujourd'hui constater les effets.

C'est pourquoi nous avons à plusieurs reprises fait des propositions pour l'amélioration du système monétaire international et du système monétaire européen. Nous avons eu la satisfaction de voir que certaines de ces propositions ont été prises en compte, à Paris au mois de février et, à nouveau, à Washington, au mois d'avril. Quant à nos propositions d'amélioration du système monétaire européen, auxquelles nous tenons beaucoup, j'espère qu'elles feront l'objet d'une discussion approfondie lors de la réunion des ministres des finances européens au mois de juin prochain.

Je souhaite comme vous la baisse des taux, monsieur le député. Elle est indispensable pour favoriser un développement encore plus large et plus rapide des investissements et pour asseoir la prospérité bancaire sur des bases totalement solides, saines, stables et durables. Mais, si nous en faisons un préalable, nous risquons, je vous le dis très franchement, de retarder beaucoup les opérations de privatisation et, vraiment, cela ne me paraîtrait pas souhaitable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe U.D.F.*)

M. Robert-André Vivien. Très bien !

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

M. le président. La parole est à M. André Rossi.

M. André Rossi. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre et elle sera très brève pour essayer de revenir à ce qui avait été voulu lorsque fut introduit ici même le système des questions d'actualité. Je rappelle qu'il s'agissait à l'époque de reprendre une pratique du parlement anglais : les députés posent en début de séance des questions très courtes, le gouvernement y répond très souvent par *yes, no, no comment*, et, quand il fait une réponse plus étoffée, elle est toujours tout de même très brève.

Chez nous, avec le temps, le système a dérivé. Nous nous croyons obligés, nous, de faire de longs discours et les ministres de faire le bilan de leur activité gouvernementale, d'où une série de débats totalement hétéroclites avec la conséquence inévitable de passions, parfois de désordres, qui donnent une mauvaise image de notre assemblée, faisant oublier le sérieux de nos autres débats.

Monsieur le Premier ministre, mes deux questions seront donc très brèves.

Premièrement, accepteriez-vous la création d'un groupe de travail dont les membres seraient désignés paritairement par le Parlement et le Gouvernement pour faire des propositions en matière de financement des partis politiques et des campagnes électorales ? Quels délais fixeriez-vous aux travaux de cette instance ?

Deuxièmement, incluriez-vous dans le champ d'étude de ce groupe de travail l'origine des financements des spots politiques désormais autorisés à la télévision ?

M. Jean Beauville. Je ne vois pas le rapport !

M. André Rossi. Monsieur le Premier ministre, bien évidemment, je ne me formaliserai pas si vos réponses sont aussi brèves que mes questions. (*Sourires. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Il m'appartiendra donc d'inaugurer, si j'ose dire, dans la brièveté, cette nouvelle procédure. (*Sourires.*)

La réponse du Gouvernement est simple : nous conduisons actuellement un certain nombre d'études sur le problème que vient de soulever l'honorable parlementaire. Lorsque ces

études seront arrivées à leur terme, nous ne manquerons pas de les faire connaître au Parlement. (*Rires. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jacques Roger-Machert. Nous voici informés sur la politique du Gouvernement !

LICENCIEMENTS AUX CHANTIERS NAVALS ET SITUATION DE L'EMPLOI DANS LE BASSIN DE LA ROCHELLE

M. le président. La parole est à M. Jean-Guy Branger.

Plusieurs députés du groupe U.D.F. Pas trop long, pas trop long !

M. Jean-Claude Gaudin. Court ! Court !

M. Jean-Guy Branger. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

M. Pierre Forgues. Il y en a un ?

M. Jean-Guy Branger. Monsieur le ministre, le 17 décembre 1986, j'intervenais au cours d'une même séance sur la situation de l'emploi en Charente-Maritime.

En parlant de la fragilité du tissu d'activités existant, je faisais part des craintes que j'avais sur certaines unités industrielles et de l'angoisse de la population de ce département.

Dans la réponse qui m'était faite, le Gouvernement me disait : « Les taux de chômage reflètent à l'évidence de sérieuses difficultés à La Rochelle, Rochefort-sur-Mer et Royan ».

Après avoir évoqué, à juste titre, le sous-investissement et la compétitivité, M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat, poursuivait : « Je profite néanmoins de cette occasion pour rappeler la décision tout à fait déterminante qu'a prise récemment le Gouvernement en faveur du chantier naval de La Rochelle. Les pouvoirs publics ont en effet, au début de ce mois, donné leur feu vert à la prise d'une commande d'un paquebot à voiles, commande décisive pour l'avenir de ce site.

« La perte du million d'heures que représente cette commande aurait en effet automatiquement conduit à la fermeture immédiate de ce chantier et à la suppression de quelque 1 000 emplois localement.

« Le ministre de l'industrie se félicite bien entendu de cette issue favorable pour un site qu'il a d'autant plus particulièrement défendu pendant les négociations de ces derniers mois qu'il s'agit d'un des sites les plus compétitifs de France. »

Enfin, pour bénéficier d'une éventuelle zone d'entreprises que je demandais, il fallait attendre les résultats des expériences en cours. Où en sommes-nous quatre mois après ?

La Charente-Maritime compte 513 000 habitants, mais moins de 130 000 salariés, soit 74 p. 100, contre 84 p. 100 dans l'ensemble de la France. Les chantiers navals, depuis samedi dernier, sont en liquidation, malgré tous vos efforts, monsieur le ministre. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes*). Avec les 1 000 demandeurs d'emploi qui viennent allonger la liste, on s'oriente vers les 31 000.

M. Jean-Pierre Sueur. Hélas !

M. Jean-Guy Branger. Dans les trois zones de la façade atlantique, le chômage est très élevé : 18 p. 100 à La Rochelle-Surgères, 16,5 p. 100 à Rochefort-sur-Mer, 16,9 p. 100 à Royan.

Mais citer ces chiffres serait insuffisant ; il faut les interpréter pour en apprécier l'aspect dramatique.

Au cours des cinq dernières années, dans la tranche des vingt-cinq à quarante-cinq ans, on relève une augmentation de 56 p. 100 du chômage.

M. François Loncle. C'est un réquisitoire !

M. Jean-Guy Branger. En 1986, 35,3 p. 100 des demandeurs avaient plus d'un an d'ancienneté dans le chômage, et cette durée augmente en fonction de l'âge. Ainsi, 57 p. 100 des demandeurs d'emploi de plus de cinquante ans ont plus d'un an d'ancienneté, dont 20,5 p. 100 plus de trois ans. Pour la tranche d'âge de vingt-cinq à quarante-neuf ans, 40 p. 100 ont plus d'un an d'ancienneté.

Qui plus est, on constate un niveau de formation assez faible.

Dans ce contexte, monsieur le ministre, les drames se succèdent, et il y a eu des suicides. On ne compte plus les dépressions et les enfants perturbés dans leurs études.

J'exerce mes fonctions électives dans cette région où je suis né. Les Charentais-Maritimes sont calmes, trop parfois à mon goût, mais les élus que nous sommes sentent s'amplifier le désespoir.

Ce matin, un élu et un fonctionnaire de Charente-Maritime ont été reçus à votre cabinet. Vous ne manquerez certainement pas de me dire où nous en sommes. Vous avez hérité, monsieur le ministre, d'une situation catastrophique que nous devons aux gouvernements précédents. (*Protestations sur les bancs des socialistes - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Vos efforts et vos initiatives doivent être reconnus de tous. Mais, monsieur le ministre, dans le cas présent, le temps n'est pas un allié. Il faut que des mesures spécifiques soient prises de toute urgence. La création d'une zone d'entreprises doit pouvoir être obtenue. Nous ne savons plus quoi dire aux familles. Je vous remercie de leur répondre, de leur redonner l'espoir que nous commençons nous-mêmes un peu à perdre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, il est vrai qu'à La Rochelle la crise de l'emploi est particulièrement grave. Il est vrai aussi qu'elle s'est récemment aggravée en raison de la crise du chantier de La Rochelle-La Pallice, qui, à son tour, a été touché par cette dépression mondiale de la construction navale, au point que son sort est apparu dépendre exclusivement de la prise d'une commande - d'une seule commande : un paquebot à voiles d'un armateur havrais, M. Poylo.

Dans cette situation, nous avons décidé de faire le maximum pour favoriser cette prise de commande. Non seulement nous avons accordé le maximum des aides à la construction navale, mais encore nous avons offert, à titre dérogatoire, exceptionnel, puisqu'il s'agissait d'un navire qui devait être exploité dans les Antilles, tous les avantages fiscaux liés à la loi Pons. D'où un effort considérable de la part de l'Etat que je tiens à souligner, puisqu'il représentait 100 p. 100 du prix de revient pour l'armateur. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Néanmoins, malgré cet effort considérable de l'Etat, l'armateur n'a pu à ce jour concrétiser sa commande.

Le dépôt de bilan est intervenu à la fin du mois de février. Cependant, nous jouons les prolongations dans l'espoir de voir cette commande se concrétiser. C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics ont favorisé, à titre tout à fait exceptionnel, la prolongation de la période d'observation, d'une part, en accordant un relai sur l'aide à la construction navale, d'autre part, en facilitant le paiement par l'administrateur judiciaire des salaires de fin mars et en conventionnant le chômage partiel des mois précédents.

Aujourd'hui, c'est vrai, la liquidation de l'entreprise a été prononcée. Elle n'exclut pas encore à ce jour un redémarrage du site, si la commande de l'armateur parvenait à se concrétiser avant l'expiration du préavis envoyé aux salariés.

Néanmoins, si cette commande ne devait pas se concrétiser, je confirme que l'Etat est prêt à participer à la mise en œuvre d'un plan social dérogatoire.

En ce qui concerne la réindustrialisation, il est vrai que le site de La Rochelle est touché par le chômage et pas seulement depuis cette crise, mais depuis longtemps. Il faut reconnaître que La Rochelle est en train de devenir une poche de pauvreté et de chômage plus lourdement touchée que bien d'autres régions françaises.

Il est vrai aussi que rien n'a été fait, ni par le gouvernement précédent, ni par les élus locaux responsables de la ville de La Rochelle. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Billardon. Démission ! Vous n'êtes bon à rien !

M. François Loncle. C'est minable !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. En revanche, pour tenter de réindustrialiser cette zone, depuis mars 1986, 21 millions de francs ont été accordés au titre du Feder pêche hors quotas, et le Gouver-

nement négocie actuellement, monsieur le député, avec les autorités européennes pour mettre en place un programme national d'intérêt communautaire d'un montant de 100 millions de francs pour l'ensemble de votre département de Charente-Maritime. La décision, nous l'espérons, pourra être prise en juillet prochain.

M. André Billardon. Vous racontez n'importe quoi ! Assis !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Par ailleurs, nous poursuivons, en liaison avec les élus locaux et avec la D.A.T.A.R., une série de travaux pour voir comment nous pouvons réussir à réindustrialiser cette région. Vous ne pouvez donc pas douter, sur ce point, de la volonté du Gouvernement.

M. André Billardon. Mais vous n'y connaissez rien !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Vous avez évoqué la possibilité de créer une zone d'entreprises. Il est vrai qu'à la suite de la crise de la construction navale, nous avons, sur les sites de La Seyne-sur-Mer, La Ciotat et Dunkerque, créé, à titre expérimental, trois zones d'entreprises.

Un député du groupe socialiste. Cela ne marche pas du tout !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Ces trois zones n'ont que quelques semaines d'existence juridique. Nous avons cinq ans pour les remplir. Les premiers mois semblent indiquer que cette réalisation représente une solution efficace d'aménagement du territoire, mais le moment n'est pas encore venu d'en faire le bilan.

J'observe par ailleurs que de nombreuses demandes proviennent de tous horizons pour bénéficier de zones d'entreprises, car elles apparaissent déjà comme un mécanisme efficace.

M. Georges Le Baill. Faites preuve d'un peu plus de réalisme !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Dans quelques mois, nous pourrions tirer les conclusions de cette création de zones d'entreprises, et si de nouvelles devaient voir le jour, l'intervention du Parlement serait nécessaire, car cela relève du domaine de la loi. Une négociation difficile s'engagera parallèlement avec les autorités communautaires.

Les critères qui pourraient être retenus pour l'instauration de nouvelles zones d'entreprises tiennent bien évidemment tant à la gravité du chômage et à sa durée qu'aux sinistres industriels des zones en question.

La Rochelle peut paraître éligible à ce titre, mais le moment n'est pas encore venu de répondre à cette question. Cela étant, monsieur le député, vous savez que vous pouvez compter sur le ministère de l'industrie et sur le ministère en charge de l'aménagement du territoire, pour faire tous les efforts nécessaires afin d'assurer la solidarité nationale envers cette région qui est effectivement gravement touchée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

NÉCESSITÉ D'UN COLLECTIF BUDGÉTAIRE SUR L'ÉDUCATION NATIONALE

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Ma question s'adressait à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Guy Ducoloné. Il n'y en a plus !

M. Georges Hage. L'enseignement public souffre de toutes parts : du supérieur - ce sont aujourd'hui les futurs médecins qui manifestent, et nous les soutenons - jusqu'à l'école maternelle. L'inquiétude des parents s'accroît devant les redoublements, l'augmentation des effectifs dans les classes. Que fait le Gouvernement ?

M. Michel Peyret. Rien !

M. Georges Hage. Vous supprimez, madame le secrétaire d'Etat, des emplois d'instituteurs. Vous fermez des classes en ville et des écoles en zone rurale alors qu'elles sont un élément

essentiel du maintien des populations. Si les sureffectifs vous obligent à ouvrir des postes dans les lycées, en contrepartie vous procédez à des suppressions massives de postes d'enseignants et de non-enseignants dans les collèges. Les professeurs d'écoles normales, formateurs par excellence, ne sont pas épargnés.

Est-ce en fermant des écoles, en imposant les « contrats bleus », qui organisent l'école du savoir minimal, et en caporalisant les maîtres que vous prétendez lutter contre l'échec scolaire qui conduit un jeune sur trois à quitter l'enseignement aux niveaux V et VI ?

Parents, enseignants, élèves le vivent : la situation ne fait qu'empirer. Elle se traduit par une augmentation des charges imposées aux familles et aux collectivités locales.

Mais si les échecs scolaires et la ségrégation sociale à l'école sont une réalité, ils ne sont pas pour autant des fatalités.

Un débat national s'impose, comme les étudiants et les lycéens eux-mêmes l'ont engagé déjà avec lucidité, pour définir une nouvelle politique.

M. Jean-Paul Séguéla. Démagogue !

M. Georges Hage. Un débat sur l'éducation nationale devrait également avoir lieu à l'Assemblée nationale.

Aura-t-il lieu ? Votre réponse peut être très brève.

Les députés communistes ont des propositions à faire pour que dans l'immédiat des moyens supplémentaires soient dégagés. L'adoption d'un collectif budgétaire au cours de la présente session est d'une urgente nécessité pour assurer une bonne rentrée 1987, comme la mise en place d'un plan d'urgence de constructions scolaires. Qu'en pensez-vous ?

Cela implique non de supprimer, mais de créer des postes d'enseignant dans le primaire et le secondaire, d'augmenter le niveau des bourses et la prime de rentrée, d'associer parents, enseignants et lycéens à la rénovation du service public de l'enseignement.

Le Gouvernement va-t-il prendre ces mesures qui répondent à l'intérêt de l'éducation nationale et de la jeunesse de notre pays ?

Ne me dites pas, madame le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement n'a pas les moyens d'une telle politique, quand des crédits de centaines de milliards sont votés pour les armes chimiques et nucléaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement.

Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le Gouvernement a les moyens de sa politique. Les crédits de l'éducation nationale progressent, en effet, plus que l'ensemble des dépenses de l'Etat : en apparence, de 2,1 p. 100 ; en réalité, de 2,8 p. 100 si l'on intègre les dépenses et les crédits correspondants qui ont été transférés aux collectivités locales.

Progression globale du budget ne signifie pas irrationalité dans l'utilisation des moyens. Nous tenons compte des réalités pour que les efforts de l'ensemble de la nation produisent les meilleurs effets.

Ainsi, dans l'enseignement primaire, les effectifs d'élèves ont baissé de 640 000 depuis dix ans. Néanmoins, 10 000 emplois ont été créés. Par suite, les classes se sont allégées, tant dans l'enseignement élémentaire, où la moyenne est d'aujourd'hui d'environ vingt-deux élèves, que dans l'enseignement préélémentaire, et ce bien que nous ayons augmenté les capacités d'accueil. Nous accueillons, en effet, plus de 96 p. 100 des élèves de trois ans, et nous avons amélioré l'accueil des élèves de deux ans.

De même, le remplacement des maîtres absents est, d'une façon générale, beaucoup mieux assuré qu'il y a quelques années.

Pour ce qui concerne l'enseignement secondaire, il faut distinguer la situation dans les collèges et dans les lycées.

Dans les collèges, la diminution prévue du nombre des élèves pour la rentrée de 1987 est de 92 000. Face à cette baisse considérable, la réduction de 2 000 postes envisagée paraît bien légère.

Pour les lycées, il faut distinguer entre les lycées d'enseignement général et technique et les autres. Dans les premiers, le Gouvernement a décidé la création de 4 800 emplois d'enseignant nouveaux. Pour les lycées professionnels, 464 emplois sont créés.

Je tiens par ailleurs à souligner l'effort sans précédent qui sera consenti en faveur des classes post-baccalauréat. Ainsi, seront créées 155 sections de techniciens supérieurs, 60 classes préparatoires aux grandes écoles, 35 classes préparatoires aux études comptables et financières, auxquelles s'ajoutent plus de 100 contrats de sections de techniciens supérieurs pour l'enseignement privé.

Pour l'enseignement supérieur, l'effort est le même. Le budget de l'enseignement supérieur progressera de 3,20 p. 100. S'y ajoute une somme de 100 millions de francs destinée au nouveau D.E.U.G. Comment prétendre que cet effort n'est pas significatif ?

Quant aux personnels enseignants, leur situation connaîtra, grâce aux 950 millions de francs que nous avons prévus au budget de 1987, l'amélioration qu'ils ont attendue en vain ces dernières années.

Parmi les mesures retenues, je citerai la revalorisation de la carrière des instituteurs, celle de la carrière des adjoints d'enseignement bibliothécaires-documentalistes et les avantages financiers liés à la création des maîtres-directeurs.

M. Pierre Forgues. De vraies gâteries !

Mme Michèle Alliot-Marle, secrétaire d'Etat. En ce qui concerne les bourses et les aides sociales, l'effort n'est pas négligeable non plus, puisque les plafonds de reconnaissance des droits seront augmentés de 6 p. 100 à la rentrée 1987.

Les crédits inscrits au budget pour l'achat de manuels scolaires fournis gratuitement augmentent de 33 p. 100. Enfin, une prime d'accès en seconde sera versée à tous les boursiers dès la rentrée de 1987.

L'ensemble de ces mesures, qui se traduisent par un accroissement important du budget de l'éducation en 1987, nous permettra d'effectuer la prochaine rentrée dans des conditions très satisfaisantes.

Mme Muguette Jacquaint. Allez dire cela aux instituteurs !

Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat. Mais, je vous l'accorde, ces conditions seraient encore meilleures si nous n'étions pas obligés d'apurer le dépassement irrégulier auquel le Gouvernement avait procédé en 1983 en donnant instruction de recruter 500 instituteurs supplémentaires - que l'on nomme d'ailleurs, au ministère de l'éducation nationale, les « instituteurs Mauroy » - sans pour autant créer au budget les postes correspondants.

Ce laxisme budgétaire, je suis désolée d'avoir à vous le dire, est, mesdames, messieurs de l'opposition, de votre fait, et il pèsera sur la rentrée prochaine. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Bernard Bardin. Lamentable !

M. Georges Hage. Vous n'avez pas répondu à ma question !

MESURES SOCIALES D'URGENCE

M. le président. La parole est à M. Vincent Porelli.

M. Vincent Porelli. Monsieur le président, je note que Mme le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement n'a répondu ni par oui ni par non à la demande formulée par mon ami Georges Hage, au nom du groupe communiste, d'organiser un grand débat sur l'éducation nationale, non plus que sur la nécessité de faire voter un collectif budgétaire. Les enseignants, les parents d'élèves et les étudiants apprécieront. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Paul Séguéla. Démagogue !

M. Vincent Porelli. J'en viens maintenant à ma question. A partir du printemps, selon le Gouvernement, la pauvreté n'existe plus. Ceux qui fréquentent les Restaurants du cœur, celles et ceux qui sont secourus par les associations caritatives comme le Secours populaire ou le Secours catholique et tous les autres qui n'ont rien, tous ceux-là n'ont plus faim depuis le 20 mars dernier puisque, monsieur le secrétaire

d'Etat chargé de la sécurité sociale, vous supprimez les aides chichement accordées que vous leur dispensez pendant l'hiver !

Mais la misère en France n'a pas une vocation saisonnière. Selon les normes internationales reconnues, huit millions de personnes vivent actuellement avec moins de 50 francs par jour dans notre pays. Parmi elles, deux millions sont en état de détresse, n'ayant plus rien. Plus d'un chômeur sur deux ne perçoit aucune indemnité ; la plupart des autres vont être prochainement en fin de droits.

Les conséquences sont dramatiques, avec la multiplication des expulsions et saisies pour loyers impayés, les coupures de courant, et la faim qui s'installe, hélas ! dans des centaines de milliers de foyers.

Tel est le bilan de votre politique.

Pour la combattre, les parlementaires communistes ont des propositions à faire.

Concernant le logement, ils proposent de suspendre immédiatement toutes les saisies et expulsions des familles de bonne foi en difficulté, et ce pendant un an, de maintenir, en déduction de la dette, le versement de l'A.P.L. ou de l'allocation de logement, de financer ces mesures en utilisant les fonds inemployés des caisses d'allocations familiales et en taxant les opérations immobilières.

Concernant les coupures de courant, ils proposent que les cellules « pauvreté-précarité » départementales disposent toute l'année des moyens nécessaires.

Concernant les stocks européens considérables en viande et en produits laitiers - et, pour les prochains mois, en fruits et légumes - les parlementaires communistes proposent de poursuivre la distribution des produits stockés de manière permanente, de favoriser l'action des associations caritatives en les aidant à disposer d'outils de conditionnement.

Enfin, nous proposons d'allouer aux chômeurs en fin de droits une allocation supplémentaire évaluée à 2 500 francs par mois et prenant en compte les ressources des familles, et un minimum vital de 2 500 francs par mois et par foyer pour ceux qui n'ont plus de ressources, et nous demandons que les titulaires des grandes fortunes et ceux qui ont massivement souscrit à l'emprunt Giscard contribuent au financement de ces mesures.

La question que j'aurais posée, au nom du groupe communiste, à M. le Premier ministre s'il était encore présent, est la suivante : ...

M. Eric Raoult. M. le Premier ministre travaille !

M. Vincent Porelli. ... comptez-vous vous accommoder encore longtemps de la misère qui se développe dans un pays riche comme le nôtre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, croyez que je suis, comme vous, particulièrement sensible à la situation difficile que vivent quotidiennement certains de nos concitoyens victimes de la crise. Pour autant, je ne puis accepter le tableau misérabiliste que vous avez brossé de la situation.

Mme Muguette Jacquaint. C'est pourtant la réalité !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Je l'accepte d'autant moins que je me souviens de certaines mesures prises en novembre 1982 - époque où vous étiez au gouvernement - (*Exclamations sur les bancs des communistes*) dans le cadre de ce que l'on appelle le « décret Bérégovoy ».

M. Eric Raoult. Eh oui !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Ces mesures ont eu comme conséquence de priver en une année 300 000 chômeurs de longue durée de toute ressource...

M. Arthur Dehalne. Très juste !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. ... faisant ainsi faire à l'UNEDIC 9 milliards d'économies sur le dos des plus pauvres et des plus malmenés par la crise. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Bernard Bardin. C'est une présentation malhonnête des choses !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Je ne rappellerai pas non plus qu'à l'époque a été instauré un délai de carence pour l'indemnisation des chômeurs, délai de carence que nous sommes en train de supprimer, tout comme nous tentons d'établir une série de solidarités nouvelles au bénéfice des plus démunis.

A ce sujet, qu'il me soit permis de regretter qu'aucun département à gestion communiste n'ait cru nécessaire de participer aux conventions Etat-départements, alors que nous avons conclu de telles conventions, qui permettent d'assurer à des personnes démunies de toute ressource une allocation de 2 000 francs par mois et une protection sociale de base, avec des départements gérés par des élus appartenant à toutes les autres formations politiques représentées ici ! *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Eric Reault. Eh oui !

Mme Muguetta Jacquaint. Venez dans nos départements, vous verrez ce que coûte l'aide aux pauvres !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Les dispositifs d'urgence ont fonctionné au cours de l'hiver dernier, dans des conditions satisfaisantes, ainsi que le reconnaissent les associations caritatives elles-mêmes.

M. André Lajoie. Et l'été, on n'a pas faim ?

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Il est vrai que la pauvreté ne s'arrête pas au mois d'avril. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a prévu des mesures, qui vous seront soumises au cours de la présente session...

M. Guy Ducoloné. Lesquelles ?

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. ... visant à favoriser l'insertion des chômeurs de longue durée. Les crédits débloqués à cet effet se chiffrent non par dizaines de millions, mais par milliards - trois milliards de francs exactement - sous forme d'exonérations de charges sociales, de stages d'alternance et autres.

Mme Muguetta Jacquaint. Des cadeaux au patronat !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Ces mesures visent à réparer une partie des dégâts que nous avons trouvés lorsque nous sommes arrivés aux affaires.

Mme Muguetta Jacquaint. Vous ne réparez rien. Six mois après, les intéressés seront à nouveau chômeurs !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. En ce qui concerne les différents dispositifs d'aide, notamment dans le domaine du logement, les efforts accomplis se traduisent, par rapport aux années antérieures, par un doublement des crédits et du nombre des départements couverts par les fonds d'impayés de loyers ainsi que par les fonds d'aide au relogement et de garantie.

M. Paul Chomat. Vous ne croyez pas à ce que vous dites !

M. Guy Ducoloné. Si ce que vous dites est vrai, cela se saurait !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Je vous remercie, monsieur le député, de m'avoir permis d'apporter ces précisions. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)* Au cours du mois de juin prochain, nous présenterons un bilan d'ensemble de la situation. Il démontrera que, contrairement aux apparences, nous sommes en train d'établir de nouvelles solidarités, demandant la participation de tous, qui donneront aux plus démunis une nouvelle dignité et une nouvelle sécurité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Bernard Bardin. Ce n'est pas avec des réponses de ce genre que l'on ira très loin !

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue. *(La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures dix.)*

M. le président. La séance est reprise.

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Bruno Gollnisch, pour un rappel au règlement.

M. Bruno Gollnisch. Monsieur le président, mon rappel au règlement a trait, en réalité, à un fait personnel.

Il concerne les trente-trois députés qui appartiennent au groupe Front national.

Il s'exerce donc dans le cadre de l'article 58, alinéa 3, de notre règlement. Mais je ne manquerai pas d'évoquer l'article 4 de la Constitution, qui traite des partis politiques, ainsi que l'article 49 relatif au vote de confiance, et l'article 12, qui porte sur l'élection des députés.

Je tiens, en effet, à relever le caractère extrêmement choquant de certains propos qui ont été tenus une nouvelle fois par M. le Premier ministre, ainsi que par M. Labarrère, qui lui avait posé une question au sujet de la formation à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir.

M. le Premier ministre a voulu faire de nous l'émanation d'un mode de scrutin particulier.

Faut-il encore une fois répéter que nous ne sommes nullement l'émanation du scrutin proportionnel et que nous ne redoutons pas - nous allons bientôt en faire la preuve - le scrutin majoritaire. Nous sommes l'émanation des 2 700 000 électeurs qui nous ont fait confiance, d'écus de la gauche ou de la droite, Français devenus étrangers dans leur propre pays, sensibles au déclin des valeurs morales et luttant contre toutes les formes de décadence.

Faut-il considérer que le seul mode de scrutin légitime est celui qui, aux dernières élections cantonales, a requis quarante fois plus de voix pour que soit élu un conseiller général de notre parti plutôt qu'un conseiller général appartenant au R.P.R. ou à l'U.D.F. ?

Quant à nos alliances, M. Labarrère me permettra de lui rappeler que pour se marier il faut être deux et que nous en déciderons bien entendu souverainement. Nous n'avons aucune leçon de démocratie à recevoir de la part de ceux qui ont fait alliance avec le communisme totalitaire.

« A quoi joue le Front national ? » s'est demandé M. Labarrère. « A quoi joue le Front national et à quoi jouez-vous avec lui ? » a répondu le Premier ministre. Le Front national ne « joue » pas ! Il lutte de toutes ses forces, il mène un combat difficile contre toutes les formes de décadence dans notre pays.

Enfin, je citerai l'article 49 de notre Constitution sur le vote de confiance. M. le Premier ministre a extrapolé nos positions sur la confiance à l'ensemble de l'attitude de notre groupe sur ces bancs. Il est vrai que nous avons dit, comme un autre ancien Premier ministre, que nous n'avions pas confiance dans le Gouvernement de cohabitation. « Je ne voterai pas la confiance à un Gouvernement de cohabitation », avait dit M. Raymond Barre. Nous, nous ne nous sommes pas bornés à le dire, nous l'avons fait.

Pour autant, chacun sait très bien, sur ces bancs, que nous avons voté la plupart des projets de loi gouvernementaux - quarante-quatre exactement - dis lors qu'ils allaient, ne serait-ce que timidement, dans le bon sens.

Nous n'avons guère été payés de retour - c'est vrai -, puisque le Premier ministre avait donné instruction à sa majorité de refuser nos amendements par centaines, même lorsqu'ils étaient repris du programme de gouvernement qu'il avait défendu devant les électeurs.

Permettez-moi, en conclusion, de rappeler quelques-uns de ces votes.

Le 25 avril 1986, le P.S. et le P.C. ont bénéficié de l'appoint des voix du R.P.R. et de l'U.D.F. pour refuser la priorité d'emploi aux Français et aux ressortissants de l'Europe.

Le 29 avril 1986, avec le P.S. et le P.C., le R.P.R. et l'U.D.F. ont voté contre la liberté de candidature aux élections professionnelles.

Le 6 juin 1986, avec le P.S. et le P.C., le R.P.R. et l'U.D.F. ont voté contre la suppression des financements publics à l'avortement.

Le 28 mai 1986, avec le P.S. et le P.C., le R.P.R. et l'U.D.F. ont voté contre la discrimination fiscale pesant sur les couples mariés au détriment des concubins.

Le 30 juin 1986, avec le P.S. et le P.C., le R.P.R. et l'U.D.F. ont voté contre la limitation des permissions de sortir des détenus.

Le 30 juin 1986, avec le P.S. et le P.C., le R.P.R. et l'U.D.F. ont voté contre le rétablissement de la peine de mort.

Le 10 juillet 1986, avec le P.S. et le P.C., le R.P.R. et l'U.D.F. ont voté contre l'instauration du visa, qu'ils ont été d'ailleurs obligés de rétablir dans la foulée des événements dramatiques de cet automne dernier à Paris.

Le 23 juillet 1986, avec le P.S. et le P.C., le R.P.R. et l'U.D.F. ont voté contre...

M. le président. Monsieur Gollnisch, ne croyez-vous pas que vous exagérez un peu ?

M. Bruno Gollnisch. Monsieur le président, je rétablis la réalité des faits !

M. le président. Monsieur Gollnisch, veuillez vous asseoir.

Vous venez de jouer avec le règlement d'une manière parfaitement insolite. Je vous ai laissé faire pendant plus de cinq minutes. Il ne s'agit ni d'un rappel au règlement ni d'un fait personnel. Vous avez pris la parole indûment. Mais je vous ai laissé vous exprimer.

A partir d'aujourd'hui, votre groupe ne pourra plus jamais dire qu'il n'a pas pu s'exprimer librement dans cette assemblée, car vous avez outrepassé largement vos droits.

M. Bruno Gollnisch. Je n'ai dit que la réalité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. Monsieur Gollnisch, je vous prie de bien vouloir vous asseoir. Vous n'avez plus la parole !

M. Bruno Gollnisch. Je n'ai fait qu'énumérer les votes qui ont eu lieu !

M. le président. Vous n'avez plus la parole !

M. Roger Holeindre. M. Chirac est un menteur !

M. le président. Vous ne pouvez - et je m'adresse à tous les députés - sous couvert d'un rappel au règlement qui n'en est pas un, d'une prise de parole pour un fait personnel qui n'en est pas un...

M. Roger Holeindre. Alors, faites-nous expulser, monsieur le président !

M. le président. ...vous ne pouvez prendre prétexte du dialogue entre le Gouvernement et les députés pour faire une déclaration d'ordre politique. Cela est parfaitement incorrect, et je ne le tolérerai plus, ni de vous, ni de personne ! (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Ronald Perdomo. Vous abusez...

M. Bruno Gollnisch. Monsieur le président...

M. le président. Monsieur le député, vos propos ne figureront plus au *Journal officiel* !

La parole est à M. Hector Rolland, pour un rappel au règlement, qui, je l'espère, en sera un.

M. Hector Rolland. Monsieur le président, mon rappel au règlement concerne la mauvaise sonorisation d'une partie de l'hémicycle.

De nombreux collègues se plaignent de la mauvaise qualité de certains micros de l'hémicycle, notamment ceux placés devant le banc des ministres.

La plupart du temps, nous entendons les questions au Gouvernement, mais nous ne percevons pas les réponses qui leur sont apportées.

Nous demandons donc que la qualité de la sonorisation de la salle des séances soit améliorée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. le président. Mon cher collègue, comme vous l'avez probablement déduit du changement de forme des micros, le système de sonorisation a été entièrement refait pendant l'intersession. Des ajustements et des mises au point sont en cours. Vous serez certainement le premier à le comprendre.

Vous avez donc été entendu. (*Sourires.*)

M. Hector Rolland. J'en suis très honoré !

3

ÉTABLISSEMENTS D'HOSPITALISATION ET ÉQUIPEMENT SANITAIRE

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif aux établissements d'hospitalisation et à l'équipement sanitaire (n° 504, 689).

Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Je demanderai aux orateurs de bien vouloir s'en tenir à leur temps de parole et de ne pas m'obliger à les rappeler à l'ordre, ce qui est très désagréable, et pour l'orateur et pour le président de séance.

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Madame le ministre chargé de la santé et de la famille, il est indispensable de promouvoir le rôle et le statut de l'ensemble des personnels engagés dans l'activité hospitalière si l'on veut apporter une réponse moderne et efficace aux besoins des malades.

Le projet de loi que vous nous présentez confirme malheureusement que telle n'est pas - loin de là - la conception qui vous anime.

Alors que vous prétendez préparer l'hôpital de demain, on ne trouve rien, dans votre texte, pour ouvrir des perspectives aux personnels soignants, techniques, ouvriers et administratifs.

Sa principale caractéristique, au sujet de ces derniers, est même d'exclure le principe de leur participation aux décisions, de leur expression, de leur intervention.

Ils ne pourront pas faire entendre leur point de vue dans les services, qui, redevenus la base d'organisation des établissements hospitaliers publics, seront placés sous la seule autorité des chefs de service, eux-mêmes directement responsables devant le ministre.

Ils ne le pourront plus dans les départements dont le texte prévoit la création éventuelle, puisqu'il n'y aura plus désormais de conseil de département et que la mise en place du département supposera l'existence préalable d'un consensus au sein du conseil d'administration sur le fonctionnement et les moyens.

Enfin, le projet de loi supprime des attributions des comités techniques paritaires, concernant par exemple le budget, les comptes, l'organisation et le fonctionnement des départements, des services non médicaux, et les conditions de travail dans l'établissement, ce qui remet gravement en cause l'intervention des personnels à travers les organisations syndicales représentatives.

Vous voulez des personnels soumis à la hiérarchie.

Vous ignorez les 700 000 agents du personnel hospitalier, toutes ces catégories qui concourent, avec leur savoir et leurs qualités professionnelles, à alléger les souffrances et à dispenser les soins, à faire fonctionner les hôpitaux, de nuit comme de jour.

Le problème des congés bonifiés, qui permettront aux personnels originaires des départements et territoires d'outre-mer de se rendre dans leurs pays d'origine, pourrait être résolu. Cependant, une ombre demeure. Quels moyens financiers et quels personnels seront donnés aux hôpitaux pour leur permettre d'assurer la mise en application du décret que nous attendons toujours ? L'Etat doit, dans ce domaine, prendre toutes ses responsabilités et ne pas s'en décharger sur les hôpitaux, les collectivités locales ou territoriales.

Que l'une des grandes caractéristiques de ce projet de loi soit de priver les personnels de leurs droits d'intervention et d'expression n'a, à vrai dire, rien d'étonnant si l'on considère les répercussions très négatives qu'ils peuvent attendre de l'ensemble des autres dispositions de ce texte.

Ces dernières, totalement vouées à la recherche d'une rentabilisation de type capitaliste de l'hôpital, annoncent en effet de nouvelles dégradations de leur situation.

Il en est ainsi de la restauration des services, de la création des pôles d'activité. En autorisant un morcellement extrême de l'hôpital, ces mesures vont favoriser l'institutionnalisation de l'activité libérale, réintroduite par un D.M.O.S. récent qui en faisait un moyen de financement des services.

Dans une perspective de réduction des moyens publics consacrés à la santé, un tel développement de l'activité libérale va signifier, bien évidemment, des inégalités croissantes entre les services et une hospitalisation à plusieurs vitesses qui contribueront à faire éclater les situations et garanties statutaires des personnels non médicaux.

Il en est de même avec le regroupement prévu des établissements d'hospitalisation privée, qui va permettre à ces derniers de récupérer auprès du public les secteurs dits rentables.

Une telle mesure va accentuer les pressions existant à l'intérieur comme à l'extérieur des hôpitaux publics pour remettre en cause les statuts des personnels, pour faciliter les licenciements.

Je veux aussi souligner le retour au principe autoritaire et centraliste de la nomination des chefs de service par le ministre, l'intégration prévue dans le processus de gestion de l'austérité des médecins, au travers de la commission médicale d'établissement, et de l'ensemble des personnels par leur adhésion au règlement intérieur des départements. Ces mesures coercitives visent à briser tout ce qui peut faire obstacle à la soumission du dispositif hospitalier à la loi de l'argent.

Si elles étaient appliquées, elles se traduiraient par l'intensification des cadences, par l'accroissement de la flexibilité, par l'instabilité grandissante des emplois, par une dévalorisation du contenu professionnel.

Ce sont de tout autres perspectives qui doivent être offertes aux personnels hospitaliers si l'on veut que l'hôpital remplisse mieux son rôle.

Au moment où s'affirme la nécessité d'un travail d'équipe, il est indispensable que ceux-ci puissent intervenir dans les établissements, que l'on prenne en compte leurs propositions, tant en ce qui concerne la marche des unités de soins que leurs conditions de vie et de travail, dont dépend étroitement la qualité des soins.

Il faut établir de nouveaux rapports dans le travail, mettre fin à un système déjà hiérarchisé, très cloisonné, pour favoriser une véritable coopération dans la recherche du mieux-être des malades.

Pour que les personnels soient à même de mieux faire face aux tâches de l'hôpital moderne, il faut que, au lieu de se dégrader, leurs conditions de travail et leurs rémunérations connaissent une promotion. Aujourd'hui, il faut savoir qu'infirmiers et personnel paramédical, avec Bac plus trois ans, perçoivent un salaire de 5 500 francs par mois.

Il faut la stabilité de l'emploi ; la reconnaissance des qualifications et l'amélioration des statuts doivent être assurées. Or que constatons-nous dans les hôpitaux de mon département ? Ce sont 400 à 500 tucards qui ont été recrutés. Il y a des besoins de personnel : alors, embauchons et formons !

La formation professionnelle, enfin, si décisive dans le domaine de la santé, où les connaissances évoluent vite et doivent être mises en pratique le plus tôt possible, doit faire l'objet d'une attention particulière.

Vous ne vous étonnez donc pas, madame le ministre, que les députés communistes rejettent votre projet qui, en voulant transformer l'hôpital en entreprise privée, porte atteinte tout à la fois aux personnels, aux médecins et à leurs patients. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. François Bachelot.

M. François Bachelot. Je me suis déjà efforcé, madame le ministre, de démontrer qu'il n'y avait pas lieu à délibérer de ce texte. L'Assemblée en a jugé autrement et vous a rejointe dans votre conviction que l'important c'est ce qui va arriver. Vous m'avez répondu hier soir sur un ton un peu courroucé, m'accusant soit de n'avoir pas confiance *a priori* soit de n'avoir pas écouté. Si, je vous ai écoutée, vous le savez très bien. Mais je dis clairement que je ne crois plus aux promesses. Je ne crois que les faits et, en me déterminant sur des faits, je crois jouer tout à fait honnêtement mon rôle de parlementaire.

Pourquoi des faits ? D'abord, parce que votre Gouvernement nous a habitués à un certain décalage entre les intentions et les actes. J'en veux pour preuve deux exemples

récents qui concernent la protection sociale et le secteur privé dans le pays. En effet, nous avons été surpris. Ainsi, les prélèvements obligatoires, qui devaient diminuer, ont augmenté, avec toutes les conséquences que cela aura sur la protection sociale et les entreprises. Par ailleurs, la semaine dernière, M. Juppé a fait adopter un amendement autorisant le Trésor à vendre des contrats épargne-entreprise, ce qui va absolument à l'encontre de l'exercice des professions libérales. Vous comprendrez donc notre gêne.

Mais nous avons déjà donné pour toutes ces promesses, avec la loi hospitalière de 1970, qui a organisé le triomphalisme hospitalier public. Le secteur médical a été pénalisé, mais aussi tous les Français, parce qu'ils ont payé cette pléthore du secteur public par du chômage. Je rappelle que l'on savait dès 1963 que les lits d'hospitalisation étaient déjà excédentaires. Nous aurions donc pu faire l'économie de cette gabegie hospitalière publique.

M. Labbé indiquait dès 1970 que cette loi était dangereuse : « Nous sommes très fermement attachés au principe du libre choix en matière de santé. Or ce libre choix reste-t-il vraiment si, jusqu'à un certain point, il n'y a pas de concurrence ? La coordination que vous proposez définit en fait trois secteurs : le secteur public traditionnel, un nouveau secteur contractuel qui va se créer, et le secteur privé. On peut prévoir, dans ces conditions, à plus ou moins long terme, l'absorption du secteur contractuel par le secteur public et la disparition du secteur privé. »

Pourquoi voulons-nous des faits ?

Parce que votre gouvernement nous inquiète lorsqu'il nomme, à la commission des sages qui va « orienter » les solutions du problème de la protection sociale, M. Laroque, qui envisage d'emblée, dans *Impact médecin* du 14 mars 1987, comme solution finale, de réduire la liberté des professions médicales. Nous avons de quoi être inquiets en ce qui concerne vos promesses.

Pourquoi réclamons-nous justice pour le secteur privé de l'hospitalisation ? Tout d'abord, parce que le secteur public n'offre pas des prestations supérieures en qualité. Les Américains ont, de façon tout à fait méthodique, testé le secteur public hospitalier et le secteur privé concurrentiel sur 400 types de maladies. Les résultats ne sont pas en faveur du secteur public puisque, dans 83 p. 100 des cas, les prestations du secteur privé sont de meilleure qualité. Tous ces détails figurent, au demeurant, dans le livre de M. Launois.

M. Bernard Debré. Nous ne sommes pas aux Etats-Unis !

M. François Bachelot. Nous allons bientôt être obligés d'y aller ! *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

Par ailleurs, le secteur privé est systématiquement pénalisé depuis la loi de 1970. A cet égard, je citerai des chiffres incontournables. En douze ans, de 1972 à 1984, l'augmentation de lits a été de 79 048, soit plus 18,7 p. 100. Sur ce total, 67 000, soit 80 p. 100, ont été attribués au secteur public et, dans le secteur privé, la majorité de ces lits ont bénéficié au secteur privé non lucratif. Quant aux suppressions de lits, 7 923 ont frappé le secteur privé entre 1978 et 1984.

En ce qui concerne les hausses tarifaires, de 1971 à 1985, la différence est de 20 p. 100 en faveur du secteur public. Quant aux équipements lourds, le secteur public a obtenu 80 p. 100 des scanners et le secteur privé 20 p. 100 ; pour les appareils à résonance magnétique, cette proportion est respectivement de 73 p. 100 et 26 p. 100 et, pour les lithotripteurs, de 67 p. 100 et de 33 p. 100.

Ce choix délibéré a coûté cher car, sans apporter une qualité supérieure, il a ruiné le pays.

Le privé est crédité de 56 412 milliers de journées d'hospitalisation et le public de 95 000, c'est-à-dire le double. Pour le double de travail, alors que, dans le privé, il y a 214 000 employés, il y en a 635 000 dans le secteur public, soit trois fois plus. Et le privé, qui fait la moitié du travail, n'absorbe que 24 p. 100 des dépenses. J'affirme par conséquent que tous ceux qui ont engagé cette politique laxiste systématique en faveur du secteur public ont nui à l'avenir du pays en pénalisant son économie.

Pourquoi avoir évoqué tous ces faits à l'occasion de ce texte ? Tout simplement parce qu'un certain nombre de ses dispositions vont aggraver cet état de choses. Ainsi, le regroupement va aboutir à un élargissement de la planification au secteur privé. En outre, il y aura une diminution du nombre de lits, ce qui constitue une véritable atteinte au patrimoine.

Par ailleurs, votre texte ne rétablit pas une véritable égalité. Ainsi, les autorisations continuent à être accordées au secteur public sans passer par les commissions régionales et la commission nationale d'hospitalisation. Par ailleurs, la répartition des équipements lourds ne se fait pas au prorata du poids des deux secteurs, mais relève du fait du prince, ainsi que je l'écrivais dans un excellent ouvrage paru en 1976.

M. Claude Bartolona. Pub !

M. François Bachelot. Je connais donc un peu le sujet.

Quant aux délais, ils sont très différents aussi bien en ce qui concerne les autorisations que les réalisations. Le secteur public a droit à six ans pour installer un scanner mais, s'il ne le fait pas, c'est la population locale qui est pénalisée.

Si le Gouvernement avait voulu rétablir une véritable égalité, il aurait dû étendre toutes les missions au secteur privé, c'est-à-dire réserver au secteur public les missions d'enseignement et de recherche et mettre fin au secteur public hospitalier ; c'était tout à fait possible.

Quant aux vingt centres anticancéreux que la France compte, ils ont 140 consultations avancées. Ainsi, ce qui est interdit aux médecins par le code de déontologie, c'est-à-dire d'avoir un cabinet secondaire, est autorisé sept fois par centre anticancéreux !

La présence d'un centre lourd spécialisé en cancérologie - C.H.U. ou privé - et, plus loin, d'une consultation avancée est le résultat d'une manie bureaucratique et inefficace, car on s'arrange généralement avec le C.A.C. pour que l'activité de la consultation avancée n'ait pas trop de conséquences sur celle du centre. Là encore, vous avez manqué l'occasion de rétablir une véritable égalité des chances.

Vous voyez, madame le ministre, que nous sommes assez loin de l'euphorie de la plate-forme R.P.R.-U.D.F. qui affirmait : « Les conditions d'une saine concurrence seront garanties et l'hospitalisation privée et l'hospitalisation publique. Elles seront fondées sur une égalité de traitement : à devoirs égaux doivent correspondre des droits égaux. »

Si vous voulez mettre fin à cette sorte de phobie de tous les partis politiques, qui vous donnent tort contre les événements, vous accepterez, madame le ministre, les amendements que j'ai déposés. Si vous le faites, je reconnaitrai que vous avez choisi le camp des libéraux et non la poursuite du socialisme à travers la pléthore du service public ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Madame le ministre, votre projet de loi apporte un espoir d'amélioration sur deux points essentiels : la reconnaissance de la complémentarité et un assouplissement de la planification.

M. Bachelot, qui m'a précédé à cette tribune, déclare qu'il ne veut plus se contenter de promesses, il demande des faits. Mais, pour qu'il y ait des faits, encore faut-il que ce projet de loi soit appliqué, et donc au préalable adopté.

M. Jean-Paul Séguéla, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Très bien !

M. Léonce Deprez. Certains textes présentent de graves lacunes et, pour améliorer la vie hospitalière, il faut élaborer des lois très simples. J'entends bien qu'il y a également les décrets d'application et que nous ne réglons pas tous les problèmes dans cette enceinte : ce qui s'est passé entre 1981 et 1986 montre bien que les décisions qui sont prises ne se traduisent pas forcément dans la réalité. A quoi bon des textes nouveaux s'ils ne sont pas appliqués sur le terrain ?

Au nom de mes amis du groupe U.D.F. et, j'en espère, de la majorité très large qui va se dégager sur ce texte, je veux exprimer un espoir en ce qui concerne le problème de la complémentarité.

D'abord, il faut que cesse cet affrontement permanent qu'on retrouve d'ailleurs dans tous nos débats, ici, entre les partisans du dynamisme public et les défenseurs du dynamisme privé. Je prétends, moi, que l'on a besoin et de l'un et de l'autre, que la France ne peut se passer ni du secteur public ni des forces professionnelles libérées.

D'ailleurs, nous avons été nombreux à soutenir la politique gouvernementale dans la mesure où elle tendait à libérer ces dernières. Bravo ! monsieur Bachelot, si vous y avez contribué. Mais alors ne jetez pas une ombre sur l'espoir que nous offre Mme Barzach d'une meilleure complémentarité entre l'hospitalisation publique et l'hospitalisation privée. Le

projet reconnaît manifestement cette complémentarité. Les faits devront le confirmer : il faut que les décrets d'application traduisent dans la réalité la volonté ministérielle et la volonté de l'Assemblée.

A ce sujet, je rappelle qu'il existe, à côté des établissements privés à caractère commercial, des établissements privés à but non lucratif qui participent au service public hospitalier - à Berck, notamment, et vous comprendrez qu'un représentant de la région littorale du Pas-de-Calais y fasse allusion. La loi de 1970 les avait autorisés. Il n'est pas bon qu'on ne le mentionne plus aujourd'hui. Vous le savez, ils sont aujourd'hui au nombre de 1 089. Il faut en tenir compte et leur réserver une place. Ils contribuent à la complémentarité des deux secteurs et jouent un rôle dans l'équilibre de la vie hospitalière française.

Nous avons par ailleurs des raisons d'espérer un assouplissement de la planification régionale. Il y a du bon dans vos propos, monsieur Bachelot, mais il est regrettable que vous alliez trop loin. La planification ne doit pas être un carcan. Elle est un cadre indispensable pour maîtriser les crédits et les investissements publics et pour éviter tous les gâchis que nous connaissons.

J'en cite deux exemples dans le Pas-de-Calais. Des cliniques privées de maternité avaient beaucoup investi à une époque où il naissait beaucoup d'enfants ; elles se trouvent aujourd'hui avec 15 à 25 p. 100 de lits vides, qui doivent recevoir une autre affectation. Eh bien ! il y a un blocage, car la planification régionale ne le permet pas. C'est une aberration ! Les investissements réalisés ne doivent pas subir de rupture dans le rendement, sinon nous aboutirons à la fermeture de la clinique. Ça, vous ne le voulez pas ! Le principe de la planification régionale doit donc être assoupli.

Autre exemple : celui d'une clinique qui jouit d'une excellente réputation. De nombreuses femmes veulent y aller pour enfanter. Pourquoi le leur refuser ? C'est contraire à la liberté et à la concurrence !

Si nous adoptons cette position, c'est précisément parce que nous voulons défendre aussi les hôpitaux publics. Or la meilleure façon de le faire, c'est de les forcer à améliorer leur gestion. La compétition et la concurrence sont les plus sûrs moyens de stimuler les efforts de gestion des établissements hospitaliers.

De même, l'augmentation du nombre de lits doit être possible lorsque la demande le justifie. Voilà pourquoi l'adaptation de la carte sanitaire régionale qui a été soulignée par le rapporteur est fondamentale et indispensable à nos yeux. La planification ne doit pas figer les établissements qui vont mal et empêcher le développement de ceux qui vont bien. Sinon nous arrivons à des résultats anti-économiques. Et ce n'est certainement pas ce que vous recherchez.

La planification nécessite donc une très grande souplesse. Elle doit en particulier tenir compte du fait que certains établissements ne sont pas fondamentalement à caractère régional. Je pense à ceux qui sont spécialisés dans la rééducation, la réadaptation fonctionnelle, le traitement des comateux, la rhumatologie, qui sont d'intérêt national et qui accueillent même parfois, dans le Pas-de-Calais, une clientèle internationale qui vient du Maghreb, notamment, et qui est parfaitement respectable.

Je le répète, il faut donc beaucoup de souplesse. C'est pourquoi je réclame, comme d'autres orateurs, une évolution en ce sens.

Il faut revoir le mode d'élaboration de la planification. On est tous d'accord, et on le dit souvent, pour établir dans cette société française en pleine évolution un esprit de concertation au niveau régional, mais pas une concertation monopolisée ou qui soit un faux-séjour. Elle ne doit pas être le fait de deux ou trois fonctionnaires de la D.R.A.S.S. La D.R.A.S.S. doit prendre en considération les délibérations résultant d'une table ronde entre les représentants des hôpitaux publics, les représentants des hôpitaux privés et les représentants des hôpitaux privés à but non lucratif insérés dans le service public hospitalier. C'est ainsi qu'on arrivera à susciter un esprit de compréhension.

En jouant le jeu de tous les établissements, au lieu de vouloir l'échec de l'un, on voudra le succès des uns et des autres, aussi bien des hôpitaux publics que des hôpitaux privés. Mais pour cela, il faut changer l'esprit au sein de chaque région, il faut une structure de concertation qui n'existe pas ou, plutôt, qui n'existe plus. C'est ainsi que nous arriverons à changer l'état d'esprit. La planification, devenant

plus souple et plus intelligente, servira mieux la cause de toutes ces familles qu'il s'agit de servir. C'est pourquoi, madame le ministre, je vous demande tout simplement de veiller à vos décrets d'application. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Dubernard.

M. Jean-Michel Dubernard. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, lorsqu'on a analysé ce texte, dire que l'on retrouve dans ce projet de loi les qualités d'un ministre de la santé que nombreux se plaisent à reconnaître comme le plus apprécié depuis de nombreuses années, me paraît relativement facile.

M. Claude Bartolone. Il veut un scanner ! (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Michel Dubernard. Je ne suis pas le seul !

Ce texte étant débarrassé de son titre II initial concernant l'activité libérale des praticiens à temps plein des hôpitaux publics, que vous avez su intégrer dans les D.M.O.S. de décembre 1986, les incantations, hors sujet, que nous avons entendues hier sur l'égalité des soins sont apparues comme autant de discours creux, sonnante faux et témoignaient d'une méconnaissance surprenante du fonctionnement clinique de l'hôpital et de l'état d'esprit des patients.

Les aspects de la loi concernant l'organisation médicale des hôpitaux publics vont sans doute améliorer une situation qui n'est pas aussi brillante qu'on peut le croire, ou le faire croire, des secteurs médicaux de pointe occultant parfois des points faibles. Articulé autour du service lui-même, subdivisé en pôles d'activité, ou associé à d'autres services en départements, l'hôpital trouvera une souplesse de fonctionnement qui manquait au projet trop rigide de la loi de 1984, rendue de ce fait inapplicable. La nomination tous les cinq ans du chef de service est une disposition heureuse. Elle s'inspire de ce qui est pratiqué dans la plupart des pays occidentaux.

M. Guy Chanfrault. C'est un leurre !

M. Jean-Michel Dubernard. Elle jouera le rôle d'un stimulant et le rapport d'activité, pas forcément aussi compliqué que certains ont voulu le présenter, servira à établir des prévisions et une prospective clinique qui n'existent pas toujours aujourd'hui.

Vous avez souligné hier votre intérêt pour les personnels médicaux les plus jeunes, mais aussi pour toutes les autres catégories de personnel qui doivent remplir pleinement leur vocation dans des structures inspirées de la participation à laquelle nous, gaullistes, restons très attachés, et qui devrait régler certains des problèmes très justement évoqués par Mme Jacquin.

La commission médicale consultative devient la commission médicale d'établissement, qui aura un pouvoir accru dans les grandes orientations de l'établissement, et c'est la moindre des choses.

Les dispositions relatives aux établissements d'hospitalisation privée répondent au souhait, logique, de regroupement des établissements. A ce propos, les commentaires de M. Bachelot m'ont surpris car ces établissements sont souvent prêts à accepter une réduction de leur capacité si elle est compatible avec l'évolution des techniques et des comportements médicaux.

Les mesures tendant à alléger la carte sanitaire et à rééquilibrer l'équipement sanitaire vont aussi dans le bon sens.

Enfin, les dispositions relatives à l'homologation de certains produits et appareils corrigent une anomalie très grave en mettant sur un même plan hospitalisation publique et hospitalisation privée. Il faudrait cependant étudier en détail la composition et le fonctionnement de la commission nationale d'homologation.

Reste l'organisation administrative de l'hôpital public. Là encore, de beaux exemples architecturaux ou d'intéressantes expériences de fonctionnement ne doivent pas masquer une tendance générale à la dégradation que mesurent très souvent ceux qui, du fait de voyages à l'étranger, disposent d'éléments de comparaison.

Vous supprimez les groupements interhospitaliers de régions. Ces structures lourdes intervenant dans l'établissement de la carte sanitaire faisaient double emploi avec la

commission régionale d'hospitalisation réunie autour du préfet, alors que les groupements interhospitaliers de secteur sont maintenus tout comme les syndicats interhospitaliers

Vous dressez la longue liste des sujets de délibération soumis aux conseils d'administration - seize au total -, liste que les administrateurs, en particulier dans les grandes villes, auraient avantage à relire.

L'organisation administrative interne des établissements reste un sujet sérieux de préoccupation en raison du gigantisme de certains d'entre eux : 32 140 lits, 50 hôpitaux, plus de 60 000 membres de personnel à l'assistance publique de Paris ; 7 900 lits, 19 hôpitaux, 16 000 membres de personnel à Lyon ; 5 500 lits, 14 hôpitaux à Marseille - on pourrait multiplier les exemples.

En décembre 1986, lors de la discussion des D.M.O.S., j'avais évoqué, risquant une analogie humoristique, l'éventualité d'une « loi P.L.M. » tendant à déconcentrer les grands organismes. M. Roux a, lui aussi, abordé la question, hier, sous un autre angle.

S'il peut paraître logique que l'Assistance publique de Paris - compte tenu de sa situation géographique, de la proximité du ministère de tutelle, de la nature des hauts responsables qui la dirigent, et parce que cette institution a déjà commencé la mise en œuvre d'une politique interne de décentralisation - puisse être écartée de cette analyse, il n'en va pas de même des établissements lyonnais, marseillais, ainsi que de la plupart de nos C.H.U.

Le directeur d'hôpital, en principe, est seul responsable administratif et juridique, mais il ne peut agir que par référence à l'autorité intermédiaire du directeur général, et il est souvent soumis à une double tutelle contraignante et bureaucratique de la D.D.A.S.S. et de la direction générale. Voilà qui, parfois, complique singulièrement la solution de problèmes simples, qu'il serait très facile de régler au niveau local.

On peut, dès à présent, commencer à réfléchir à des structures qui seraient non plus déconcentrées ou décentralisées, mais autonomes, comme certains C.H.U., C.H.G. et centres hospitaliers, dotés d'un conseil d'administration propre, d'un C.I.P. propre, d'une C.M.E. propre, etc.

Dans les grandes villes, cela n'empêcherait en rien d'envisager qu'une organisation commune soit gérée par un syndicat interhospitalier avec, à sa tête, éventuellement, un secrétaire général et, de toute façon, un conseil d'administration qui serait chargé de la gestion des tâches communes aux différents hôpitaux, de la coordination des investissements et des grandes orientations.

De plus, cette organisation n'enlèverait aucun pouvoir aux élus. Une ébauche d'incitation pourrait déjà être donnée aux établissements en leur demandant de définir, dans leur règlement intérieur, les responsabilités respectives de la direction générale, de la commission médicale d'établissement, d'une part, de la direction d'hôpital, du comité consultatif médical, d'autre part, et de soumettre cette liste à leur conseil d'administration.

Madame le ministre, vous considérez ce projet de loi comme une étape, une étape indispensable étant donné le vide juridique laissé par la non-application de la loi de 1984.

Je crois représenter un grand nombre de médecins travaillant dans les secteurs public ou privé, car il ne faut pas essayer d'opposer les uns aux autres. Sachez combien ils apprécient la plupart des mesures de ce projet.

Nous sommes prêts à vous aider pour que l'étape suivante, relative à l'organisation administrative, se passe aussi bien, avec l'accord et des médecins et des personnels administratifs, qui, en réalité, sont complémentaires et qui ne s'opposent qu'occasionnellement, tant ils partagent le sens de l'intérêt du service public et la vocation de toujours soigner mieux les malades. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Bêche.

M. Guy Bêche. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, je vais m'exprimer devant vous en n'étant le porte-parole d'aucun corporatisme, n'est-ce pas monsieur Dubernard ?

M. Claude Bartolone. Cela va nous changer !

M. Guy Bêche. Ce projet de loi relatif aux établissements hospitaliers et à l'équipement sanitaire a été qualifié d'inopportun par les uns, de dangereux par les autres.

M. Bernard Debré. Et de « très bien » par nous !

M. Guy Bêche. Il est, aux yeux de tous ceux qui s'intéressent avec sérieux aux problèmes de santé, inopportuniste parce que dangereux. Mon collègue Edmond Hervé l'a qualifié hier de texte de complaisance, juridiquement inutile. J'ajoute : il est techniquement dangereux parce qu'il ne traite en rien les problèmes réels de l'hôpital.

Il est, en fait, ne vous en déplaise, un texte revanchard qui tend exclusivement à restaurer le service, donc à satisfaire un nombre réduit de praticiens. Certains appellent une telle démarche une démarche de pouvoir, avec un texte d'organisation du pouvoir.

Comment pourrait-il en être autrement puisque ce débat ne s'inscrit nullement dans le débat souhaité sur le financement de la protection sociale ? N'est-ce pas le Premier ministre lui-même qui, le 17 avril dernier, assignait comme schéma de réflexion au comité des sages la réponse à la question suivante : « Comment redéfinir le rôle de l'hôpital afin d'assurer à la fois la diffusion du progrès médical et la maîtrise des dépenses hospitalières ? »

Comment peut-on parler de réforme hospitalière avant même que de tels travaux, dont il est prévisible qu'ils auront de nombreuses conséquences sur la vie de l'hôpital, ne soient connus ? Va-t-on devoir, dès la fin de l'année 1987, entreprendre une nouvelle réforme pour tenir compte des recommandations des sages et du résultat des états généraux ?

Par ailleurs, madame le ministre, ne mettez plus en avant le problème du vide juridique existant depuis le 1^{er} janvier 1987.

M. Gilbert Barbier. C'est pourtant la réalité !

M. Guy Bêche. D'abord, vous avez eu la période du 16 mars au 31 décembre 1986 pour mettre en place les mesures qui auraient permis de le combler. Ensuite, depuis le 1^{er} janvier 1987, l'hôpital fonctionne et il continuera de fonctionner, chacun le sait, jusqu'à la promulgation de votre loi. Si l'on écoute bien ce qui se dit autour de nous, il a même toutes chances de fonctionner mieux avant qu'après.

M. Jean-Paul Séguéla, rapporteur. C'est vous qui le dites !

M. Guy Bêche. Enfin, madame le ministre, vous savez agir vite quand vous le voulez. Chacun de nous a présent à l'esprit le coup de force du D.M.O.S. au Sénat qui a permis de rétablir le secteur privé à l'hôpital public. Chacun sait aussi que vous n'avez pas tenu l'engagement que vous aviez pris à ce propos et qui figure au *Journal officiel* du 6 décembre 1986, page 7263 : « Le débat de fond sur le secteur d'activité libérale aura lieu à l'occasion de l'examen du projet de loi hospitalière qui devrait être soumis prochainement à l'Assemblée. » Nous sommes prêts à débattre mais, malheureusement, l'ensemble du dispositif a disparu du texte.

En vérité, une partie de votre clientèle électorale piaffe d'impatience. Elle a déjà, à vos yeux, trop attendu et la faire attendre davantage risquerait de briser ses espoirs, tant les dispositions que vous prenez aujourd'hui risquent d'être contredites par les propositions qui nous seront bientôt soumises pour orienter l'hôpital sur le chemin de la modernité.

J'en ai ainsi terminé avec l'examen de votre texte au regard du problème général de la protection sociale. Mais on peut aussi l'analyser par rapport à d'autres projets dont nous serons prochainement saisis. C'est le cas pour la réforme du statut de praticien hospitalier, pour le rôle de la commission médicale, pour le retour de l'assistant. Déjà, on nous annonce que des textes seront soumis au Conseil supérieur des hôpitaux au mois de mai prochain, juste après le vote de celui-ci.

C'est le cas encore pour la réforme de l'internat avec ses incidences sur les relations hôpital-médecins généralistes. Aujourd'hui, les étudiants sont dans la rue. Vous n'allez tout de même pas nous dire qu'ils sont pour votre texte ou que leur avis ne compte pas, dès lors qu'ils sont contre. (*Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

M. Jean Bardet. Démagogie !

M. Jean-Paul Séguéla, rapporteur. Quel amalgame !

M. Claude Bartolone. Cela vous gêne, messieurs !

M. Guy Bêche. Toutes ces réformes auront des incidences sur le coût de la santé. Vous le savez mais, aujourd'hui, ce n'est pas ce débat qui vous intéresse. Aujourd'hui, votre

souci est de donner satisfaction à une clientèle qui a soif de pouvoir en restaurant l'organisation par services à l'hôpital, en remettant en place, et avec quelle force, le « mandarinat ». Vous pouvez dire tout ce que vous voudrez pour vous en défendre, les faits sont là et l'hôpital n'y gagnera rien : au contraire, il paiera très cher la facture.

M. Bernard Debré. Peu vous importe que les malades y gagnent !

M. Guy Bêche. C'est parce que vous savez que le rétablissement du seul service serait dramatique que vous ne touchez pas au principe de la départementalisation, en souhaitant au fond que sa mise en place s'accélére, et que vous ne touchez pas non plus au budget global dans son principe.

L'un et l'autre, vous le savez, permettent de freiner la progression annuelle de la consommation hospitalière : 18 p. 100 en 1982, 8,5 p. 100 en 1985. Devant l'incertitude de 1986, qu'avons-nous constaté ? Une reprise autour de 11 p. 100.

Mon collègue, Claude Bartolone, vous a dit ce qu'était la gestion moderne de l'hôpital dans le cadre de la départementalisation. Mais nous ne sommes pas fermés à quelques ajustements sur le budget global à condition qu'ils ne remettent pas en cause l'efficacité du système.

Il est intéressant, monsieur Séguéla, de parcourir les lignes que vous consacrez dans votre rapport à la notion de budget global. Vous n'hésitez pas à employer l'expression, forte à vos yeux, « d'hôpital-entreprise », notion qui semble devenir le thème central de la politique gouvernementale en matière de gestion hospitalière.

Votre problème, c'est qu'il y a une contradiction totale entre la gestion moderne que vous souhaitez sur le plan financier et la gestion archaïque que vous restaurez sur le plan de l'organisation. Une gestion moderne ne peut s'appuyer exclusivement sur le pouvoir sans partage du chef de service. Elle est nécessairement le résultat d'une concertation permanente entre tous les personnels. Elle consacre dès lors le département.

Le service, tel qu'il est organisé dans votre projet, c'est le retour au cloisonnement qui a si longtemps paralysé l'hôpital, avec l'étouffement de l'initiative et du sens de la responsabilité qu'il entraîne. Ce texte organise la paralysie de l'hôpital. Il passe à côté des aspirations réelles des jeunes praticiens qui ont envie de faire de l'hôpital de demain un véritable outil au service de la santé, en prenant réellement en compte la dimension économique de la politique de santé.

Vous souhaitez restaurer le service, monsieur le rapporteur, parce qu'il a « le mérite d'être une structure connue ». Mais la référence à l'article 106 du règlement d'administration publique du 17 avril 1943 témoigne à elle seule de l'inspiration réelle qui a donné naissance à ce projet. Et voilà que réapparaissent sous votre plume les notions de « patrons », de « bons chefs », « d'autorité ».

Avez-vous bien mesuré la portée que vous donnez à la notion de chef de service, au rôle de celui-ci, à sa place et à la place laissée aux autres praticiens ? Je me permets d'insister sur ce point, car c'est le nœud du problème : quelle place réservez-vous aux jeunes médecins sinon la possibilité, pour certains seulement, de se contenter d'animer le pôle d'activités par délégation ? Reçue de qui ? Du chef de service tout-puissant, qui pourra seul révoquer.

Vous associez à la notion de pôle d'activités un caractère de souplesse réelle, mais seul le chef de service pourra proposer de créer des pôles d'activités. Il suffira qu'il y soit opposé pour quelque motif que ce soit et rien ne se passera pendant la durée de son mandat. Personne n'en pourra mais, même si les conséquences sont graves pour l'hôpital.

De même, le chef de service choisira seul la personne qui recevra délégation, dans le cadre d'une relation de confiance avec lui seul, puisque lui seul fixera le contenu de cette délégation.

Enfin, il pourra supprimer le pôle d'activités à son seul gré.

Tout cela implique le rétablissement du pouvoir d'une minorité. C'est le contraire de l'appel à la responsabilité. C'est le retour du devoir d'obéissance et de soumission.

Tel est bien le cas lorsque vous définissez, selon la même logique, les pouvoirs des commissions médicales, que vous faites siéger en formation restreinte dès lors qu'il s'agit d'autodésigner les chefs de service, et lorsque vous en appelez aux chefs de service, et à eux seuls, pour la mise en place de la départementalisation.

Madame le ministre et monsieur le rapporteur, les choses ne sont pas simples pour vous, car vous vous enfermez dans une démarche irrationnelle dont vous connaissez les effets pervers. Le travail d'amendement en commission a bien montré les difficultés qui ne manqueront pas de surgir. J'ai entendu les appels de M. le rapporteur, ceux de M. Hannoun et d'autres qui, tous, témoignaient de cette inquiétude.

M. Jean-Paul Séguéla, rapporteur. Je ne suis pas inquiet !

M. Guy Bêche. Mais alors, madame le ministre, ayez le courage de reconnaître que votre discours contre la départementalisation entre 1981 et 1986 était un faux discours, exagéré, politicien, de circonstance.

M. Jean-Pierre Sueur. Absolument !

M. Guy Bêche. N'est-ce pas d'ailleurs ce que vous admettez implicitement quand vous nous rappelez, comme pour en faire échapper la paternité aux socialistes, que la départementalisation a commencé dans les années 1970 et qu'il y avait alors consensus sur la nécessité de son institution. Puisque vous savez la départementalisation inéluctable - les pages 22 à 26 du rapport en témoignent - prenez des initiatives pour la mettre en place. Vous nous parlez de liberté dans ce domaine, mais vous savez bien que, devant un dossier aussi difficile que celui de la protection sociale, de la santé des Français, la marge de liberté est étroite, car ce sont nos concitoyens qui paient. La liberté, dans ce domaine, consiste à mettre en place le meilleur système de soins au meilleur coût pour les Français et pour l'économie nationale. Si vous aviez laissé la politique politicienne à la porte de l'hôpital entre 1981 et 1986...

M. Jean-Paul Séguéla, rapporteur. C'est ce que vous devriez faire maintenant !

M. Guy Bêche. ... aujourd'hui, il serait plus simple pour vous d'avancer sur le terrain des vraies solutions permettant d'orienter notre outil de santé sur la voie du troisième millénaire.

Car c'est bien ce débat qui intéresse les conseils d'administration et l'ensemble de nos concitoyens. Votre organisation, vos choix ne répondent pas à une organisation moderne de l'hôpital public confronté aux technologies nouvelles, aux méthodes nouvelles de gestion, aux méthodes nouvelles de soins.

Edmond Hervé vous disait hier que ce projet était profondément inégalitaire et c'est vrai. Par certains côtés, il est aussi, face aux enjeux, désuet dans ses propositions. C'est notamment le cas du rétablissement du secteur privé, qui ne répond en rien aux problèmes de fond posés aux praticiens hospitaliers et notamment aux plus jeunes d'entre eux, qu'il s'agisse de leur statut ou de leur rémunération. Pour eux comme pour tous les personnels, le débat n'est pas seulement celui-là. L'hôpital public et ses personnels ont aussi besoin de considération, eu égard aux responsabilités qu'ils assument en priorité dans le domaine de la formation et de la recherche ainsi que pour la prise en charge des cas les plus lourds de maladie. Ils ne veulent pas être ceux qu'on montre du doigt parce qu'ils gaspilleraient, alors que dans les cliniques privées on compterait mieux.

Dans ce débat public-privé, chacun s'accorde à reconnaître la complémentarité. Alors, jouons-la lucidement, en appliquant dans certains cas des critères similaires de gestion. Jouons-la pour la facturation des journées d'hospitalisation, pour la nomenclature dans le secteur privé de certaines spécialités : radiologie, gynécologie-obstétrique, réanimation, qui donnent lieu aux distorsions les plus graves avec le secteur public.

Cela étant, monsieur le rapporteur, on ne peut pas comparer les deux secteurs comme vous le faites à la page 30 de votre rapport, où les écarts entre les nombres d'entrées sont minimisés parce qu'on les divise par 1 000, parce qu'on ne tient pas compte du nombre de lits, parce qu'on laisse de côté le débat sur la durée moyenne de séjour, ou encore parce qu'on néglige tout le secteur du moyen et long séjour, la psychiatrie, etc.

Dès lors que le problème de la reconnaissance des deux secteurs ne se pose pas, conduisez le débat avec plus d'équité. C'est aussi ce que vous demande l'hôpital public.

Ne faisons pas croire que seul l'hôpital public génère des dépenses et que, dès lors, il doit se voir appliquer un système de gestion particulier, alors que l'autre secteur continuerait la facturation à l'acte sans problème. Je suis ainsi conduit à

vous poser une question simple, madame le ministre : êtes-vous décidée à impliquer dans la démarche de budget global le secteur privé hospitalier ? Nous avons déposé un amendement en ce sens, afin de lancer le débat. Il ne sera pas tranché techniquement aujourd'hui, mais il peut l'être politiquement.

Au regard du vaste champ libre que votre texte ouvre au secteur privé, cette décision de principe est particulièrement importante parce qu'elle doit lui permettre d'assurer sa mutation tout en prenant sa part de l'effort sollicité et en étant réellement impliqué dans tout le débat sur la planification sanitaire.

Madame le ministre, le débat est engagé. Pour ce qui nous concerne, notre tâche de parlementaires est d'autant plus exaltante que nous sommes soutenus par l'imposant mouvement de protestation de plus de 15 000 praticiens hospitaliers. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Bernard Debré. Ah non ! Il faut réviser vos chiffres !

M. Guy Bêche. Vous n'avez pas le droit de décevoir la communauté hospitalière ni de jeter plus encore le trouble dans l'esprit de nos concitoyens à propos d'un dossier qui concerne leur vie quotidienne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Debré. Quinze mille médecins hospitaliers derrière les socialistes : on aura tout entendu !

M. le président. La parole est à M. Jean Bardet.

M. Jean Bardet. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, un sondage publié durant l'été 1981 montrait que 70 p. 100 des Français étaient satisfaits de leur médecine et de leurs médecins. Quel homme politique n'a pas rêvé un jour d'atteindre un tel pourcentage de popularité !

Et pourtant, de 1981 à 1986, les deux gouvernements socialo-communiste, puis socialiste, ont entrepris par sectarisme, une œuvre systématique de destruction du système français de soins. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Sueur. C'est ridicule !

M. Bernard Debré. Mais c'est vrai !

M. Jean Bardet. Par une réforme hospitalière jamais appliquée car inapplicable, ils ont introduit la politique en permanence dans les hôpitaux.

M. Claude Bartolone. Allez raconter ça dans les sections du R.P.R. !

M. Jean Bardet. Je ne souhaite pas mettre en cause le département, car il existe bien souvent dans les faits et est d'ailleurs repris dans votre projet de loi, madame le ministre, mais plutôt le mode d'élection du chef de département, qui faisait intervenir des personnels compétents dans leur domaine mais incompétents sur le plan médical, ainsi que le caractère obligatoire et contraignant de cette nouvelle structure.

Nous dénonçons aussi une réforme démagogique des études médicales basée sur un égalitarisme à tout crin et partant du principe que l'internat étant la grande école de la médecine, il suffisait que tout le monde porte le titre d'interne pour être le meilleur. On voit où cette réforme nous mène actuellement. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)... par votre faute, messieurs.

Votre projet de loi, madame le ministre, se situe en dehors de tout dogmatisme et a le mérite du bon sens, car il rend à l'hôpital public sa structure traditionnelle : le service, dirigé par un chef de service.

Dans cet esprit, il est bon de définir la notion de chef de service, et ce sera le but d'un amendement que j'ai déposé. Mais, au-delà du texte législatif, permettez-moi, mes chers collègues, à moi qui travaille depuis vingt-cinq ans à l'Assistance publique de Paris et qui en ai gravi tous les échelons : externe, interne, chef de clinique et professeur agrégé, mais qui ne suis pas chef de service - il ne s'agit donc pas d'un plaidoyer *pro domo* - permettez-moi de vous dire ce qu'est un chef de service.

Un chef de service, c'est bien autre chose que quelqu'un qui assure le fonctionnement technique de chaque service.

Un chef de service, c'est avant tout une autorité morale incontestée qui, par son charisme, est capable d'en imposer au personnel médical qui travaille sous sa direction, au personnel paramédical qu'il dirige, à l'administration, mais aussi au malade.

M. Guy Chanfreult. Et voilà !

M. Jean Bardat. Il ne s'agit pas là, madame le ministre, de pouvoir médical, mais de responsabilité, et vous le savez bien. Simplement, lorsqu'il s'agit d'annoncer à un malade ou à une famille une décision grave, une issue fatale, il faut être autre chose qu'un technicien, il faut être un homme responsable dont l'autorité est indiscutable, j'allais dire dont l'autorité va de soi.

Le rôle du chef de service, qui est selon moi primordial, me semble malheureusement incompatible avec un renouvellement tous les cinq ans au vu d'un rapport technique dont la dimension humaine est forcément absente.

Madame le ministre, l'idée que j'ai des chefs de service peut sembler à certains un peu idéaliste, mais je sais que vous en avez la même haute idée que moi.

Depuis vingt-cinq ans, j'ai eu davantage à faire à des chefs de service qui répondent à la définition que je viens de donner qu'à des chefs de service qui ont démerité. Que ces derniers fassent l'objet de sanctions comme le prévoit la loi, mais que les meilleurs ne fassent pas l'objet d'une suspicion *a priori* du fait des plus mauvais.

Bien sûr, de ci de là, et à l'instant encore dans la bouche de M. Bèche, on entend dénoncer le retour des « mandarins ». Eh bien, je voudrais, mes chers collègues, vous dire ce qu'est un mandarin, que personnellement je préfère appeler un grand patron.

Un grand patron, c'est avant tout un médecin ou un chirurgien exceptionnel.

Un grand patron, c'est un enseignant exceptionnel.

Un grand patron, c'est un chef d'école exceptionnel.

Que cette définition fasse grincer des dents d'anciens ministres de la santé...

M. Edmond Hervé. Du tout !

M. Jean Bardat. ... communistes ou socialistes, qui ont pour seule doctrine le nivellement par le bas...

M. Guy Chanfreult. C'est incroyable !

M. Jean Bardat. ... ne m'empêchera pas de rendre un hommage solennel aux maîtres qui m'ont appris mon métier, au-delà de son aspect technique, dans sa dimension humaine.

Il est d'ailleurs rassurant de constater que, lorsque la gauche était au pouvoir, elle s'est entourée et a nommé, dans les diverses instances qu'elle a créées, des hommes ou des femmes qui, certes, ne partageaient pas toujours mes opinions politiques, mais qui répondaient, pour la plupart, à la définition médicale du « grand patron » que je viens de donner.

J'ai par exemple été étonné, mais j'ai constaté avec plaisir, qu'à la tête du comité d'éthique dont j'ai applaudi en son temps la création, n'ait pas été nommé un jeune chef de clinique ou même un jeune agrégé - c'était l'occasion de mettre vos idées en pratique, - mais un homme d'expérience, un homme remarquable, un homme mondialement connu pour ses travaux scientifiques, un homme admiré de ses collaborateurs, de son personnel et de ses malades. Ne vous en déplaise, messieurs de la gauche, cet homme était un « mandarin », selon votre jargon. C'était un « grand patron », dans mon esprit.

Les grands patrons, ce sont ceux qui ont fait la réputation internationale de la médecine française de telle sorte qu'actuellement la qualité des soins donnés à nos concitoyens rivalise avec celle des soins donnés dans les pays les plus avancés.

Je ne peux m'empêcher ici de citer quelques noms de ces mandarins que la phraséologie de gauche a tant décriés.

Que serait la médecine française sans Pasteur-Valéry-Radot, qui a siégé quelque temps sur les bancs de cette assemblée ?

Sans Henri Mondor, de l'Académie française, dont le manuel sur « les ventres aigus » est un morceau d'anthologie de la littérature française ?

Sans le doyen Binet qui a développé la physiologie moderne ?

Sans Jean Lenègre et Pierre Soulié dont les travaux sur le cathétérisme cardiaque ont ouvert l'ère de la chirurgie à cœur ouvert ?

Sans Robert Debré qui, à côté de l'essor qu'il a donné à la pédiatrie, a été le père du plein temps hospitalier ?

J'arrête là cette énumération, mais des dizaines et des dizaines de noms d'hommes que j'ai connus, de près ou de loin, me viennent à l'esprit.

Inversement, j'ai du mal à me souvenir d'un seul qui ait démerité, ou si un nom me vient à l'esprit, il ne s'agit pas d'un mandarin mais d'un petit patron, et ce n'est plus l'objet de mon propos.

Je sais, madame le ministre, que vous partagez ma conviction sur la nécessité de redonner à nos hôpitaux, principalement à nos hôpitaux universitaires, des structures pour qu'ils puissent continuer à générer dans leur sein ces grands médecins humanistes - qu'on les appelle grands patrons ou mandarins - qui ont fait l'honneur et la grandeur de la médecine française. Je m'en réjouis.

Ce projet de loi est bon et il nous en donne les moyens. Bien sûr, j'y adhère totalement. J'espère qu'un certain nombre d'amendements, acceptés en commission, seront votés en séance publique. Leur but est de préciser ou d'améliorer un texte dans l'ensemble satisfaisant sur des points qui nous ont semblé le mériter, et c'est là le rôle du législateur.

Je conclurai, monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, par une citation : « On a les Cicéron que l'on peut et les Catilina que l'on se donne. »

J'espère qu'avec ce texte de loi nous pourrions, pour nos malades, avoir encore dans l'avenir des grands patrons et que, a contrario, nous ne nous donnerions pas des petits chefs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, un sujet comme celui dont nous débattons aujourd'hui requiert que l'on refuse le simplisme. A quoi sert-il d'énumérer, comme cela vient d'être fait à cette tribune, la liste de noms célèbres qui ont illustré notre médecine, notre recherche - grands médecins, grands chirurgiens, grands chercheurs - pour dire ensuite que puisqu'il s'agit d'hommes de grande qualité, il faut soutenir le projet présenté aujourd'hui par la droite. Cela n'a aucun rapport.

M. Bernard Debré. Ah non ?

M. Jean-Pierre Sueur. Il y a des hommes de grande qualité de gauche comme de droite et enrôler la compétence, la qualité pour justifier le retour au passé que vous cherchez à instaurer par ce texte constitue une imposture intellectuelle, à laquelle nous ne saurions souscrire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Debré. Cela va très loin ! C'est vous qui faites de l'imposture !

M. Jean-Pierre Sueur. J'ai relevé une contradiction profonde entre le texte que vous nous présentez, madame le ministre, et les discours que tient le Gouvernement sur la sécurité sociale.

A ce propos, on nous dit trois choses, si j'ai bien compris.

On affirme d'abord qu'il faut faire des économies. En ce cas, il convient de ne pas favoriser les dépenses inutiles dans les hôpitaux et de gérer ces établissements avec rigueur. Tel était l'objet d'une nouvelle organisation fondée sur le département.

De même, il ne faut pas réintroduire dans l'hôpital ce secteur privé qui coûtera cher.

M. Bernard Debré. Oh ! Qu'est-ce que cela signifie ?

M. Jean-Pierre Sueur. Votre souhait de réaliser des économies dans le cadre de la sécurité sociale est donc contradictoire avec les dispositions dont nous débattons.

M. Bernard Debré. Vous dites n'importe quoi, monsieur Sueur ! Parlez de sujets que vous connaissez ou arrêtez !

M. Jean-Pierre Sueur. Vous déclarez ensuite, toujours à propos de la sécurité sociale, qu'il faut dialoguer et que vous allez réunir des états généraux. Mais ceux-ci ne sont pas

commencés que vous proposez déjà, dans ce projet de loi, des mesures qui vont obérer la discussion qui se déroulera dans ces états généraux.

Enfin, avec M. Séguin, vous réclamez la solidarité. Or ce que vous faites avec ce texte est le contraire de la solidarité. Il s'agit très exactement de clientélisme. Vous savez très bien, madame le ministre, que vous ne seriez pas ici, au banc du Gouvernement, si vous ne deviez pas satisfaire aux exigences de certaines clientèles électorales. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Bernard Debré. C'est honteux !

M. Jean-Pierre Sueur. Ce texte ne prend en effet en considération qu'une minorité de ceux qui travaillent à l'hôpital public.

M. Jean-Michel Dubernard. On ne peut pas laisser dire ça !

M. Bernard Debré. C'est tellement faux que les textes de loi n'ont pas été appliqués !

M. Jean-Pierre Sueur. Il n'est pas normal que soient complètement exclus de votre réflexion les 630 000 agents hospitaliers. Je rappelle que l'Assemblée a adopté un projet portant statut du personnel hospitalier et que depuis que ce gouvernement est en place, aucun texte d'application n'a été publié. Si ce que je dis est faux, j'espère, madame le ministre, que vous me démentirez.

Pourtant n'était-il pas au moins aussi urgent de faire paraître ces textes qu'attendent 630 000 membres des personnels hospitaliers plutôt que de satisfaire aux revendications d'un certain nombre de médecins; je dis bien « un certain nombre », car ils sont loin d'être la majorité ?

M. Bernard Debré. Pourquoi personne n'a voulu appliquer vos lois ?

M. Claude Bartolone. On vous l'a expliqué hier !

M. Bernard Debré. Mais non !

M. Jean-Pierre Sueur. Ce texte, madame le ministre, est tout entier caractérisé par le retour au passé.

M. Bernard Debré. Il n'y a pas eu de présent socialiste !

M. Jean-Pierre Sueur. Je vais en donner trois illustrations.

On peut certes discuter des modalités de mise en œuvre de la départementalisation et je vous rappelle que vos prédécesseurs, madame le ministre, avaient souhaité qu'elles fussent particulièrement souples puisque chaque établissement était appelé à statuer sur ce point. Mais ce que vous proposez ne constituera, malgré les précautions oratoires que vous prenez, qu'un retour au *statu quo ante*.

M. Bernard Debré. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Jean-Pierre Sueur. Ainsi, les représentants des trois syndicats de praticiens des C.H.U. ont déclaré que choisir le service comme unité de base aboutirait au cloisonnement de l'hôpital en caissons étanches.

M. Bernard Debré. Quels syndicats ? Vous avez l'art de créer des syndicats « bidons » pour les faire parler !

M. Jean-Pierre Sueur. La reconduction du chef de service élimine presque automatiquement ceux qui ne sont pas déjà chef de service. La chefferie de service redevient un grade. Or il existe des services de quatre-vingts médecins.

M. Bernard Debré. Quatre-vingts malades, pas quatre-vingts médecins ! Ce n'est pas possible !

M. Jean-Pierre Sueur. Si le chef de service ne veut pas créer de pôles d'activités, tout sera bloqué dans la configuration actuelle. C'est ce que disent, monsieur Debré, ces trois syndicats représentatifs des praticiens des C.H.U.

M. Bernard Debré. Vous dites n'importe quoi !

M. Jean-Pierre Sueur. A cet égard, monsieur le rapporteur, j'ai constaté une certaine gêne en lisant votre rapport. Après avoir affirmé que ce projet se caractérisait par sa souplesse, vous écrivez page 21 : « La souplesse sera réelle tant en ce qui concerne l'initiative de créer un pôle d'activités, qui appartient au chef de service lui-même ; la personne du délégataire, qui est choisie par le chef de service exclusivement ; la délégation dont le contenu est également défini par le chef de service. »

Autrement dit, le chef de service prend toutes les décisions. Le système n'est donc pas aussi souple que vous le prétendez. En réalité, ce texte est marqué par un retour au passé, un retour à la centralisation, un retour à l'autoritarisme. Je ne citerai pas, car vous les avez lus dans la presse, les propos que tient excellemment M. le président de l'inter-syndicale nationale des médecins hospitaliers, lequel est extrêmement clair.

M. Bernard Debré. Elle ne représente rien ! Quelle hypocrisie, monsieur Sueur !

M. Jean-Pierre Sueur. En second lieu, madame le ministre, je voudrais dire quelques mots au sujet de la réforme du troisième cycle des études médicales.

M. Bernard Debré. Ce n'est pas l'objet du texte ! On voit bien que vous n'avez rien à dire.

M. Jean-Pierre Sueur. Je sais bien que ce n'est pas l'objet direct de ce texte, mais l'ensemble de vos projets forment un tout.

Tout le monde a reconnu la nécessité de la revalorisation de la médecine générale. Tel était exactement l'esprit de la loi de 1982.

M. Jean-Paul Séguéla, rapporteur. Cela ne correspondait pas à la forme de la loi en tout cas !

Mme Elisabeth Hubert. Ce n'était pas la bonne !

M. Bernard Debré. C'était une hypocrisie !

M. Jean-Pierre Sueur. Cette loi visait à accroître la formation hospitalière des futurs médecins généralistes. Aujourd'hui, vous nous proposez de changer les choses, ce qui est très mal perçu par les étudiants...

M. Bernard Debré. C'est faux !

M. Jean-Pierre Sueur. ... - et pas seulement par eux - puisque vous voulez mettre en place ce que vous appelez le résidanat au lieu de l'internat.

M. Bernard Debré. Non, l'internat existait. Vous avez truqué !

M. Jean-Pierre Sueur. Oui, au lieu de l'internat pour ce qui concerne la médecine générale.

M. Bernard Debré. Vous êtes des faux monnayeurs !

M. Jean-Pierre Sueur. Si M. Debré voulait bien me laisser parler, je l'en remerciais !

M. Bernard Debré. Il est difficile d'entendre des contrevérités sans réagir !

M. le président. Veuillez laisser parler M. Sueur qui vient d'entamer ses deux dernières minutes.

M. Jean-Pierre Sueur. Je vous remercie, monsieur le président.

A propos de cette réforme nous avons reçu une lettre fort étonnante de M. Valade.

Après avoir exposé, dans un premier paragraphe, que nous allons être saisis d'une réforme des études médicales, il écrit, dans le deuxième paragraphe : « Je tiens à préciser que la formation des futurs médecins généralistes n'est pas modifiée par le changement d'appellation - je vous fais grâce de la parenthèse qui explique que tout reste vague - « et que la rémunération sera la même pour tous, comme cela est le cas actuellement pour les internes de médecine générale et de spécialité ».

Vos discours, madame le ministre, vont exactement dans le même sens. Nous pouvons donc nous demander pourquoi, si vous éprouvez le besoin, pour rassurer les intéressés, d'affirmer aussi fort que rien ne va changer,...

M. Bernard Debré. Si ! Il y aura l'honnêteté.

M. Jean-Pierre Sueur. ...vous voulez changer l'appellation !

M. Jean-Paul Séguéla, rapporteur. Parce qu'il faut être honnête !

M. Bernard Debré. Ce sera l'honnêteté alors que vous étiez malhonnêtes !

M. Jean-Pierre Sueur. Je crois plutôt que vous voulez changer les choses et que c'est pour cela que vous changez de mot. Mais votre désir de changement tend simplement à

revenir au passé, à l'idée que vous vous faites de l'internat, en fonction de certaines traditions. Vous voulez que les choses redeviennent comme avant.

M. Jean-Michel Dubernard. Tous agrégés !

M. Jean-Pierre Sueur. Pour conclure, monsieur le président, je reprendrai un exemple qui a déjà été abondamment cité : la réintroduction du secteur privé dans l'hôpital.

M. Jean-Paul Séguéla, rapporteur. C'est déjà voté !

M. Jean-Pierre Sueur. Eh oui, cela est déjà voté.

Au mépris de ce que disaient l'I.G.A.S., la Cour des comptes, le professeur Debré...

M. Bernard Debré. Quoi ?

M. Jean-Pierre Sueur. ... et tant de rapports sur ce sujet, vous nous expliquez que les mêmes causes ne produiront pas, à l'avenir, les mêmes effets. Nous ne comprenons évidemment pas pourquoi !

En fait, que proposez-vous pour le secteur privé à l'hôpital public ? Le retour au passé. Que proposez-vous pour les études médicales ? Le retour au passé. Que proposez-vous avec la prise en compte des services au lieu des départements ? Le retour au passé. Que proposez-vous pour le pouvoir au sein de l'hôpital ? Le retour au passé.

Nous avons soutenu et nous continuons de soutenir, madame le ministre, certaines dispositions que vous avez prises ; je pense en particulier à la lutte contre le S.I.D.A. Mais aujourd'hui, vous nous présentez un texte qui est, au sens étymologique du terme, réactionnaire puisque vous proposez simplement de revenir à ce qui existait avant. Ce n'est certainement pas ainsi, madame le ministre, vous le savez fort bien, que l'on préparera l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Bernard Debré.

M. Bernard Debré. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, nous avons à examiner un projet de loi hospitalière, je le souligne car j'ai l'impression qu'un certain nombre de mes collègues socialistes ne l'avaient pas remarqué. Ceux-ci s'agitent et pensent peut-être obtenir une revanche après leurs lamentables échecs de 1982 et 1984 car, j'ose le dire, il n'y a pas eu de présent socialiste dans nos hôpitaux. C'est une réalité. Nous n'allons pas revenir au passé puisque vous n'avez pas eu de présent. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Guy Bêche. Selon vous l'hôpital peut donc être de droite ou de gauche !

M. Bernard Debré. Quand vous étiez au pouvoir, les lois n'ont pas été appliquées.

M. Guy Bêche. Poursuivez sur ce sujet ; cela est intéressant !

M. Bernard Debré. Leurs discours d'hier et d'aujourd'hui m'ont laissé rêveur. A les entendre, la médecine française, en particulier la médecine hospitalière, a dû attendre 1981 et l'arrivée du communiste M. Ralite pour devenir, ou tenter de devenir, une médecine moderne. Si j'ai bien compris, de 1958 à 1981, les médecins étaient des prévaricateurs ou des délinquants potentiels qu'il fallait mettre en résidence surveillée. *(Nouvelles protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Claude Bartolone. Rien de tel n'a jamais été dit, à aucun moment ! C'est un procès stalinien !

M. Jean-Pierre Sueur. C'est nul et ridicule !

M. Bernard Debré. Les chefs de service étaient des incapables qu'il fallait mater. Les malades se voyaient offrir deux médecines : l'une pour les pauvres et l'autre pour les riches.

M. Claude Bartolone. Relisez les déclarations de M. Barrot en 1980 !

M. Bernard Debré. M. Bêche a même parlé d'étouffement de l'hôpital.

M. Claude Bartolone. C'est scandaleux !

M. Guy Bêche. J'espère que je ne passerai jamais entre vos mains parce que si vos compétences sont à la hauteur de vos propos, cela ne doit pas être terrible !

M. Jean-Pierre Sueur. C'est simpliste !

M. Claude Bartolone. Il cherche aussi un entonnoir !

M. Bernard Debré. J'avais la faiblesse de penser que notre système de santé était parmi les meilleurs du monde. J'avais même observé que notre système hospitalier avait été purement et simplement copié par les pays qui nous entourent. J'étais, jusqu'en 1981, fier d'être médecin et j'avais même la faiblesse d'être fier d'être médecin hospitalo-universitaire.

M. Jean-Pierre Sueur. Après aussi !

M. Bernard Debré. J'ai donc appris en 1981 que nous étions des mandarins épouvantables, que les malades étaient méprisés. J'avais deux solutions.

M. Jean-Pierre Sueur. Démissionner ou devenir député ! *(Sourires)*

M. Bernard Debré. Soit, comme dans certains pays, faire mon autocritique publique...

M. Guy Bêche. Fantasma !

M. Bernard Debré. ... soit continuer à accomplir mon devoir, c'est-à-dire soigner les malades, soulager la souffrance et ignorer les socialistes et leurs outrances.

M. Guy Bêche. C'est faux et vous le savez bien ! Ce n'est pas la peine de froncer les sourcils !

Mme Muguette Jacquaint. C'est la politique que vous faites qui ignore les malades !

M. Bernard Debré. Je n'ai pas fait mon autocritique et j'ai ignoré les socialistes coupables d'avoir voulu jeter le discredit sur des hommes et des femmes qui se dépensent sans compter pour leurs semblables.

Néanmoins, je me suis demandé si nous avons pu progresser et adapter nos structures dans les hôpitaux. J'ai vu alors le chemin parcouru depuis 1958. Les services ont beaucoup évolué et les responsabilités exercées par les jeunes ont été accrues. Les départements ont été créés quand cela était nécessaire - avant même votre loi - mais ils étaient différents les uns des autres, leur but étant d'assurer une meilleure gestion du matériel et des hommes.

Cette évolution semblait se poursuivre au pas lent des hommes et de la tranquillité, sans bruit excessif et avec pragmatisme.

Ma colère contre l'agitation des socialistes n'a fait que grandir.

Pendant, la période comprise entre 1982 et 1986 a eu ses côtés amusants, sur lesquels, d'ailleurs, il conviendrait de méditer : d'un côté, des socialistes dogmatiques qui s'agitent, qui investissent, qui injurient ...

M. Claude Bartolone. Vous nous prenez pour votre Premier ministre !

M. Bernard Debré. ... de l'autre, le bloc compact des médecins et des malades qui, par leur détermination, ont opposé une résistance sans failles tout en continuant à travailler.

M. Guy Bêche. Pas tous les jours. Il y a eu des grèves !

M. Jean-Paul Séguéla, rapporteur. Les soins étaient assurés.

M. Bernard Debré. Il est d'ailleurs curieux de voir combien les socialistes et les communistes ont échoué. Leurs lois, en tout cas en ce qui concerne l'hôpital, sont d'un irréalisme à toute épreuve. Ce fut, comme je l'ai dit, le triomphe du dogmatisme, de l'utopie, avec une bonne dose de démagogie et de mépris.

S'il ne fallait rappeler qu'une seule phrase, j'en prendrai une prononcée par l'extraordinaire M. Ralite : « Dans la hiérarchie hospitalière, il y a les hommes les plus méprisables qu'il m'ait été donné de rencontrer. »

M. Guy Bêche. Comme partout !

M. Bernard Debré. Il fallait le dire et il a osé le dire.

Mme Muguette Jacquaint. Eh oui !

M. Bernard Debré. Sous le régime socialiste, les médecins hospitaliers - hommes et femmes méprisables, selon les socialistes et les communistes - furent, en plus, considérés comme des prévaricateurs. *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Sueur. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Bernard Debré. Certainement pas, monsieur Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Il est scandaleux de tenir de tels propos ! Nous n'avons jamais considéré les médecins comme méprisables.

M. le président. Monsieur Sueur, vous n'avez pas la parole.

M. Bernard Debré. Je répète cette phrase, monsieur Sueur : « Dans la hiérarchie hospitalière, il y a les hommes les plus méprisables qu'il m'ait été donné de rencontrer ».

M. Guy Bêche. C'est comme dans toutes les catégories sociales.

M. Jean-Pierre Sueur. Nous n'avons jamais dit cela, votre discours est nul et injurieux !

M. Bernard Debré. La suspicion permanente a régné pendant les heures de la gestion précédente, le chef de service a été supprimé et traité de mandarin incapable et, de nouveau, on a entendu des ministres et des députés prétendre que l'hôpital était la honte de notre système de santé.

M. Guy Bêche. Nous, jamais !

M. Claude Bartolone. Il cherche bien un entonnoir !

M. Bernard Debré. Non, messieurs les socialistes, ne crachez pas sur l'hôpital, car il est la gloire de notre pays. Il rayonne largement au-delà de nos frontières.

M. Jean-Pierre Sueur. Qui a dit le contraire ?

M. Claude Bartolone. Nous n'avons pas votre mauvaise foi !

M. Bernard Debré. D'ailleurs - et c'est la meilleure conclusion sur la gestion précédente - aucune des lois socialistes en matière d'hospitalisation n'a été appliquée. Il n'y a pas eu de présent socialiste ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Pierre Sueur. Nous vous avons expliqué pourquoi !

M. Bernard Debré. Mesdames, messieurs, les médecins hospitaliers ont un seul devoir, une seule préoccupation : les soins à donner aux malades sans distinction ni de race ni d'obédience politique. Notre seule victoire est celle que nous arrachons à la mort et à la souffrance. Nous ne faisons pas de politique.

M. Jean-Pierre Sueur. Cela n'a aucun rapport avec la droite et la gauche !

M. Bernard Debré. Il fallait une loi hospitalière, madame le ministre.

Le projet de loi que vous nous présentez va dans le bon sens. Il rétablit...

M. Jean-Pierre Sueur. « Il rétablit » ! C'est une loi de rétablissement !

M. Bernard Debré. ... les « chefferies » de service, pivots naturels des établissements hospitaliers. Qui pourrait imaginer une équipe hospitalière sans chef ?

Il autorise la formation souple et volontaire des départements. C'est le bon sens. Comment imaginer un département hospitalier dans un petit hôpital général ? Pourquoi obliger ceux qui élaborent un département à le faire sur le même moule pour tous les hôpitaux ?

Il renforce le pouvoir des comités consultatifs des hôpitaux. C'est le bon sens. Comment imaginer le fonctionnement des hôpitaux sans la participation des médecins ?

Le projet de loi autorise le regroupement des cliniques. C'est aussi le bon sens. Si l'on veut une compétition saine entre les secteurs public et privé, il faut commencer par établir des règles identiques. Ne le nions pas, c'est le début du bon sens.

M. Jean-Pierre Sueur. Vous êtes sectaire !

M. Bernard Debré. Votre projet de loi est bon, madame le ministre. Il présente cependant des zones d'ombre.

Il faut pouvoir sanctionner un chef de service qui ne fait pas son travail. C'est indispensable.

M. Guy Bêche. Il y en a ?

M. Bernard Debré. Les nommer pour cinq ans et surtout, au bout de ces cinq années, recommencer une procédure de nomination, longue et administrative, pendant laquelle le pouvoir politique risque d'avoir une forte place, peut être dangereux. A l'inamovibilité, vous allez substituer l'instabilité. Peut-être y aurait-il une meilleure solution.

M. Guy Chanfrault. Ah !

M. Bernard Debré. Oui, madame le ministre, votre projet de loi ébauche un pas vers le bon sens.

La commission, monsieur le rapporteur, a proposé un certain nombre d'amendements qui, si vous les acceptez, madame le ministre, l'amélioreront. Nous vous en remercions à l'avance.

Consolons-nous, la loi ne fait pas tout. L'homme est primordial pour son adaptation et son application. Comme je vous l'ai dit, notre seul combat est un combat contre la mort et la souffrance.

Laissez-moi pour terminer rendre hommage aux médecins des hôpitaux, qu'ils soient chefs de service ou non. Chefs de service, ils ont été l'honneur de la France.

Mme Muguette Jacquelin et M. Jean-Pierre Sueur. Personne ne dit le contraire !

M. Bernard Debré. Médecins non chefs de service, ils ont été aussi l'honneur de notre pays.

M. Jean-Pierre Sueur. Votre argument est nul parce que personne n'a prétendu le contraire !

M. Bernard Debré. Ils sont notre fierté. Les gouvernements socialistes précédents les ont trop souvent vilipendés et méprisés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Pierre Sueur. C'est faux, complètement faux !

M. Claude Bartolone. Nous ne l'avons pas fait !

M. le président. La parole est à M. Jean-François Michel.

M. Jean-François Michel. Madame le ministre, en intitulant le texte qui nous est soumis « Projet de loi relatif aux établissements d'hospitalisation et à l'équipement sanitaire » plutôt que « Réforme hospitalière », vous avez choisi la voie de la prudence, de la lucidité, de la sagesse et du réalisme. Voilà qui nous assure que les dispositions que nous voterons seront appliquées parce qu'elles corrigent sans bouleverser et prennent en compte l'héritage législatif et réglementaire qui a fait du système sanitaire et hospitalier français le meilleur du monde.

Vous avez résisté à la tentation de la table rase, qui aurait pu faire de l'hôpital un champ d'expérimentation. Et vous avez eu raison, car l'hôpital public a besoin non pas d'une révolution qui se serait enlisée dans les corporatismes coalisés, mais d'une clarification pour rétablir les équilibres.

N'ayons pas peur d'affirmer que l'hôpital public fonctionne mieux que ce que l'on entend dire parfois, et que, par un étrange paradoxe, il est souvent mieux considéré par ses utilisateurs que par ceux qui ont vocation d'assurer la tutelle de son fonctionnement.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Jean-François Michel. La réforme hospitalière a eu lieu sous l'impulsion de Robert Debré et des ministres qui se sont succédés jusqu'en 1981.

La rénovation hospitalière permettant de mettre à la disposition de tous des bâtiments et des équipements de haute qualité et de placer les industries médicales françaises au plus haut niveau, c'est aussi le résultat de l'action des ministres qui se sont succédés jusqu'en 1981.

La promotion hospitalière permettant à des médecins, des personnels, des techniciens médicaux et administratifs de s'épanouir dans des structures performantes, c'est encore cet héritage.

Je voudrais simplement placer ces jalons pour bien souligner ce que l'hôpital doit à l'actuelle majorité au moment où certains portent la solidarité en bandoulière pour mieux se consoler d'avoir oublié de la financer lorsqu'ils exerçaient des responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Soyons fiers d'un retour au passé si cela signifie le retour à la bonne gestion, le retour à l'équilibre et le retour à l'apaisement dans les établissements hospitaliers publics.

Sans remettre en cause l'articulation générale de la législation hospitalière, votre texte a donc pour simple et importante ambition de corriger les conséquences de dispositions législatives inapplicables que votre prédécesseur, M. Ralite, avait promues en écoutant imprudemment ceux qui pensaient qu'en diluant l'autorité et la responsabilité on améliorerait la gestion.

Votre texte prend en compte la réalité. Il ne condamne pas les regroupements de services qui sont peut-être dans le futur inévitables, surtout dans les hôpitaux les plus importants. Il facilite l'autonomie. Il rend facultatif ce qui était obligatoire. Il associe davantage les médecins à la gestion. Il facilite les remises en cause. Il rend plus cohérente la planification sanitaire.

Votre texte a également le mérite de ne pas régler par voie législative ce qui appartient au domaine réglementaire et parfois simplement à celui du dialogue, du bon sens et des relations humaines.

M. Guy Bâche. Moi, j'aime mieux légiférer que d'avoir recours au règlement !

M. Jean-François Michel. Vous avez évité la confusion entre ce qui relève du droit et ce qui relève de la simple gestion, et vous avez eu raison.

Tout cela nous conduit à approuver votre initiative.

Néanmoins, madame le ministre, tous les problèmes hospitaliers ne sont pas réglés par le texte qui nous est soumis. Il reste un immense travail réglementaire, humain et de conviction à accomplir sans brusquerie, mais avec résolution pour mieux assurer la gestion de notre système hospitalier et l'adapter aux besoins si l'on veut éviter des remises en cause ultérieures.

Je voudrais, à cet égard, insister sur plusieurs points.

Premièrement, l'hôpital souffre d'un excès d'administration et d'un déficit de gestion.

On voudrait que l'hôpital soit géré comme une entreprise ouverte à l'esprit de responsabilité, à l'autonomie, à la concurrence, à la clarté, mais il est souvent une entreprise dirigée de l'extérieur quand il n'est pas un simple service déconcentré de la direction des affaires sanitaires et sociales, une entreprise où la confusion et la concurrence des pouvoirs rendent les arbitrages difficiles.

Une entreprise parfois sans pilote, qui s'autodéveloppe dans une atmosphère d'enfermement où l'autonomie se réduit trop souvent à l'autodéfense.

Curieux statut que celui de l'hôpital public ! Et pourtant, je crois qu'il ne faut pas brusquer les choses.

Face à cette situation confuse, l'Etat a choisi, pour freiner la machine et empêcher l'emballement qui était inévitable, d'obtenir un peu par la bureaucratie ce que l'autonomie ne permettait pas.

Le budget global, le blocage des investissements et des recrutements de personnel, l'usage de la trésorerie de l'hôpital pour faciliter la présentation avantageuse des comptes sociaux, surtout avant les élections, dans une atmosphère peu ouverte au dialogue, ont provoqué le découragement et parfois le désengagement de gestionnaires dont on a impérieusement besoin pour maîtriser les dépenses hospitalières.

Ces blocages et ce mépris des gestionnaires, c'est l'œuvre, malheureusement, des socialistes !

Ajoutons que l'inamovibilité de fait dont bénéficient les membres du corps de direction entretient un formidable immobilisme.

Je pense que le contrôle des dépenses de santé passe par une participation active, volontaire, spontanée, de tous les acteurs du système hospitalier. Elle appelle tout naturellement plus d'autonomie et moins de technocratie. C'est pourquoi, pas plus que l'on ne peut faire de médecine en négligeant les médecins, on ne peut faire de gestion en décourageant les gestionnaires.

Cela rend nécessaire la promotion d'un nouveau statut pour le directeur de l'hôpital public et quelques instructions précises pour rendre plus compréhensifs les représentants les moins avisés de votre administration dans nos départements. Ce nouveau statut a été promis ; il est en cours d'élaboration. M. le Premier ministre me l'a confirmé. Il doit être l'instru-

ment d'une nouvelle approche de l'administration hospitalière en privilégiant la gestion autonome et décentralisée et en allégeant les contrôles *a priori* au bénéfice d'un contrôle *a posteriori* plus sévère sanctionnant un contrat d'objectifs. Ce statut doit aussi favoriser la mobilité et permettre de récompenser les gestionnaires les plus attentifs.

Deuxièmement, excès de cloisonnements concurrentiels et déficits de régulation.

Notre système de santé résulte de la juxtaposition de structures et de catégories autonomes qui ont une forte propension à négliger la cohésion d'ensemble.

Il faut reconnaître que la période d'expansionnisme hospitalier et de plein emploi a abouti, dans certains départements, à une inflation d'équipements concurrentiels dont l'utilité n'est pas toujours démontrée.

La décentralisation malheureusement n'a pas clarifié le débat.

Dans les hôpitaux généraux, l'amélioration de l'état sanitaire de la population rend certains services et certaines activités inutiles.

La tentation est grande dans ces situations de bloquer les reconversions en maintenant une activité artificielle, en concurrençant l'activité libérale par le développement de nouvelles fonctions hospitalières non justifiées, en multipliant des actes qui pourraient être évités et qui sont toujours coûteux pour la collectivité.

L'évolution du système hospitalier ne doit pas être figée par les statuts et les droits acquis.

Je crois, madame le ministre, que la nouvelle commission médicale d'établissement devra exercer ses responsabilités avec discernement pour ne pas prolonger des situations que l'économie de la santé condamnerait, ou solliciter des initiatives que le conseil d'administration, le directeur ou l'autorité de tutelle ne pourraient soutenir.

Vous avez raison d'encourager la responsabilité du corps médical à la gestion de l'hôpital, mais il faut aussi veiller avec sagesse à éviter les situations conflictuelles.

En ce sens, le titre III de la loi, prévoyant l'harmonisation des conditions d'examen des projets d'équipements des secteurs public et privé, va dans le bon sens.

Nous souhaitons donc avec vous que les dispositions nouvelles que vous nous soumettez permettent de valoriser l'esprit de responsabilité et d'encourager entre tous les partenaires concernés le dialogue, la régulation librement consentie et l'esprit d'équipe.

Il faut rendre compatibles l'autonomie et la souplesse de gestion que nous appelons de nos vœux, tout en garantissant l'intérêt général. C'est le pari que nous faisons avec vous pour que le système hospitalier rende à tous un service de qualité.

Troisièmement, excès de technicité et déficit d'approche humaine dans certains établissements. Notre ami Hannoun en a parlé hier soir, je n'insisterai donc pas, mais une grande vigilance est nécessaire pour lutter contre l'inflation de certains actes.

Telles sont, madame le ministre, les observations que je voulais vous présenter, en vous remerciant d'avoir limité la délibération législative au strict nécessaire, mais en vous encourageant à user de vos pleins pouvoirs réglementaires et de persuasion - et nous savons que vous avez une grande capacité de persuasion - pour proposer des solutions aux problèmes complémentaires du statut du personnel médical, qui conditionnent aussi la qualité de notre système hospitalier. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. Alain Jacquot.

M. Alain Jacquot. Madame le ministre, mes chers collègues, après une période d'expansion, les hôpitaux publics connaissent actuellement une crise matérielle et morale. Sans parler de véritable démotivation des différents partenaires œuvrant dans les établissements d'hospitalisation publics, force est de constater qu'ils sont en proie à un mécontentement croissant : les médecins d'abord à en juger par le nombre important de ceux qui abandonnent le secteur public, et par les difficultés actuelles de recrutement ; une grande partie du personnel qui est soumise à de plus grandes contraintes ; et même le corps de direction dont la situation devient inconfortable devant les problèmes qui s'accroissent, alors que les moyens financiers pour les résoudre diminuent.

Les cinq dernières années ont vu des réformes se succéder à un rythme rapide : budget global, départementalisation, suppression du secteur privé, nouveaux statuts des praticiens, nouvelle comptabilité, réforme des études médicales.

M. Guy Bêche. Ça, c'était des réformes !

M. Alain Jacquot. Si certaines de ces réformes ont été bien accueillies, d'autres par contre restent l'objet de reproches permanents : défaut de prévision de la réforme des études médicales sur la vie quotidienne des établissements, absence de consensus des principaux partenaires - tel est le cas pour la départementalisation -, statut égalitaire des médecins avec les inconvénients qu'il comporte, en particulier le fait que la rémunération ne tient compte ni de l'activité réelle ni de la qualification. Peu à peu l'ambiance hospitalière s'est modifiée, et est apparue la nécessité, non pas de faire une énième réforme, mais de rapprocher la législation de la réalité. La présentation de nouvelles mesures qui s'inscrivent dans l'environnement économique et social, dans les habitudes de travail, dans l'équilibre naturel des pouvoirs, dans l'évolution des techniques, est attendue par l'ensemble des partenaires hospitaliers. Après ce constat, peut-on dire que ce projet de réforme réponde aux nécessités actuelles et conforte l'hôpital dans sa mission essentielle, qui est celle de soigner les malades ?

Tout d'abord, en ce qui concerne l'organisation hospitalière, le rétablissement de la notion de service permet de retrouver l'unité fonctionnelle idéale, car dans les faits la proposition de mise en place des départements a été un échec.

Deux mesures visent toutefois à rendre plus démocratique le fonctionnement du service et à laisser aux jeunes médecins l'espoir de pouvoir exercer des responsabilités.

M. Guy Bêche. L'espoir seulement !

M. Alain Jacquot. La première concerne la désignation du chef de service et son renouvellement ; la seconde prévoit la possibilité de créer, au sein des services, des pôles d'activités dont la responsabilité serait confiée à d'autres médecins par délégation du chef de service.

Pour ma part, me rapportant surtout à la vie quotidienne des hôpitaux généraux, je crains que ces deux mesures n'aient parfois du mal à atteindre leur but.

Madame le ministre, hormis le cas où le chef de service renoncerait de lui-même à exercer plusieurs mandats successifs, il est difficile d'imaginer qu'il ne soit pas reconduit dans ses fonctions après chaque période quinquennale. Le contraire serait certainement ressenti comme une sanction ou comme un désaveu, et ne manquerait pas de créer alors un état d'esprit préjudiciable au bon fonctionnement général.

Une autre nomination est d'autant moins plausible que seuls les pairs du chef de service sont amenés à donner leur avis, et pourquoi un médecin ayant un jour les qualités requises les perdrait-il au bout de cinq ans ?

Quant à la seconde mesure, celle qui concerne les pôles d'activité, elle va officialiser une pratique déjà répandue de délégation de pouvoir et risque, de ce fait, de rendre cette pratique plus lourde. Elle n'atteindra pas toujours son but - permettre une autonomie réelle du responsable désigné -, car la création d'un pôle et la délégation de pouvoir dépendront toujours de la seule volonté du chef de service, ce qui maintient l'aspect hiérarchique. A l'opposé, il ne faudrait pas que cette mesure présente un risque d'éclatement des services et d'instauration de contre-pouvoirs au sein de ceux-ci. L'expérience, fort heureusement, montre qu'au-delà des textes, il faut aussi compter sur l'esprit de collégialité du corps médical et sur les régulations spontanées.

M. Jean-Paul Séguéla, rapporteur. Très bien !

M. Alain Jacquot. En ce qui concerne le département, dont la création est toujours possible sur la base du volontariat, il m'apparaît souhaitable qu'un règlement intérieur type soit élaboré de façon à éviter de trop grandes disparités de fonctionnement. Il ne s'agirait là que d'un cadre adaptable aux circonstances locales. La notion de département officialisé, à laquelle je reconnais une part de bien-fondé a le défaut de rester trop théorique, surtout au niveau des hôpitaux généraux. Ceux-ci, pour la plupart, établissent leur notoriété à partir de la personnalité des praticiens qui y exercent, et la population réclame absolument cette référence. C'est la

nature même de l'acte médical ou chirurgical, liant étroitement le patient au médecin, qui impose cette remarque et le service permet, a priori, mieux que le département, de respecter ce contrat naturel.

Au sujet de la commission médicale d'établissement, l'exposé des motifs indique qu'un pouvoir nouveau de décision lui est confié pour tout ce qui relève des orientations médicales qui devra s'exercer sans préjudice des pouvoirs déjà reconnus aux conseils d'administration ou aux directeurs et dans le respect des dotations budgétaires allouées.

Il est bon de noter que sans donner un pouvoir propre à la C.M.E. qui reste essentiellement un organisme consultatif, le texte lui reconnaît une plus grande liberté et une plus grande responsabilité dans les décisions concernant les orientations médicales de l'établissement.

Les C.M.C., dans certains hôpitaux, avaient du mal à faire entendre leur voix. Il est normal qu'un bon équilibre se rétablisse. Si auparavant les C.M.C. pouvaient toujours délibérer sur les orientations médicales, maintenant un « nouveau pouvoir de décision » leur est confié pour tout ce qui relève de ces orientations.

Dans votre projet de loi, vous ajoutez des mesures relatives à l'hospitalisation privée et à l'équipement sanitaire.

Des dispositions nouvelles autorisent les regroupements d'établissements privés, assortis d'éventuelles réductions ou conversion de lits en fonction des critères établis de la carte sanitaire. Nombre de regroupements sont en effet nécessaires dans un but de gestion, d'économie, de technicité.

Enfin, en ce qui concerne les dispositions relatives à l'équipement, il est bon de noter qu'il s'agit d'une mesure d'harmonisation reposant sur une vue globale des opérations d'équipement du secteur public et du secteur privé.

Madame le ministre, je ne doute pas que votre projet de réforme recueille l'approbation du plus grand nombre. On ne peut être que satisfait des différentes propositions que vous formulez, même si certaines se révèlent d'application délicate. Elles correspondent d'ailleurs aux souhaits maintes fois répétés dans les conseils d'administration.

On peut accuser votre projet d'être trop catégoriel. Il est certain qu'il intéresse avant tout les médecins, mais ceux-ci ne sont-ils pas les principaux acteurs de l'hôpital public ? On peut l'accuser aussi d'être partiel. C'est évident, et vous expliquez d'ailleurs dans sa présentation la nécessité d'apporter progressivement des compléments d'ordre budgétaire ou concernant le personnel hospitalier qui, lui aussi, a besoin de recevoir des assurances.

Nos hôpitaux doivent s'adapter à l'évolution de notre société, à sa technicité, à sa démographie. Le problème des personnes âgées, avec l'augmentation progressive de l'âge moyen des hospitalisés, l'alternative à l'hospitalisation, seront à prendre en considération. Le débat doit se rapprocher aussi de celui concernant la sécurité sociale et la maîtrise des dépenses de santé. Le sort de l'hôpital public dépend en effet étroitement de la bonne tenue financière de la sécurité sociale.

Dans le texte qui nous est soumis, les C.H.U. et les hôpitaux généraux sont concernés. Il est vraisemblable qu'il faudra les différencier dans d'autres domaines. Le but du législateur dans cet important secteur est de faire en sorte que l'hôpital exerce au mieux sa mission de soin et d'assistance. Dans ce projet, vous démontrez cette intention, et c'est pourquoi, madame le ministre, nous le voterons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Chanfrault.

M. Guy Chanfrault. Madame le ministre, mes chers collègues, afin que l'abus des mots ne donne pas à notre débat un tour exclusivement polémique, je déclare ici que, loin de placer sur un même plan le mandarin et nos gloires médicales nationales, je ne mets derrière ce mot que ce qu'il recouvre, c'est-à-dire celui qui abuse de son pouvoir, et nous en connaissons. Nous en avons connu, car nous n'avons pas fréquenté uniquement les centres hospitalo-universitaires.

Ce projet de loi complète, en consacrant la restauration du pouvoir médical, au sein de l'hôpital public, le dispositif précédemment adopté, qui organise dans le même cadre la pratique d'une activité libérale.

La loi du 3 janvier 1984 avait, selon nous, le mérite d'associer à la gestion de l'hôpital, à côté de médecins élus par leur collège, des représentants qualifiés de tous les agents contribuant à la dispensation des soins.

Il est vrai que les départements, structures permanentes d'évaluation, de réflexion voire de décision sur les orientations médicales et médico-techniques homogènes constituaient le lieu privilégié d'une concertation et d'une coopération élargie.

Certes, le projet de loi que vous nous soumettez ne supprime pas le département, et bien que reconnaissant vous-même ces structures comme l'aboutissement probable d'une organisation interne de l'hôpital répondant à une exigence de rationalité, vous lui conférez un caractère facultatif.

Plus encore, vous le subordonnez à la restauration préalable du service hospitalier et, surtout, à la seule volonté du ou des chefs de service. Cette volonté se fonde sur les compétences de ces derniers et, au premier chef, sur leurs pouvoirs. Le mode de désignation défini par voie réglementaire dépend donc directement de votre autorité, madame le ministre. La durée de son mandat, en fait illimitée - le rapporteur de ce projet allant même jusqu'à souhaiter, ce que vous ne rejetez pas, un mode tacite de renouvellement de ce mandat - et le mode de renouvellement même du mandat confié à ce médecin ou à ce pharmacien - au gré d'un amendement - lui confèrent une autorité qu'il sera bien difficile de contester, quand bien même les critiques les plus justifiées s'élèveraient à l'encontre de ses activités.

Rappelons que seul est requis un avis pour la désignation et le renouvellement du chef de service - en fait la reconduction pure et simple de celui-ci - tant de la part du conseil d'administration que de celle de la commission médicale d'établissement, siégeant de surcroît en commission restreinte, c'est-à-dire limitée aux seuls médecins de même fonction.

Dans le cas particulier des chefs de service en psychiatrie, un amendement de la commission dispense de l'avis préalable du conseil d'administration lors du processus de désignation de ces derniers.

Dans de telles conditions, on ne voit pas comment se trouve écarté le risque majeur - et je m'excuse d'employer encore une fois le mot - du mandarinat, dont la pérennité s'oppose ainsi à votre volonté affirmée d'assouplir les modalités de gestion de l'hôpital et celle d'assurer sa cohérence avec les évolutions que nous promettement les sciences médicales.

Le mode de création des pôles d'activités et la désignation de leurs animateurs reposent, eux, sur la seule appréciation du chef de service. Ce mode est celui d'une délégation de type personnel et cette délégation est attachée à la personne du chef de service, à tel point que la fin ou la suspension du mandat de ce dernier entraîne *ipso facto* le terme de la délégation. Le rapporteur de la commission précise même que la délégation doit intervenir avant la création du pôle !

Au demeurant, ledit pôle ne se définit, si j'ose dire, qu'au coup par coup, et selon des contours techniques laissés à la seule appréciation du chef de service. Je souligne, en outre, que le rapporteur et vous-même ne dégagez de la subordination du délégué à l'animation du pôle d'activité que dans le seul domaine éthique et déontologique. Je vous oppose ici les risques évoqués en commission, et même par des membres de votre majorité : balkanisation et arbitraire.

Ajoutons, pour faire bonne mesure, que le renouvellement du mandat du praticien responsable du pôle d'activité, au vu d'un rapport rédigé par ce dernier, ne requiert que l'avis de la commission médicale d'établissement, et non plus celui du conseil d'administration.

Le résultat de tout cela est que la notion d'équipe médicale, à laquelle vous tenez tant, risque fort de se voir substituer, ici ou là, celle de chapelle, liant ses membres par le principe d'obédience, lequel ne peut se confondre toujours avec celui de compétence partagée.

Enfin, à propos du pouvoir délibératif en matière non plus d'orientation - amendement oblige - mais de choix médicaux dévolus à la toute nouvelle commission médicale d'établissement, s'il apparaît théoriquement concevable, on s'interroge sur la composition de cette dernière dont le texte ne dit mot. Mais je gage, et cela serait dans l'esprit de votre projet, que les chefs de service s'y tailleront la part du lion, à défaut du nombre, par le moyen de leur autorité. Dans ces conditions, les projets que vous nourrissez tendant à assouplir les conditions du budget global qui encadre - ne l'oublions pas - les délibérations de la commission médicale d'établissement, ne vont-ils par conforter les possibles exigences des chefs de service ?

En contrepartie, que seront les rapports de compétence, et donc de pouvoir, que vous entendez assouplir - mot suspect à force de répétition - entre direction, conseil d'administration, commission médicale d'établissement, comité consultatif médical ? Et que préparez-vous pour les commissions techniques paritaires ?

Exit donc pratiquement le département que vous videz de sa substance au profit des pôles d'activité ! Mais vive le pouvoir médical rétabli et les rentes de situation affirmées !

Enfin, plaignons les futurs généralistes, résidents ou assistants, qui manifestent à cette heure. Trouveront-ils leur juste place à l'hôpital ? Et dans quel type d'hôpital ?

Vous courez le risque d'un double dualisme, fort compatible avec certaines conceptions dites libérales : celui du corps médical, d'une part, celui, hélas ! des malades, d'autre part.

Voilà pourquoi nous rejetons, madame, votre projet. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Guy Bêche. Voilà une intervention posée !

M. le président. La parole est à M. Bernard-Claude Savy.

M. Bernard-Claude Savy. Le projet de loi sur l'hospitalisation témoigne de votre part, madame le ministre, d'une volonté certaine de changement et d'amélioration du système précédent. La départementalisation confuse et inappliquée, la suppression du secteur privé des temps pleins, le blocage de l'hospitalisation privée avaient créé une vague de mécontentement justifiée.

On ne pouvait laisser les choses en l'état. Il n'est pas pour autant certain que la réforme proposée n'entraînera pas d'autres mécontents ; cela est inévitable quand les intérêts et les conceptions s'affrontent.

M. Guy Bêche. Cela a déjà commencé !

M. Bernard-Claude Savy. Pourtant, étant donné quelques contradictions philosophiques, elle ne comblera pas non plus tous les vœux des libéraux. Prenons trois exemples :

Le secteur privé des temps pleins.

Si cette nécessaire réforme a déjà été votée dans le cadre du D.M.O.S. du mois de décembre et le secteur privé reconstitué définitivement, il n'était pas obligatoire d'en faire, en quelque sorte, un libéralisme sans risque, pour compenser l'ingratitude d'un fonctionariat mal récompensé. Il est certain que le secteur privé assure un libre choix aux malades et constitue un facteur de compréhension entre le corps médical hospitalier et le corps médical libéral. Nous l'avons toujours souhaité. Mais, dans le cadre d'une inévitable concurrence, il peut paraître anormal que le médecin libéral investisse à ses risques et périls et attende avec inquiétude ses clients, tandis que l'hospitalier est toujours payé pendant le temps réservé à sa clientèle personnelle et n'a même pas à assurer des frais fixes pour l'immobilisation du personnel et du cabinet, alors que sa contribution est proportionnelle à ses recettes, c'est-à-dire nulle s'il ne voit pas de malades. Le risque n'est pas grand !

Bravo d'avoir rétabli une forme de libéralisme à l'hôpital. Mais pourquoi ne pas avoir sauvegardé en même temps un équilibre harmonieux entre le secteur privé et le secteur public, ce qui est la meilleure garantie de leur entente, en respectant les règles traditionnelles du risque et du profit ?

Le renouvellement des chefs de service.

En ressuscitant le chef de service, aboli précédemment dans un élan d'égalitarisme, cette loi va combler une lacune évidente. Il faut partout un responsable, libre à lui de déléguer, comme le texte le prévoit, des collaborateurs pour s'occuper des différents pôles d'activité.

Mais la fonction publique impose traditionnellement la hiérarchie et la sécurité. Voici qu'on y introduit la précarité, car le mandat de chef de service sera renouvelable tous les cinq ans, nommé par le ministre, après rapport d'activité et avis des instances compétences. On imagine les intrigues qui ne manqueront pas d'intervenir pour déconsidérer celui dont on briguera la place, car ce sera souvent le prix de la promotion *(Tiens ! Tiens ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste)* ou l'arbitraire politique qui pourra présider - on l'a déjà vu - dans le choix et le renouvellement du choix. Il suffira de changer de gouvernement...

M. Guy Chanfreult. Ah ! C'est une éventualité !

M. Bernard-Claude Savy. ... ou même de ministre pour handicaper une carrière. Combien de fois a-t-on, par le passé, nommé le troisième ou le quatrième d'une liste au lieu du premier ? Certes, on nous dit qu'un P.-D.G. n'est pas inamovible. Mais, le P.-D.G. peut négocier son emploi, ses émoluments, changer de société, ce qui n'est pas le cas dans la fonction publique, pas plus que l'on n'a jamais vu des généraux redevenir colonels.

M. Guy Bêche. Oh si ! Ça s'est déjà vu.

M. Bernard-Claude Savy. Cette imprégnation des habitudes du privé sur le secteur public pourrait toutefois nous séduire si elle n'était pas contrebalancée par l'esprit inverse quand on légifère sur le secteur privé, et je veux parler du regroupement des établissements privés.

Le troisième exemple tiré de la loi, en effet, porte sur les conditions dans lesquelles elle prévoit le regroupement des établissements privés qui, à défaut d'un meilleur prix de journée, évidemment impossible à dégager actuellement, permettra une meilleure rentabilité. C'est donc un avantage certain. Mais il s'assortit d'une réduction du nombre de lits, pour tenir compte de la carte sanitaire, qui est presque partout dépassée ; comme le secteur public a été souvent réduit, on essaye de faire admettre au secteur privé d'en faire autant.

Il ne faut pas oublier, pourtant, qu'entre 1972 et 1980 le parc des lits d'hospitalisation a augmenté trois fois plus vite dans le secteur public que dans le secteur privé. Leur appliquer les mêmes réductions constituerait une double injustice et il faudrait réduire les lits privés trois fois moins vite que ceux du public pour rétablir l'équité.

Autant il est normal que l'Etat agisse selon ses besoins sur le secteur qui lui appartient, autant on est loin du libéralisme en maintenant des contraintes sur l'initiative privée que, seule, la loi de la concurrence doit normalement réguler. Or non seulement il se voit limité, mais encore réduit s'il veut profiter des avantages du regroupement, ce qui, dans beaucoup de cas, en contrebalancera les avantages.

C'est en outre une atteinte au patrimoine privé, car le lit accordé appartient à la clinique, donc à ses propriétaires, et constitue un élément patrimonial, cessible ou transmissible.

Comment demander à des individus de réduire leurs biens pour avoir le droit d'améliorer leurs conditions d'exercice professionnel ?

Il en est de même pour le matériel médical, toujours délivré sur autorisation. A-t-on déjà vu une P.M.I. qui ne pourrait pas, librement, investir dans une machine-outil ?

Certes, la sécurité sociale est là qui rembourse les prestations. Mais, outre qu'elle rembourse les assurés et non les prestataires de service, les malades ne vont pas, en l'occurrence, se faire opérer par plaisir, et le marché ne peut que difficilement être faussé. De plus, quand la sécurité sociale sera enfin la propriété des assurés, qui sauront, grâce à une feuille de paie de vérité, ce qu'ils gagnent et ce qu'ils payent pour leur protection, ils assureront leurs charges, et la notion de déficit, qui pèse tant sur votre ministère, sera de ce fait un problème individuel et privé.

Il faut donc une philosophie politique cohérente. L'Etat doit, progressivement, abandonner le secteur public, parce qu'il ne lui appartient pas de concurrencer les citoyens. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Sinon, il le fait mal et cela coûte plus cher. Le Premier ministre l'a souvent répété. A la limite, si les hôpitaux ne sont pas gérés d'une manière rentable, pourquoi ne pas les privatiser, comme dans certains pays ? On serait soigné aussi bien et moins cher. S'il y en a de trop, pourquoi les maintenir coûte que coûte ? On a bien fermé des chantiers navals.

Naturellement, tout ne peut pas se faire en un jour, mais cette loi ne relâche guère la bride du secteur privé. La sécurité sociale n'est pas là pour payer une politique dispendieuse qui n'a plus sa raison d'être. La même appendicite peut coûter, à Paris, tout compris : 6 700 francs en clinique, 12 400 francs à l'Assistance publique et 15 600 francs dans un établissement à but non lucratif ! Pourquoi la sécurité sociale doit-elle payer ces trois factures ? Aucune entreprise ne résisterait à de telles règles de marché, et l'hospitalisation, c'est plus de la moitié des dépenses de l'assurance maladie.

Il faut donc laisser jouer la concurrence et permettre la qualité par la responsabilité, c'est-à-dire la liberté.

A cet égard, la notion de carte sanitaire laisse planer sur le monde hospitalier une rigueur technocratique qui s'assimile mal avec l'esprit libéral de notre politique. Outre que l'on

peut se demander pourquoi un encadrement doit concerner une activité privée, constatons qu'il y a aujourd'hui 241 secteurs sanitaires et que les règles évoquées s'imposent à l'intérieur d'un même secteur. Comment va-t-on résoudre les regroupements d'un secteur à l'autre ? Les problèmes humains et médicaux - vous le savez, madame le ministre - ne s'arrêtent pas aux limites d'un trait de crayon dessiné sur une carte. Les malades n'hésitent pas à franchir les frontières administratives pour avoir les meilleurs soins !

Nous aurions aimé que le présent projet de loi hospitalière orientât l'évolution dans ce sens. Sinon, on corrige, en partie, les aberrations du passé, c'est vrai, mais on ne s'attaque pas aux vrais problèmes, ceux qui conditionnent les progrès de la santé et l'équilibre économique de nos institutions de protection sociale qui, pas plus que les établissements de soins privés, ne relèvent de l'Etat. Il en est toujours la victime, alors qu'elles relèvent juridiquement du droit privé. Il faut partir de la finalité pour adapter la législation et non réglementer les institutions et les individus pour justifier la législation.

J'essaierai donc, madame le ministre, de vous convaincre du bien-fondé de quelques amendements...

M. Claude Bartolone. Pourvu que non ! (*Sourires.*)

M. Bernard-Claude Savy. ... tout en vous assurant de mon soutien.

Comprenez que je reste fidèle à une philosophie qui est ma raison d'être ici et qui contribuera à une nécessaire évolution de notre société vers la liberté et la responsabilité sans lesquelles la politique hospitalière, comme celle du Gouvernement, ne saurait changer profondément notre destin. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à Mme Ginette Leroux.

Mme Ginette Leroux. Madame le ministre, la pause est bien finie ! Avec le présent projet de réforme hospitalière vous rallumez, du moins je le crois, le feu des réformes de société. Vous vous étiez portant engagée à y mettre un terme.

Avec le projet de loi relatif aux établissements d'hospitalisation et à l'équipement sanitaire, le pays entre dans la droite ligne de la restauration. Pour moi, ce projet est dépassé.

La réforme hospitalière dont nous discutons aujourd'hui les modalités a un puissant parfum de mandarinat. Par ailleurs, force est de constater que ce projet ignore l'exigence médicale nécessaire au bien-être de la population. Celle-ci est mise sur le « bas-côté » de l'hôpital pour ne laisser place qu'à des préoccupations d'activités libérales dans le secteur public, des préoccupations corporatistes seules capables, semble-t-il, d'améliorer la santé de l'hôpital.

Plus grave pour moi, vous proposez une réforme hospitalière sans vous interroger sur son environnement. Vous ne vous intéressez pas à une redéfinition du rôle de l'hôpital dans le dispositif de soins. Vous passez sous silence l'alternative à l'hospitalisation, les initiatives dans le sens d'une multiplication des soins à domicile, les soins ambulatoires, l'hôpital de jour, les consultations externes, etc.

Rien n'est dit - et pourtant, quelle urgence il y a dans ces domaines ! - d'une véritable politique d'éducation, de prévention et de dépistage : médecine scolaire, dépistage et prévention des risques professionnels, éducation sanitaire.

Oui, madame le ministre, vous nous parlez de l'hôpital sans envisager le moins du monde ses relations avec son environnement, sans vous interroger sur la maîtrise des dépenses de santé qui, pourtant, est bien ancrée dans la tête de chacun comme une exigence fondamentale pour avancer dans la voie d'une vraie protection sociale.

Tout projet de réforme hospitalière ne peut s'épargner un débat sur la rationalisation des dépenses de santé. Présentées dans des conditions d'urgence qui interdisaient quasiment toute intervention ou discussion sérieuses, les diverses mesures d'ordre social votées à la sauvette en décembre dernier, sans débat, se sont révélées nocives, très parcellaires et souvent mal appliquées. Vous recommencez avec cette loi hospitalière !

Vous aviez indiqué aux députés, dans la séance du 5 décembre 1986, que le débat de fond sur la rationalisation des dépenses de santé aurait lieu lors de l'examen du projet de loi que nous avons aujourd'hui sous les yeux. Pourquoi ne pas en discuter ? Il n'est pas trop tard !

Ces réformes sont une fausse réponse à un vrai problème et auraient au moins nécessité une concertation préalable avec l'ensemble des parties concernées.

M. Jean-Paul Séguéla, rapporteur. Elle a eu lieu !

Mme Ginette Leroux. Elles vont induire un transfert de charges insupportable pour les ménages et, loin de maîtriser les dépenses, le recours à des mesures parcellaires est le plus inflationniste qui soit en même temps que le plus injuste socialement. Envisageons donc maintenant, sereinement et ensemble, la rationalisation des dépenses de santé. Une réforme hospitalière ne peut être décidée sans un tel débat.

Oui, la question est bien là : comment redéfinir le rôle de l'hôpital pour assurer à la fois la diffusion du progrès médical et la maîtrise des dépenses hospitalières pour le mieux-être de la population ?

Sur un plan particulier, j'aborderai maintenant la situation des jeunes praticiens à l'hôpital. Il n'est pas question d'opposer arbitrairement jeunes et plus âgés, mais il est nécessaire, à ce propos, de ne pas occulter la loi. Or, madame le ministre, j'éprouve des inquiétudes au regard des inégalités et des injustices possibles, mais surtout je me pose des questions.

Inégalités, car l'activité libérale sera réservée aux médecins les plus connus, les plus anciens, les mieux rémunérés...

M. Jean-Paul Séguéla, rapporteur. Non !

Mme Ginette Leroux. ... alors que, justement, la rémunération des jeunes pose un problème dans le système hospitalier.

M. Guy Béche. Vous avez raison !

Mme Ginette Leroux. Injustice car, à effectif égal, qui compensera la diminution de l'activité publique des médecins exerçant à titre privé ?

Injustice encore, car le relèvement à soixante-huit ans de la limite d'âge posera un problème de blocage de carrière pour les praticiens.

M. Jean-Paul Séguéla, rapporteur. Mais non !

Mme Ginette Leroux. Inquiétudes aussi, mais surtout questions, au regard de la discrimination, voire de l'arbitraire que la loi risque d'entraîner, et au regard aussi de la concurrence.

Il y aura discrimination, puisque toutes les disciplines ne relèvent pas - bien heureusement ! - d'une activité libérale. C'est le cas des S.A.M.U., de la biologie, de la réanimation, qui ne peuvent ressortir que du secteur public.

Il y aura aussi arbitraire, parce que le chef de service sera juge et partie pour autoriser ou non l'exercice d'une activité libérale par tel ou tel médecin et lui accorder ou non des responsabilités dans le cadre des pôles d'activités.

M. Guy Chanfreult. C'est vrai !

Mme Ginette Leroux. Concurrence déloyale enfin, avec la vraie médecine libérale extra-hospitalière, qui induira bien évidemment une nécessaire inflation des dépenses de santé.

M. Jean-Paul Séguéla, rapporteur. Pas vous ! Pas ça !

Mme Ginette Leroux. Que proposez-vous ? Pourquoi établir de telles cloisons étanches dans l'hôpital, bien verrouillées, alors qu'une départementalisation souple, volontaire, réversible s'accompagnant d'une organisation plus collégiale du système et des personnels...

M. Jean-Paul Séguéla, rapporteur. Celle qui n'a pas marché !

Mme Ginette Leroux. ... laisserait la porte ouverte à une évolution positive.

Pourquoi ne pas vouloir la participation et la responsabilité de tout praticien hospitalier en ce qui concerne les soins aux malades et la gestion des moyens alloués ?

Que dire sur la dissociation du grade et de la fonction ? Pourquoi ne pas revoir le critère de compétence ? L'avenir de l'hôpital repose pour une part dans l'accession précoce des jeunes générations de médecins hospitaliers à toutes les responsabilités. Regardons la psychiatrie et l'organisation des secteurs ! Le corollaire nécessaire est l'amélioration de l'ensemble des carrières des médecins hospitalo-universitaires, y compris de ceux qui ne veulent pas, ou ne peuvent pas avoir d'activité libérale.

Il est temps que l'on ne tronçonne plus les problèmes de santé pour aborder, au-delà de l'hôpital, le rapport de l'homme à la santé, la philosophie qu'elle induit, les mesures qui en découleront. Je souhaite qu'un travail puissant et efficace nous permette de poser les bases d'un vaste ensemble novateur sur la protection sociale de demain. Ce projet n'y contribue pas et je voterai bien entendu contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La discussion générale est close.

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint, pour un rappel au règlement.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, nous avons entendu, il y a quelques minutes, de graves propos qui mettaient en cause un de nos anciens collègues, devenu ministre de la santé en 1981, je veux parler de M. Jack Ralite. Ces propos ont tenté de faire douter de sa haute considération pour le monde médical.

J'étais une vive protestation. Mais je suis persuadée que les personnes qui ont connu et qui connaissent M. Ralite auront fait d'elles-mêmes la rectification qui s'imposait. (*Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

M. le président. Ma chère collègue, permettez-moi de vous faire remarquer que vous avez fait une utilisation quelque peu extensive du rappel au règlement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 504 relatif aux établissements d'hospitalisation et à l'équipement sanitaire (rapport n° 689 de M. Jean-Paul Séguéla, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

La séance est levée à dix-neuf heures trente.

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

